



MRC de
L'Islet

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2023-2029

Adopté par règlement le 12 décembre 2022

STRATZER

Table des matières

Liste des tableaux	6
Liste des figures.....	9
Liste des acronymes	10
Équipe de réalisation	11
Avant-propos	12
1. Description du territoire d'application.....	13
1.1 Portrait géographique et démographique.....	13
1.1.1 Particularités de la région de Chaudière-Appalaches et PGMR collaboratifs	13
1.1.2 Particularités de la MRC	14
1.2 Profil socioéconomique.....	17
1.2.1 Répartition des ménages	17
1.2.2 Scolarité et revenus.....	18
1.2.3 Secteurs d'activité économique.....	19
2. Responsabilités en gestion des matières résiduelles	22
2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles	22
2.1.1 Responsabilités de la MRC, des régies et des municipalités.....	23
2.1.2 Ententes intermunicipales.....	24
2.2 Réglementation municipale	26
3. Recensement des organismes, entreprises et installations œuvrant en GMR	27
3.1 Installations de GMR présentes sur le territoire de la MRC.....	27
3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables.....	27
3.1.2 Centres de valorisation des matières organiques.....	28
3.1.3 Centres de traitement des boues	29

3.1.4 Lieux d'enfouissement technique (LET).....	29
3.1.5 Centres de transfert des déchets et des matières recyclables.....	30
3.1.6 Écocentres.....	30
3.1.7 Centres de tri de résidus de CRD.....	33
3.1.8 Installations de gestion des boues de stations d'épuration.....	33
3.1.9 Autres installations.....	34
3.2 Intervenants en gestion des matières résiduelles.....	35
4. Gestion actuelle des matières résiduelles.....	38
4.1 Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place.....	38
4.2 Modes de collecte et services offerts.....	38
4.2.1 Gestion des matières recyclables.....	38
4.2.2 Gestion des déchets.....	41
4.2.3 Gestion des matières organiques.....	41
4.2.4 Gestion des boues municipales.....	42
4.2.5 Gestion des encombrants et des résidus de CRD.....	42
4.2.6 Autres programmes de gestion.....	43
4.3 Synthèse des coûts de collecte, de transport, de transbordement et de traitement des matières recyclables et des déchets en 2019.....	44
5. Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire.....	46
5.1 Bilan global de l'inventaire.....	46
5.1.1 Portrait de 2019.....	46
5.1.2 Comparaison avec le précédent PGMR.....	48
5.2 Secteur résidentiel.....	52
5.2.1 Résultats de l'inventaire.....	52

5.3	Secteur ICI.....	58
5.4	Secteur CRD.....	61
5.5	Éléments méthodologiques et précisions.....	63
6.	Diagnostic territorial	65
6.1	Bilan du précédent PGMR.....	65
6.2	Orientations et objectifs nationaux.....	67
6.3	Enjeux régionaux.....	68
6.3.1	Constats de la démarche régionale.....	68
6.3.2	Constats sur le territoire de la MRC.....	69
6.3.3	Évaluation à long terme des besoins en élimination.....	70
6.3.4	Droit de regard.....	70
6.4	Orientations et objectifs de la MRC.....	71
6.4.1	Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019.....	71
6.4.2	Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC.....	71
7.	Plan d'action 2023-2029	73
7.1	Plan d'action régional.....	73
7.2	Présentation des actions de la MRC.....	73
7.3	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre.....	83
7.4	Cadre financier.....	84
7.4.1	Estimation des coûts.....	84
7.4.2	Estimation des revenus.....	84
7.5	Surveillance et suivi du PGMR.....	85
ANNEXE 1—	SOURCES D'INFORMATION	86
ANNEXE 2 —	PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC	90

ANNEXE 3— LISTE DES POINTS DE DÉPÔT POUR LES PRODUITS REP, LES RDD ET LES TEXTILES	95
ANNEXE 4— RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL).....	97
ANNEXE 5 : PLAN D'ACTION RÉGIONAL	106
ANNEXE 6 : PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC DE L'ISLET	110
ANNEXE 7 : SYNTHÈSE DES COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DU PLAN D'ACTION DU PGMR	116
ANNEXE 8: REVENUS ANTICIPÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	119

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023	12
Tableau 2 : Populations et superficies des municipalités	16
Tableau 3: Répartition de la population de la MRC de L'Islet en 2019	17
Tableau 4 : Répartition des unités d'occupation de la MRC de L'Islet en 2019	18
Tableau 5 : Profil des exploitations agricoles en 2019	19
Tableau 6 : Principaux ICI sur le territoire	20
Tableau 7 : Partage des responsabilités en GMR	23
Tableau 8 : Description des ententes Intermunicipales	25
Tableau 9 : Règlements municipaux liés à la GMR	26
Tableau 10 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC	28
Tableau 11 : Centres de valorisation des matières organiques pouvant desservir la MRC	29
Tableau 12 : Lieux d'enfouissement technique desservant la MRC	30
Tableau 13 : Centres de transfert dans la MRC	30
Tableau 14 : Écocentres desservant le territoire	32
Tableau 15 : Centres de tri de résidus de CRD pouvant desservir la MRC	33
Tableau 16 : Installations de gestion des boues municipales de la MRC	34
Tableau 17 : Coordonnées des organismes de gestion REP	35
Tableau 18 : Principaux intervenants en GMR	35
Tableau 19 : La collecte de porte en porte des déchets et matières recyclables	40
Tableau 20 : Initiatives « Zéro déchet » des municipalités et des ICI	43
Tableau 21 : Synthèse des coûts collecte, de transport, de transbordement et de traitement des matières recyclables et des déchets	44

Tableau 22 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de L'Islet par secteur	46
Tableau 23 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de L'Islet	47
Tableau 24 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019	49
Tableau 25 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)	51
Tableau 26 : Taux de mise en valeur global par matière en 2013 et en 2019	52
Tableau 27 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel	53
Tableau 28 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés	55
Tableau 29 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI	58
Tableau 30 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des CRD	61
Tableau 31 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2019	63
Tableau 32 : Bilan du PGMR 2016-2020	65
Tableau 33 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles	69
Tableau 34 : Opportunités et menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles	70
Tableau 35 : Résultats de la MRC comparés aux cibles des plans d'action	71
Tableau 36 : Orientations et objectifs du Plan d'action	72
Tableau 37 : Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale	73
Tableau 38 : Mesures du Plan d'action 2023-2029	75
Tableau 39 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR	83
Tableau 40 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles	84
Tableau 41: Occupation du territoire de la MRC	90
Tableau 42: Taille des ménages des municipalités de la MRC	90
Tableau 43: Évolution démographique 2016-2041	90

Tableau 44 : Variations de population par municipalit�	91
Tableau 45 : �volution des cohortes d'âges	92
Tableau 46: Revenu annuel des m�nages	93
Tableau 47: Indicateurs �conomiques	94
Tableau 48 : Points de d�p�t des produits REP, RDD et textiles	95

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Six MRC engagées dans le PGMR collaboratif de Chaudière-Appalaches	13
Figure 2 : Municipalités de la MRC de L'Islet	15
Figure 3 : Localisation des installations	27
Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC de L'Islet	47
Figure 5 : Estimation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet générées, récupérées et éliminées	48
Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur	50
Figure 7 : Quantités éliminées par secteur et valeur des permis de construction	51
Figure 8 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel	54
Figure 9 : Résultat de la caractérisation des matières résidentielles éliminées	55
Figure 10 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération	56
Figure 11 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération	56
Figure 12 : Boues municipales générées et récupérées en 2019	57
Figure 13 : Répartition des matières générées par le secteur des ICI	59
Figure 14 : Estimation des matières recyclables générées, récupérées et éliminées par les ICI	60
Figure 15 : Estimation des matières organiques générées, recyclées et éliminées par les ICI	60
Figure 16 : Répartition des matières générées par le secteur CRD	62
Figure 17: Taux de récupération des divers résidus CRD	62
Figure 18: Tranches d'âge de la population	92
Figure 19: Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus	93
Figure 20 : Tranches de revenus des ménages	94

LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRECA	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MO	Matière organique
n/a	Non applicable
n/d	Non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
RÉP	Responsabilité élargie des producteurs
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SÉMER	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
t mh	Tonnes de matière humide
u.o.	Unités d'occupation
VHU	Véhicules hors d'usage

ÉQUIPE DE RÉALISATION

STRATZER

Sandra Messih, directrice des opérations

Marc Jetten, chargé de projet

Joao Amarante, chargé de projet

Alpha Oumou Nimba Diallo, coordonnatrice

Saad Houmine, professionnel

Félicia St-Pierre, professionnelle

MRC de L'Islet

Luce Bergeron, coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles

Patrick Hamelin, directeur général et secrétaire-trésorier

Table de concertation GMR de la MRC

Céline Avoine, maire de Sainte-Perpétue

Normand Caron, maire de Saint-Jean-Port-Joli

Mario Leblanc, maire de Saint-Pamphile

Jean-François Pelletier, maire de L'Islet

AVANT-PROPOS

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, la MRC de L'Islet souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'augmentation des coûts d'élimination des déchets, de la gestion des matières organiques et de la récupération des encombrants par le biais des écocentres.

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a récemment mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGM). Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières recyclables de la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le **Tableau 1**.

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023

CATÉGORIES	MATIÈRES RÉSIDUELLES	OBJECTIFS
Matières recyclables	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75 %
Matières organiques	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60 %
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70 %
Quantité de matières résiduelles par habitant	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR applique les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du Plan d'action du PGMR, d'adopter des mesures adaptées à la réalité d'une MRC et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action gouvernemental et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Dans la formulation des mesures du Plan d'action, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, le Guide énonce les catégories de matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues, de même que celles dont la mise à jour est facultative. Pour ces dernières, il s'agit principalement de matières générées par des industries qui ne relèvent pas de la gestion municipale. C'est pourquoi la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional, par exemple, en identifiant, dans les MRC limitrophes, les installations de gestion des matières résiduelles desservant la population de la MRC concernée. À cet égard, six MRC de la région Chaudière-Appalaches ont pris les devants en établissant des mécanismes de collaboration durant la révision de leur PGMR.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques géographiques, démographiques et économiques de la MRC. Cela comprend, entre autres, les données concernant la population, les unités d'occupation et les principaux secteurs économiques.

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

L'approche régionale retenue pour la révision du PGMR est expliquée dans cette section. Les caractéristiques propres à la MRC de L'Islet sont ensuite présentées.

1.1.1 Particularités de la région de Chaudière-Appalaches et PGMR collaboratifs

La région de Chaudière-Appalaches occupe une vaste superficie de plus de 16 000 km² entre le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée de l'estuaire, et la frontière américaine. La vallée de la rivière Chaudière de même que les berges du fleuve Saint-Laurent en constituent les principaux éléments structurant de l'occupation humaine.

Les forêts couvrent la plus grande partie de la région; il s'agit de forêts mixtes composées notamment d'érablières. La région de Chaudière-Appalaches est soumise à un climat continental, avec des hivers rigoureux, mais des étés doux. Autant le climat que les sols favorisent l'agriculture dont les activités couvrent près de 20 % du territoire. La région de Chaudière-Appalaches compte dix MRC et 136 municipalités.

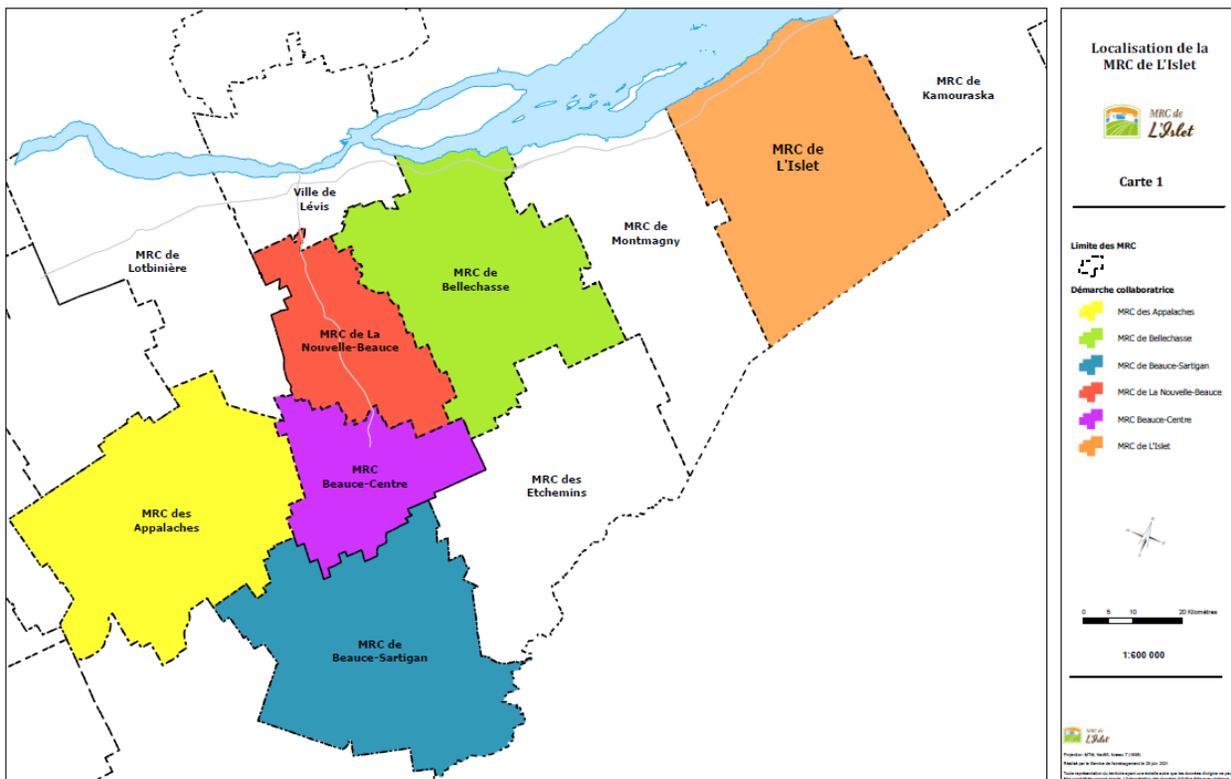


Figure 1 : Six MRC engagées dans le PGMR collaboratif de Chaudière-Appalaches

Six MRC de la région de Chaudière-Appalaches, identifiées dans la **Figure 1**, ont pris l'engagement de collaborer durant la révision de leurs PGMR respectifs. Cette collaboration prend la forme, entre autres, d'une structure et d'une méthodologie communes aux six PGMR révisés. Cette démarche collaborative permet d'harmoniser les modes de compilation des données et de présentation des résultats. De plus, cette initiative facilite les communications et assure la mise en œuvre d'actions communes sur des enjeux régionaux. Il s'agit, entre autres, de mesures touchant les secteurs agricoles et acéricoles ou encore les synergies industrielles.

Il importe de préciser, toutefois, que malgré la mise en commun de certains volets, le PGMR révisé de la MRC de L'Islet tient compte des enjeux et des orientations qui lui sont propres. En effet, le PGMR doit avant tout présenter aux décideurs de la MRC un portrait précis de la gestion des matières résiduelles et des services associés. En outre, cette planification donne l'occasion d'identifier les enjeux spécifiques à la MRC et de proposer des mesures pour y pallier.

1.1.2 Particularités de la MRC

La MRC de L'Islet est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'extrémité est de la région de Chaudière-Appalaches. Elle est bornée à l'est par la MRC de Kamouraska et à l'ouest par la MRC de Montmagny. La géographie particulière de la MRC de L'Islet, nichée entre l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et la frontière américaine, a donné lieu aux trois vocations territoriales identifiées dans le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* en 2010 : la vocation touristique vise le secteur longeant le fleuve, la vocation agricole couvre les terres fertiles et la zone forestière occupe la plus grande partie du piémont et du plateau appalachien.

Le territoire de la MRC de L'Islet est composé de 14 municipalités qui couvrent une superficie de 2 100 km². D'après le schéma d'aménagement et de développement, les périmètres d'urbanisation couvrent 23 km², soit 1 % de l'ensemble du territoire. La **Figure 2** montre les limites des municipalités sur ce territoire à faible densité de population. D'après le schéma d'aménagement de la MRC, la vocation touristique touche principalement le secteur nord du territoire bordant le fleuve. On pratique l'agriculture dans les secteurs nord et centre surtout, tandis que le secteur sud est propice aux activités d'aménagement forestier.

Organisation administrative du territoire

Les milieux forestiers dominent, couvrant 83 % de la superficie de la MRC. D'ailleurs, 25 % de ces milieux se trouvent sur des terres publiques du gouvernement du Québec. Ainsi, l'aménagement forestier et l'acériculture constituent les principales activités économiques de ce secteur.

La MRC de L'Islet chevauche deux grands bassins versants, soit celui du fleuve Saint-Laurent et celui du fleuve Saint-Jean, ce dernier portant ses eaux à travers l'État du Maine avant de rejoindre l'Atlantique. De plus, la MRC comporte une cinquantaine de lacs et plus d'une centaine de cours d'eau. L'ensemble de ces plans d'eau couvre 18 km² de superficie. Le lac Trois Saumons est le plus important et ses rives sont fortement occupées par des chalets, comme plusieurs autres lacs de la MRC de L'Islet. Environ le quart des lacs et des cours d'eau sont situés sur des terres publiques et sont donc protégés de la pression de la villégiature privée.

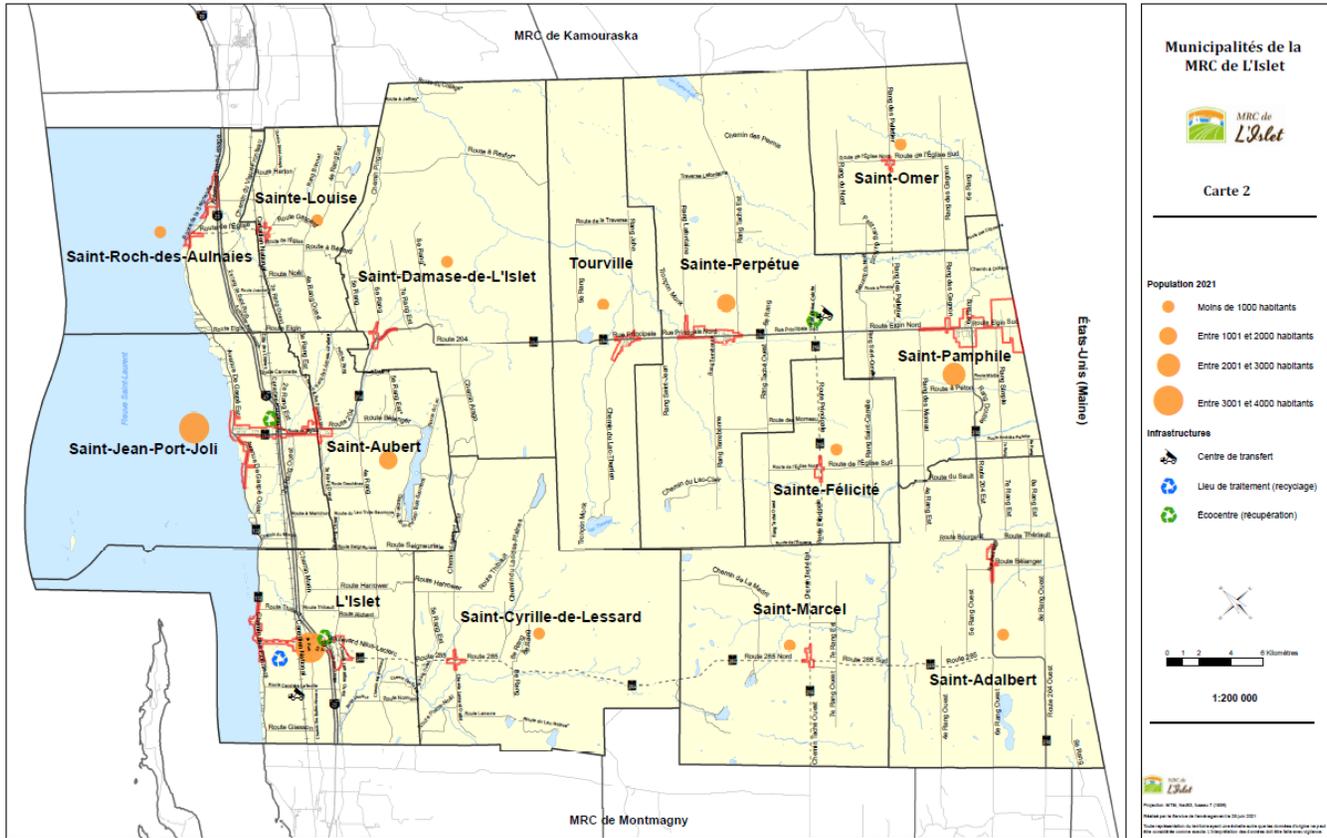


Figure 2 : Municipalités de la MRC de L'Islet

La partie nord du territoire est desservie par deux axes routiers majeurs longeant le fleuve, soit l'autoroute 20 et la route 132. Dans l'axe nord-sud, on retrouve deux routes secondaires rejoignant la population du centre et du sud de la MRC, soit les routes 204 et 285. Enfin, un dernier axe est-ouest relie ces deux routes, puis la MRC voisine de Montmagny : c'est la route 216.

Répartition de la population

La population de la MRC de L'Islet s'établissait à 17 599 en 2019, soit une diminution de 6,8 % comparativement à 2013. Pour la période 2021-2041, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit un recul démographique de 10 % (voir l'ANNEXE 2). Par conséquent, la décroissance de la population doit être prise en compte dans les prévisions de quantités de matières générées et la capacité de traitement des installations GMR. Deux municipalités, L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli, comptent plus de 3 000 habitants, tandis que trois municipalités ont une population oscillant entre 1 000 et 2 500 habitants. Les neuf autres municipalités ont moins de 1 000 habitants, comme le démontre le **Tableau 2**.

Tableau 2 : Populations et superficies des municipalités

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION ¹		SUPERFICIE		DENSITÉ (hab./km ²)
		2019	Proportion	(KM ²)	Proportion	
L'Islet	Ville	3 787	21,5 %	120	6 %	32
Saint-Adalbert	Municipalité	485	2,8 %	217	10 %	2
Saint-Aubert	Municipalité	1 453	8,3 %	98	5 %	15
Saint-Cyrille-de-Lessard	Paroisse	729	4,1 %	231	11 %	3
Saint-Damase-de-L'Islet	Municipalité	535	3,0 %	250	12 %	2
Sainte-Félicité	Municipalité	364	2,1 %	94	4 %	4
Sainte-Louise	Municipalité	679	3,9 %	76	4 %	9
Sainte-Perpétue	Municipalité	1 588	9,0 %	291	14 %	6
Saint-Jean-Port-Joli	Ville	3 418	19,4 %	69	3 %	49
Saint-Marcel	Municipalité	418	2,4 %	179	9 %	3
Saint-Omer	Municipalité	268	1,5 %	123	6 %	2
Saint-Pamphile	Ville	2 358	13,6 %	138	7 %	17
Saint-Roch-des-Aulnaies	Municipalité	938	5,4 %	49	2 %	19
Tourville	Municipalité	579	3,3 %	163	8 %	4
MRC de L'Islet		17 599	100 %	2 098	100 %	8

La présence de la population saisonnière, associée aux activités de villégiature, est importante dans la MRC de L'Islet. Pour les fins du calcul des quantités de matières résiduelles, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC prévoit que la population saisonnière soit comptabilisée à 50 % de la population permanente; ceci permet d'établir la population équivalente correspondant à l'occupation saisonnière. Le **Tableau 3** illustre résultat de ce calcul².

¹ Décret de population du MAMH pour l'année 2019 (2020).

² Il importe de préciser que ce calcul n'a pas d'incidence sur les montants versés aux municipalités dans le cadre du programme de redistribution des redevances à l'élimination, ni sur ceux du régime de compensation des frais municipaux pour la collecte sélective des matières recyclables.

Tableau 3: Répartition de la population de la MRC de L'Islet en 2019

MUNICIPALITÉ	POPULATION				DENSITÉ (hab./km ²)
	Permanente	Saisonnrière	Saisonnrière équivalente	Équivalente	
L'Islet	3 787	224	112	3 899	32
Saint-Adalbert	485	154	77	562	3
Saint-Aubert	1 453	726	363	1 816	19
Saint-Cyrille-de-Lessard	729	601	300	1 029	4
Saint-Damase-de-L'Islet	535	145	73	608	2
Sainte-Félicité	364	59	30	394	4
Sainte-Louise	679	53	26	705	9
Sainte-Perpétue	1 588	163	81	1 669	9
Saint-Jean-Port-Joli	3 418	326	163	3 581	12
Saint-Marcel	418	200	100	518	4
Saint-Omer	268	154	77	345	3
Saint-Pamphile	2 358	119	59	2 417	35
Saint-Roch-des-Aulnaies	938	209	105	1 043	21
Tourville	579	97	48	627	4
MRC de L'Islet	17 599	3 230	1615	19 214	9

1.2 PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE

Cette section présente les principaux types d'unités d'occupation dans la MRC. On peut y trouver certaines caractéristiques socioéconomiques de la population. Cette section comprend aussi une description des principaux secteurs contribuant au développement économique de la MRC de L'Islet.

1.2.1 Répartition des ménages

Le nombre d'unités d'occupation résidentielles (ou de logements) a crû de 2 %, entre 2014 et 2019, pour s'établir à 8 472 (voir le **Tableau 4**). De ce nombre, 76 % sont des logements unifamiliaux tandis que les multilogements (deux unités et plus par immeuble) constituent 7 % de l'ensemble. Enfin, les unités d'occupation saisonnières composent 17 % des logements. Ces proportions sont à peu près les mêmes qu'en 2014 (moins de 1 % de variation).

Tableau 4 : Répartition des unités d'occupation de la MRC de L'Islet en 2019

MUNICIPALITÉS	Unités d'occupation			TOTAL
	Unifamiliales	Multilogements	Saisonnnières	
L'Islet	1 455	144	102	1 706
Saint-Adalbert	225	6	70	301
Saint-Aubert	489	28	330	847
Saint-Cyrille-de-Lessard	305	21	273	599
Saint-Damase-de-L'Islet	217	9	66	292
Sainte-Félicité	139	4	27	170
Sainte-Louise	248	12	24	282
Sainte-Perpétue	562	65	74	701
Saint-Jean-Port-Joli	1 090	136	148	1 374
Saint-Marcel	179	4	91	274
Saint-Omer	146	2	70	218
Saint-Pamphile	795	83	54	932
Saint-Roch-des-Aulnaies	354	29	95	478
Tourville	240	17	44	301
MRC de L'Islet	6 444	560	1 468	8 472

1.2.2 Scolarité et revenus

Les données de population proviennent principalement des recensements les plus récents de Statistique Canada, soit en 2011 et 2016. Ces données permettent d'établir que le taux de diplomation de la population des 15 ans et plus a progressé de 4 % entre 2011 et 2016 (voir l'ANNEXE 2). En effet, 69 % de cette population détient au moins un diplôme d'études secondaires en 2016. Par ailleurs, 10 % de la population des 15 ans et plus possède un diplôme universitaire, soit une croissance de 2 % en cinq ans (voir la Figure 19 de l'ANNEXE 2). À cet égard, la MRC demeure en deçà de la moyenne québécoise (26 %). Les hypothèses formulées pour expliquer cet écart, dans le précédent PGMR, demeurent valables : l'absence d'institutions d'enseignement postsecondaire à proximité et la disponibilité d'emplois non spécialisés dans les principaux secteurs économiques n'incitent pas à la poursuite des études. L'évolution de ces secteurs économiques devrait toutefois accroître la demande en main-d'œuvre spécialisée.

Sur le plan des revenus, les ménages gagnant moins de 20 000 \$ par an ont reculé, en proportion, de 39 % en 2011 à 34 % en 2016. D'autre part, les ménages gagnant plus de 100 000 \$ par an représentaient 1,6 % de l'ensemble en 2016, soit le double de la proportion de l'année 2011. Cette variation peut toutefois s'expliquer par l'indice des prix à la consommation et son incidence sur les revenus; en effet, cet indice a cru de 7,5 % durant le quinquennat 2011-2016 (Banque du Canada, 2021).

1.2.3 Secteurs d'activité économique

La MRC compte 495 institutions, commerces et industries (ICI) dont la majorité sont des entreprises. Cette section présente les principaux secteurs économiques de ces entreprises.

Secteur agricole

L'agriculture joue un rôle majeur dans le développement économique et la vie sociale de la MRC de L'Islet, en particulier dans les zones fertiles longeant le fleuve et sur les plateaux appalachiens des municipalités de Saint-Pamphile et de Saint-Marcel. D'après le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le territoire compte 455 exploitations agricoles générant plus de 88 millions \$ de revenus en 2018. La majorité (95 %) est des entreprises familiales, les autres ayant plutôt un caractère industriel. Fait à noter, 72 entreprises agricoles (16 %) détiennent une certification biologique.

Tableau 5 : Profil des exploitations agricoles en 2019

Types d'exploitation	Nombre
Productions animales et végétales*	346
Productions végétales seulement	50
Productions animales seulement	59
Total des exploitations agricoles	455

* Les productions végétales incluent l'acériculture et l'exploitation forestière.

Source : Données portant sur le secteur bioalimentaire (MAPAQ, 2019).

La majorité des exploitations compte autant des productions végétales qu'animales, avec l'acériculture (307) et l'exploitation forestière (107) en tête, puis les bovins laitiers (82) et les cultures céréalières et oléagineuses (77).

L'importance du secteur agricole a une incidence sur le déploiement de mesures de récupération des plastiques agricoles. En 2019, les pellicules plastiques du milieu agricole étaient acceptées dans la collecte sélective. À partir de janvier 2020, cette matière a été retirée de la liste, car les matières recyclables sont dorénavant acheminées à la Société VIA qui ne les accepte pas.

L'organisme AgriRÉCUP a été mis sur pied par l'industrie des produits agricoles afin de proposer des programmes de récupération visant les matières suivantes :

- Bidons (jusqu'à 23 L)
- Réservoirs et barils (plastiques et métaux)
- Pesticides et médicaments périmés, ainsi que leurs contenants
- Sacs et grands sacs de vrac

Par ailleurs, agriRÉCUP mène des projets pilotes pour la récupération des cordes, des enrobages pour balles de foin, des pellicules pour l'ensilage, des silos-sacs pour grains ainsi que les filets et les bâches. En 2020, leurs programmes ont permis de récupérer 110 tonnes de sacs et 336 tonnes de contenants au Québec. Dans la MRC de L'Islet, un projet pilote de récupération a été mis en place à l'été 2021, en collaboration avec AgriRÉCUP.

Secteur acéricole

La MRC de L'Islet compte 307 exploitations acéricoles occupant une superficie de 124 km². Environ les deux tiers des exploitations agricoles mettent en marché, outre leur production habituelle, des produits de l'érable. La vente de ces produits a généré plus de 14 millions \$ en revenus en 2018.

Le secteur acéricole génère une grande quantité de tubulures d'érablières (plastiques et métaux). La récupération de ces matières progresse au fil des ans.

Secteur manufacturier

En considérant l'importance de la ressource forestière sur le territoire, il n'est pas étonnant que trois des dix plus grandes entreprises de la MRC œuvrent dans la transformation du bois. Les autres grandes entreprises du secteur manufacturier œuvrent dans la production de diverses marchandises : mobilier, matériel médical, produits en plastique, métaux, etc.

Tableau 6 : Principaux ICI sur le territoire

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Industries AMISCO Itée	L'Islet	Fabrication de meubles de maison (sauf en bois et rembourrés) (SCIAN 337126)	200 à 499
Maibec inc.	Saint-Pamphile	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente) (SCIAN 32111)	200 à 499
Ouellet Canada inc.	L'Islet	Fabrication d'appareils commerciaux de chauffage et de réfrigération (SCIAN 333416)	200 à 499
Umano Medical inc.	L'Islet	Fabrication de fournitures et de matériel médicaux (SCIAN 339110)	200 à 499
Rousseau Métal inc.	Saint-Jean-Port-Joli	Fabrication de vitrines d'exposition, de cloisons, de rayonnages et de casier (SCIAN 337215)	200 à 499
Fonderie Poitras Itée	L'Islet	Fonderies de fer (SCIAN 331511)	100 à 199

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Horisol Coopérative de travail	Saint-Jean-Port-Joli	Fabrication de produits en bois (SCIAN 321999)	100 à 199
Plastique Gagnon inc.	Saint-Jean-Port-Joli	Fabrication de produits en plastique (SCIAN 326198)	100 à 199
Matériaux Blanchet inc.	Saint-Pamphile	Scieries (SCIAN 32111)	100 à 199
Méto Richelieu / Centre de distribution	Saint-Jean-Port-Joli	Grossiste-marchand de gamme complète d'aliments (SCIAN 413110)	100 à 199

Autres secteurs d'activité

Le territoire compte plusieurs centaines d'entreprises de moindre envergure œuvrant dans des secteurs aussi variés que les transports, les travaux routiers et les textiles. Le secteur institutionnel est également bien représenté avec une douzaine d'établissements de santé ou d'éducation comptant plus de 20 employés.

2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles bénéficie d'un cadre juridique qui fait en sorte que chaque acteur connaît son rôle. Il s'agit, entre autres, des responsabilités que les différents organismes municipaux doivent exercer, des ententes applicables et de la réglementation.

2.1 COMPÉTENCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les compétences ont trait au palier de gouvernement municipal auquel reviennent diverses responsabilités en gestion des matières résiduelles : cela concerne la MRC, les municipalités et les régies créées par les municipalités. En vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles relèvent des municipalités locales qui peuvent en confier l'exploitation à une personne, un organisme ou une entreprise³.

Comme en fait foi ce PGMR, les municipalités régionales, dont les MRC, ont la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale. De plus, une MRC peut déclarer sa compétence relativement à un volet de la gestion des matières résiduelles; dès lors, les municipalités locales visées y sont assujetties⁴.

À ce sujet, la MRC de L'Islet n'a déclaré sa compétence sur aucun des aspects de la GMR. Cependant, les municipalités se sont entendues pour que ce soit la MRC qui se charge de l'octroi des contrats de transfert, de transport et de traitement des matières recyclables de la collecte sélective. Plus précisément, neuf municipalités ont aussi une entente avec la MRC pour l'octroi des contrats de collecte et de traitement des boues de fosses septiques⁵.

Par ailleurs, trois régies détiennent une forme de compétence en gestion des matières résiduelles. D'abord, la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud (désignée comme la « Régie de L'Islet-Sud ») détient la compétence pour l'enfouissement des déchets de six municipalités⁶. Cette compétence vise également la collecte et le transport des déchets ainsi que la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables. La municipalité de Sainte-Félicité conserve sa compétence dans ces domaines, mais elle a une entente de services avec la Régie de L'Islet-Sud pour les collectes, l'enfouissement des déchets ainsi que le tri et conditionnement des matières recyclables.

Les sept autres municipalités⁷ confient la compétence pour l'enfouissement des déchets à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny. Désignée comme la « Régie

³ *Loi sur les compétences municipales*, art. 34.

⁴ Guide « La prise de décision en urbanisme » : la gestion des matières résiduelles. MAMH, 2010.

⁵ Ce sont les municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Saint-Roch-des-Aulnaies et Tourville.

⁶ Il s'agit des municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue et Tourville. Par ailleurs, la municipalité de Sainte-Félicité a une entente de service avec la Régie L'Islet-Sud.

⁷ L'Islet, Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise et Saint-Roch-des-Aulnaies.

L'Islet-Montmagny », celle-ci regroupe également onze municipalités de la MRC voisine de Montmagny. Ces municipalités conservent toutefois leur compétence pour la collecte des déchets et des matières recyclables, qui est effectuée en régie interne ou à contrat.

Enfin, cinq municipalités forment la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles (« Régie de L'Anse-à-Gilles »), soit L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert et Saint-Cyrille-de-Lessard, ainsi que Cap-Saint-Ignace (cette dernière étant située dans la MRC de Montmagny). La Régie de L'Anse-à-Gilles, gère le lieu d'enfouissement sanitaire fermé qui est situé à L'Islet.

Comme les lieux d'enfouissement technique (LET) se trouvent à une bonne distance de la MRC de L'Islet, les régies ont conclu des ententes avec les organismes gérant les LET pour la gestion des centres de transfert sur le territoire de la MRC de L'Islet. C'est ainsi que les déchets des municipalités membres de la Régie L'Islet-Montmagny sont acheminés au centre de transfert de L'Islet en attendant leur transport au LET de Saint-Étienne-des-Grès, en Mauricie. De leur côté, les municipalités membres ou cliente de la Régie de L'Islet-Sud envoient leurs déchets au centre de transfert de Sainte-Perpétue, d'où ils sont transportés jusqu'au LET de Saint-Rosaire, dans la région du Centre-du-Québec. Le centre de transfert de Sainte-Perpétue reçoit également les matières recyclables des municipalités membres ou cliente avant leur transport au centre de tri.

2.1.1 Responsabilités de la MRC, des régies et des municipalités

Le **Tableau 7** illustre, de manière plus détaillée, la façon dont la MRC, les régies et les municipalités partagent les responsabilités concernant les diverses facettes de la gestion des matières résiduelles. Il faut noter, pour les matières organiques, qu'une partie des responsabilités ne sont pas partagées puisqu'elles ne sont pas encore entièrement exercées.

Tableau 7 : Partage des responsabilités en GMR

SERVICES	MRC	Régie L' Islet-Sud	Régie L' Islet-Montmagny	L' Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille	Saint-Damase	Sainte-Félicité	Sainte-Louise	Sainte-Perpétue	Saint-Jean-P.-J.	Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Saint-Roch	Tourville
Mesures d'ISÉ	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Déchets																	
Planification		X	X														
Collecte municipale		X		X		X	X	X		X		X				X	
Transfert / transport		X	X														
Élimination		X	X														

SERVICES	MRC	Régie L' Islet-Sud	Régie L' Islet-Montmagny	L' Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille	Saint-Damase	Sainte-Félicité	Sainte-Louise	Sainte-Perpétue	Saint-Jean-P.-J.	Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Saint-Roch	Tourville
----------	-----	--------------------	--------------------------	----------	----------------	--------------	---------------	--------------	-----------------	---------------	-----------------	------------------	--------------	------------	----------------	------------	-----------

Matières recyclables de la collecte sélective

Planification	X	X															
Collecte municipale		X		X		X	X	X	X	X		X				X	
Transfert / transport		X		X		X	X	X	X	X		X				X	
Tri et conditionnement		X		X		X	X	X	X	X		X				X	

Matières organiques (résidus alimentaires et verts)

Planification	X	X	X	X								X					
Collecte municipale ou apport volontaire		X	X	X								X					
Traitement	X	X	X	X		X	X	X		X		X				X	

Écocentres

Planification		X		X													
Gestion		X		X													

Boues de fosses septiques

Planification	X			X	X	X				X		X					
Collecte et transport	X			X	X	X				X		X					
Traitement	X			X	X	X				X		X					

2.1.2 Ententes intermunicipales

La MRC, les régies et les municipalités peuvent conclure des ententes dans une foule de domaines, dont la gestion des matières résiduelles. Ces ententes ont trait, entre autres, aux modalités d'enfouissement des déchets. En raison de la présence de trois régies distinctes, en sus de la MRC, les ententes visent en grande partie à déterminer le rôle et les prérogatives des régies.

Tableau 8 : Description des ententes intermunicipales

PARTIES À L'ENTENTE		OBJET	ENTRÉE EN VIGUEUR / ÉCHÉANCE
MRC de L'Islet	14 municipalités membres	Entente pour le transfert et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective	2020-2025
Régie L'Islet-Montmagny	7 municipalités membres de la Régie	Modalités et coûts du transfert et de l'enfouissement des déchets du nord du territoire	2018-2022 ⁸
Régie L'Islet-Montmagny	Énercycle ⁹	Modalités et coûts des opérations du centre de transfert de L'Islet et de l'enfouissement des déchets au LET d'Énercycle	2018-2022 (en cours de renouvellement)
Régie L'Islet-Sud	6 municipalités membres de la Régie	Modalités et coûts du transfert et de l'enfouissement des déchets des six municipalités	2021-2026
Régie L'Islet-Sud	Municipalité de Sainte-Félicité	Modalités et coûts de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets	2021-2026
Régie L'Islet-Sud	Société de développement durable d'Arthabaska (Gesterra)	Modalités et coûts des opérations du centre de transfert de Sainte-Perpétue et de l'enfouissement des déchets au LET de Saint-Rosaire (Gesterra)	2021-2026
Municipalité de L'Islet	Municipalités de Saint-Aubert et Saint-Cyrille	Modalités d'utilisation de l'écocentre de L'Islet	Annuelle

⁸ L'entente est renouvelée automatiquement, à moins que des membres souhaitent s'en retirer.

⁹ Anciennement la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM).

PARTIES À L'ENTENTE		OBJET	ENTRÉE EN VIGUEUR / ÉCHÉANCE
MRC de L'Islet	9 municipalités	Entente concernant la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques	2019-2024

2.2 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

La MRC n'a aucun règlement visant la gestion des matières résiduelles, de sorte que ces activités sont encadrées principalement par la réglementation provinciale. Du côté des municipalités, quatre d'entre elles ont adopté des règlements pour encadrer les activités de l'écocentre ou la vidange des fosses septiques. L'une d'elles a également adopté un règlement pour financer le coût ponctuel de la vidange, de la déshydratation, du transport et du traitement des boues d'étangs aérés.

Tableau 9 : Règlements municipaux liés à la GMR

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR
L'Islet	239-2020	Règlement relatif aux opérations et à la sécurité de l'écocentre	2020
Saint-Roch-des-Aulnaies	339-2019	Règlement relatif à la collecte des matières résiduelles	2020
Saint-Aubert	447-2015	Règlement relatif à la gestion des fosses septiques et au traitement des eaux usées des résidences et bâtiments isolées	2015
Saint-Roch-des-Aulnaies	297-2014	Règlement régissant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des résidences isolées	2014
Sainte-Perpétue	06-2008	Règlement régissant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des résidences isolées	2008
Tourville	03-2015	Règlement créant une réserve financière pour ses étangs aérés	2015

3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR

La MRC de L'Islet dispose d'un bon nombre d'installations de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Toutefois, les lieux d'élimination et les centres de tri des matières recyclables se trouvent à l'extérieur de la MRC.

3.1 INSTALLATIONS DE GMR PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

Le territoire de la MRC compte plusieurs installations en gestion des matières résiduelles, comme les écocentres, les centres de transfert et centre de traitement de boues municipales. D'autres installations desservant le territoire, comme le LET ou le centre de tri, se trouvent à l'extérieur du territoire. La **Figure 3**, permet de localiser les principales installations en GMR.

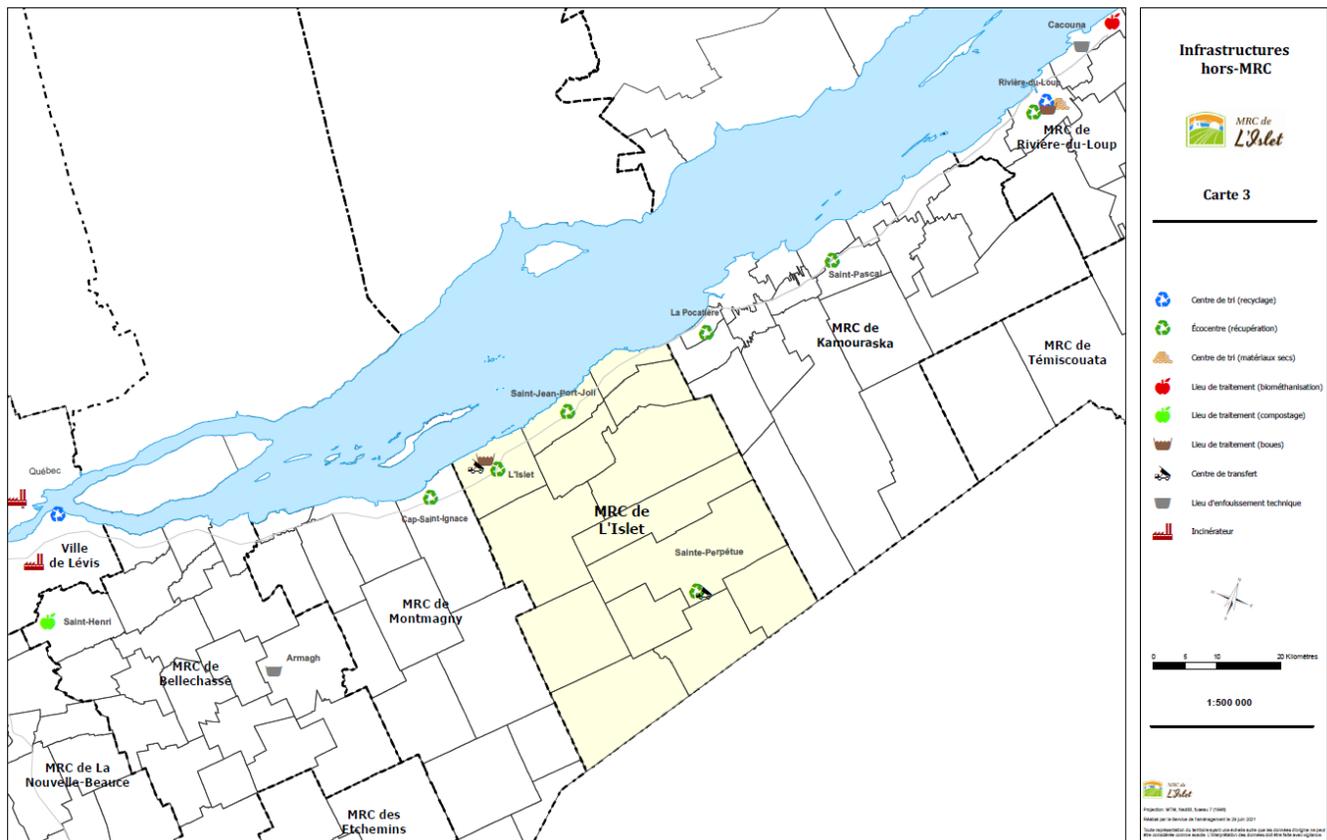


Figure 3 : Localisation des Installations

3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables

Les matières recyclables de la MRC de L'Islet sont présentement acheminées au centre de tri de la Société VIA à Rivière-du-Loup. Cet OBNL a également un centre de tri à Lévis, tandis que le Groupe Bouffard gère un

centre de tri à Mont-Joli. En 2019, les matières recyclables étaient dirigées vers le centre de transfert du Groupe Bouffard à Saint-Pascal. Elles étaient par la suite transportées au centre de tri de Mont-Joli. Depuis 2022, les matières recyclables collectées dans la MRC sont traitées au centre de tri de Rivière-du-Loup. Le **Tableau 10** présente la situation des centres de tri et les matières reçues en 2019.

Tableau 10 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Mont-Joli (hors MRC)	Groupe Bouffard	22 951	25 000	1821	Papier, carton, plastique, verre, métal
Lévis (hors MRC)	Société VIA	50 100	51 000	0	Papier, carton, plastique, verre, métal
Rivière-du- Loup (hors MRC)	Société VIA	n/d	10 500	0	Papier, carton, plastique, verre, métal

3.1.2 Centres de valorisation des matières organiques

Les résidus verts sont récupérés par apport volontaire aux écocentres, où ils sont compostés. Le compost est utilisé ou distribué par les gestionnaires des écocentres.

Plusieurs installations de compostage se trouvent à proximité de la MRC, comme Les Composts du Québec, à Saint-Henri-de-Lévis et la Tourbière Réal Michaud, située à L'Isle-Verte. L'usine de biométhanisation de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) traite également les résidus verts.

L'ensemble du territoire de la MRC de L'Islet est exempté du critère de redistribution de la redevance à l'élimination exigeant la collecte de porte en porte des matières organiques dans le périmètre d'urbanisation pour les municipalités de taille moyenne (plus de 220 unités d'occupation (u.o.)). Ainsi, pour la MRC de L'Islet, les municipalités de plus de 220 u.o. dans le périmètre d'urbanisation seraient tenues d'offrir au minimum la collecte de porte en porte ou une combinaison de collecte, des points d'apport volontaire et de compostage domestique (voir les détails à la Section 4.24.2.3). En revanche, les municipalités de petite taille (moins de 220 u.o. dans le périmètre d'urbanisation) peuvent faire du compostage domestique seulement.

Plusieurs municipalités envisagent toutefois la collecte des matières organiques. Le lieu éventuel de traitement n'a pas encore été établi, mais la plateforme de compostage de Saint-Henri-de-Lévis ou un projet local de traitement sont considérés (l'étude de faisabilité est en cours concernant l'implantation d'une plateforme de compostage dans la MRC). De plus, les MRC de Bellechasse et de La Nouvelle-Beauce

disposeront d'installations de tri robotisé : cette option impliquerait toutefois que les déchets des municipalités de la MRC de L'Islet soient également traités à ces endroits, ce qui n'est pas envisageable vu les contrats d'enfouissement en cours.

Tableau 11 : Centres de valorisation des matières organiques pouvant desservir la MRC

LOCALISATION	TYPE & PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	MATIÈRES VISÉES
Saint-Henri-de-Lévis (hors MRC)	Compostage ouvert / Englobe	Résidus alimentaires et verts, boues municipales
L'Isle-Verte (hors MRC)	Compostage ouvert / Tourbière Réal Michaud et Fils inc.	Résidus verts
Rivière-du-Loup (hors-MRC)	Biométhanisation / SÉMER	Résidus alimentaires
Armagh (hors-MRC) (projet)	Installation de tri robotisé / MRC de Bellechasse	Résidus alimentaires
Frampton (hors-MRC) (projet)	Installation de tri robotisé, plateforme de compostage / MRC de La Nouvelle-Beauce	Résidus alimentaires

3.1.3 Centres de traitement des boues

Le centre de traitement de Campor, à L'Islet, effectue la vidange, le transport et le traitement des boues de stations d'épuration municipales et des boues de fosses septiques. La même entreprise a un centre similaire à Rivière-du-Loup, de même qu'une plateforme de compostage des boues.

LOCALISATION	TYPE & PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
L'Islet	Étangs aérés / Campor Environnement	12 000 m ³	3433	Boues d'épuration, boues de fosses septiques, boues agricoles
Témiscouata- sur-le-Lac (hors MRC)	Compostage ouvert / Campor Environnement	n/d	n/d	Boues d'épuration, boues de fosses septiques, boues agricoles
Rivière-du- Loup (hors MRC)	Étangs aérés / Campor Environnement	25 000 t	n/d	Boues d'épuration, boues de fosses septiques, boues agricoles

3.1.4 Lieux d'enfouissement technique (LET)

Compte tenu de l'absence de LET sur le territoire, les régies de L'Islet-Sud et de L'Islet-Montmagny ont trouvé des solutions d'élimination abordables à l'extérieur de la MRC. Des ententes avec la société mixte Gesterra et Énercycle assurent le transport et l'élimination des matières aux LET de Saint-Rosaire et de Saint-Étienne-des-Grès, respectivement situés au Centre-du-Québec et en Mauricie. Dans le cas de ce dernier LET, la date

de fermeture prévue pourrait être repoussée si une portion importante des matières organiques sont détournées de l'élimination.

Tableau 12 : Lieux d'enfouissement technique desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE /EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE	CAPACITÉ MAXIMALE	DURÉE DE VIE	DATE DE FERMETURE
Saint-Rosaire (hors MRC)	Gesterra	150 000 t	3,5 millions de tonnes	37 ans	2058
Saint-Étienne-des-Grès (hors MRC)	Énercycle	180 000 t	6 millions m ³	11 ans	2032

3.1.5 Centres de transfert des déchets et des matières recyclables

En raison des distances de transport jusqu'aux lieux d'enfouissement, deux centres de transfert accueillent les déchets des collectes en attendant leur transport en camions semi-remorques jusqu'au lieu d'enfouissement. Le centre de transfert de Sainte-Perpétue reçoit les matières recyclables en sus des déchets des collectes des six municipalités membres et de la municipalité cliente de la Régie L'Islet-Sud. De son côté, le centre de transfert géré par la Régie de L'Islet-Montmagny accueille les déchets des municipalités membres dans la MRC de L'Islet et celle de Montmagny.

Tableau 13 : Centres de transfert dans la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE (tonnes)
L'Islet	Énercycle / Régie L'Islet-Montmagny	15 000 t ¹⁰
Sainte-Perpétue	Régie L'Islet-Sud	6 760 t ¹¹

3.1.6 Écocentres

Trois écocentres se trouvent sur le territoire de la MRC de L'Islet. L'écocentre situé à Sainte-Perpétue dessert les citoyens et les ICI de municipalités membres ou cliente de la Régie de L'Islet-Sud; une entente avec la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet permet à ses citoyens de l'utiliser également. À L'Islet, les citoyens de la municipalité ainsi que ceux de Saint-Aubert et Saint-Cyrille-de-Lessard peuvent porter leurs matières à l'écocentre gratuitement; des frais s'appliquent aux résidents des municipalités sans entente pour l'utilisation de l'écocentre.

À Saint-Jean-Port-Joli, c'est l'entreprise Éco-Vert-Dur qui opère l'écocentre : en vertu d'ententes avec les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies, les citoyens de ces municipalités peuvent utiliser gratuitement les services. Éco-Vert-Dur effectue sur place le broyage des branches ainsi que le concassage du béton, de l'asphalte et des bardeaux.

¹⁰ La plus grande partie de la capacité du centre de transfert L'Islet (environ 60%) est occupée par les onze municipalités de la MRC de Montmagny qui font partie de la Régie L'Islet-Montmagny.

¹¹ Le centre de transfert de la Régie L'Islet-Sud accueille seulement les matières des six municipalités membres et de la municipalité cliente situées dans la MRC de L'Islet.

En ce qui concerne la clientèle, les écocentres situés à Sainte-Perpétue et à Saint-Jean-Port-Joli acceptent les matières provenant des ICI en sus de celles des citoyens. De plus, les écocentres de la municipalité de L'Islet et celui situé à Sainte-Perpétue récupèrent les tubulures d'érablières en apport volontaire.

L'écocentre du Golf, situé à Montmagny, accepte également les matières du territoire de la MRC de L'Islet. Cet écocentre, géré par Les Concassés du Cap, traite principalement les matières valorisables des industries. En 2019, l'écocentre de La Pocatière acceptait les dépôts des résidents de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise, mais les ententes avec ces municipalités n'ont pas été renouvelées.

Seule la municipalité de Sainte-Louise n'a pas d'entente pour l'utilisation d'un écocentre. Ses citoyens peuvent tout de même recourir aux services des écocentres, moyennant des frais.

Tableau 14 : Écocentres desservant le territoire

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	MATIÈRES ACCEPTÉES	MUNICIPALITÉS DESSERVIES	PÉRIODE D'OUVERTURE	TYPES (MOBILE, PERMANENT, ETC »)
L'Islet	Municipalité de L'Islet	1000 t	Résidus de CRD, bois, RDD, encombrants, métaux, résidus verts, branches, etc.	L'Islet, Saint-Aubert et Saint-Cyrille-de-Lessard	Avril à novembre : mardi au samedi décembre à mars : samedi matin seulement	Permanent
Sainte- Perpétue	Régie L'Islet- Sud	3000 t	Résidus de CRD, bois, RDD, tubulures d'érablières	Saint-Adalbert, Saint- Marcel, Saint-Omer, Saint- Pamphile, Sainte- Perpétue, Tourville et Saint-Damase	Mai à octobre : lundi au samedi	Permanent
Saint-Jean- Port-Joli	Entreprise Éco-Vert-Dur	5000 t	Résidus de CRD, métaux, résidus verts, pneus, RDD	Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies	Été : lundi au samedi Hiver : sur appel	Permanent
Montmagny (hors MRC)	Les Concassés du Cap	7000 t	Résidus de CRD, bois, pneus, encombrants, matières recyclables	Citoyens et ICI (moyennant frais)	Toute l'année : lundi au vendredi	Permanent

Pour ce qui est des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP), comme les piles, les peintures et les produits électroniques, l'ANNEXE 3 présente la liste des points de dépôt de la MRC.

3.1.7 Centres de tri de résidus de CRD

Il n'y a pas, dans la MRC de L'Islet, d'installation pour le traitement des résidus de CRD. L'écocentre situé à Sainte-Perpétue, de même que le Garage Claude Albert situé à Cap-Saint-Ignace (MRC de Montmagny), en font toutefois la récupération avant de les transporter à un lieu de valorisation. L'écocentre situé à Saint-Jean-Port-Joli offre le même service depuis peu. Cet écocentre privé effectue également le concassage du béton, de l'asphalte et des bardeaux.

Comme son nom l'indique, l'entreprise Les Concassés du Cap est spécialisée dans la valorisation des agrégats. Par ailleurs, l'entreprise Conteneurs KRT, le seul centre de tri de résidus de CRD dans la région du Bas-Saint-Laurent, accepte l'ensemble de ces résidus. Les autres centres de tri de résidus de CRD se trouvent à Québec.

Bien que la quantité exacte de résidus de CRD provenant du territoire de la MRC de L'Islet ne soit pas connue, il est probable qu'une proportion importante des résidus de CRD du territoire soit récupérée vu la proximité des centres de tri de résidus de CRD comparativement aux lieux d'enfouissement.

Tableau 15 : Centres de tri de résidus de CRD pouvant desservir la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)
Montmagny (hors MRC)	Les Concassés du Cap (écocentre)	n/d	7000 t	632 t
Saint-Isidore (hors MRC)	Location Dalji	45 000 t	100 000 t	n/d
Rivière-du-Loup (hors MRC)	Conteneurs KRT	n/d	n/d	n/d
Québec (hors MRC)	Villéco	n/d	n/d	n/d
Québec (hors MRC)	Véolia Environnement	n/d	100 000 t	n/d
Québec (hors MRC)	AIM Éco-Centre	n/d	n/d	n/d

3.1.8 Installations de gestion des boues de stations d'épuration

Toutes les municipalités possèdent une installation pour le traitement des eaux usées, à l'exception de Sainte-Félicité. Dans presque tous les cas, il s'agit d'étangs aérés. Saint-Pamphile opère des étangs non aérés, ce qui fait en sorte que le processus de biodégradation des boues est plus long. Saint-Omer opère une installation septique communautaire.

Tableau 16 : Installations de gestion des boues municipales de la MRC

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	VIDANGES DE 2013 À 2018	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019	VIDANGES PRÉVUES APRÈS 2019	DESTINATION
L'Islet	Étangs aérés	n/a	n/a	2021	Épandage agricole
Saint-Adalbert	Étangs aérés (parois verticales)	n/d	n/a	2020	Épandage agricole
Saint-Aubert	Étangs aérés		n/a	2032	Épandage agricole
Saint-Cyrille-de-Lessard	Étangs aérés	n/a	n/a	n/d	n/a
Saint-Damase-de-L'Islet	Étangs aérés (parois verticales)	n/a	n/a	2022	Épandage agricole
Sainte-Louise	Étangs aérés (parois verticales)	n/d	n/a	n/d	n/a
Sainte-Perpétue	Étangs aérés	n/d	n/a	n/d	n/a
Saint-Jean-Port-Joli	Étangs aérés	n/d	n/a	2024	Épandage agricole
Saint-Marcel	Étangs aérés (parois verticales)	n/d	n/a	2020	Épandage agricole
Saint-Omer	Installation septique communautaire	n/d	n/a	2020, 2021	Épandage agricole
Saint-Pamphile	Étangs non aérés	n/d	n/a	2021	Épandage agricole
Saint-Roch-des-Aulnaies	Étangs aérés (parois verticales)	n/a	n/a	2029	Épandage agricole
Tourville	Étangs aérés	n/d	n/a	2020, 2026	Épandage agricole

3.1.9 Autres installations

Les organismes de gestion des produits de la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) ont mis en place des points de dépôt en différents endroits de la MRC. Ainsi, les produits électroniques, les piles, les lampes

au mercure, les peintures et les huiles usées peuvent être récupérés. Les écocentres ainsi que plusieurs quincailleries assurent un service de récupération de la plupart de ces produits. L'ANNEXE 3 présente la liste des points de dépôt pour chaque catégorie de produits de la RÉP, de même que pour les résidus domestiques dangereux (RDD) et les textiles. Pour les produits de la RÉP, il est également possible de contacter l'organisme de gestion désigné.

Tableau 17 : Coordonnées des organismes de gestion REP

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.	arpe.ca
Appel à recycler	Piles et batteries	appelarecycler.ca
Éco-Peinture	Peintures, teintures, contenants, aérosols	ecopeinture.ca
Recycflu	Lampes contenant du mercure : ampoules fluorescentes, fluocompactes, tubes fluorescents	www.recycflu.ca/fr
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Huiles, contenants et filtres d'huiles, antigels, aérosols	soghu.com/fr

3.2 INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Outre la MRC, les régies et les municipalités, un grand nombre d'acteurs contribuent à la bonne gestion des matières résiduelles sur le territoire. Cet écosystème d'entreprises et d'organismes à but non lucratif doit être mis à profit si la MRC souhaite atteindre ses objectifs de réduction de la quantité de déchets. Le **Tableau 18** présente les plus importants de ces acteurs.

Tableau 18 : Principaux intervenants en GMR

ORGANISMES	DESCRIPTION
Les Concassés du Cap	Basée à Cap-Saint-Ignace, dans la MRC de Montmagny, l'entreprise effectue le traitement et le recyclage d'agrégats à des fins de travaux routiers. Les Concassés du Cap font également du transport de matériaux. À présent, l'entreprise est une des plus importantes de la région dans la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables.

ORGANISMES	DESCRIPTION
Conteneurs KRT	D'abord spécialisée dans la location des conteneurs, cette entreprise a prospéré en faisant du transport de résidus de CRD, puis leur récupération. L'entreprise opère un centre de tri de résidus de CRD à Rivière-du-Loup.
Entreprises de collecte et de transport des matières résiduelles	Un petit nombre d'entreprises des régions de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent exécutent des contrats de collecte et de transport des déchets et des matières recyclables pour l'une ou l'autre des municipalités de la MRC de L'Islet ou pour des ICI.
Entreprises de location de conteneurs	Plusieurs entreprises situées à proximité de la MRC de L'Islet louent des conteneurs aux municipalités, aux entrepreneurs ou aux particuliers pour la récupération des résidus de CRD. Certains effectuent également la récupération des métaux.
Éco-Vert-Dur	Cette entreprise possède et opère l'écocentre situé à Saint-Jean-Port-Joli. Les matières des citoyens comme ceux des ICI y sont acceptées. L'écocentre accepte les résidus de CRD, les métaux, les résidus verts, les pneus et les RDD. Par ailleurs, Éco-Vert-Dur a des ententes avec les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Roch-des-Aulnaies en vertu desquelles les citoyens de ces municipalités bénéficient de la gratuité des services.
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)	Cet OBNL a été créé en 1991 afin de favoriser la concertation et le partage d'expertise entre les différents acteurs en environnement. Le CRECA agit notamment comme interlocuteur régional auprès du MELCCFP. En gestion des matières résiduelles, le CRECA s'implique, entre autres, dans l'élaboration de mesures de sensibilisation.
Synergie L'Islet-Montmagny	Créée de façon conjointe par les deux MRC en 2018, cette initiative aide les entreprises à valoriser leurs résidus industriels. Synergie L'Islet-Montmagny offre de l'accompagnement pour optimiser la chaîne de valeur, identifier des options de réutilisation des résidus et favoriser les synergies entre les entreprises.
AgriRÉCUP	L'industrie des produits agricoles a créé cet organisme à but non lucratif (OBNL), à l'échelle du Canada, afin de favoriser la concertation entre les acteurs impliqués dans la récupération des matières utilisées en agriculture (producteurs, détaillants et agriculteurs). AgriRécup travaille en collaboration avec l'ensemble des MRC de la région Chaudière-Appalaches, notamment pour la récupération des plastiques agricoles.

ORGANISMES	DESCRIPTION
Union des producteurs agricoles (UPA)	Cet organisme agit comme un syndicat pour les exploitants agricoles, en défendant leurs droits et en leur fournissant des services. L'UPA collabore aux initiatives visant à améliorer la récupération des matières du secteur agricole, comme les plastiques.
Société VIA	Cette entreprise d'économie sociale gère les centres de tri de Québec, de Lévis et de Rivière-du-Loup. Outre le traitement de plus de 100 000 tonnes de matières recyclables par année, l'entreprise a pour mission de favoriser la réinsertion sociale de personnes ayant une limitation fonctionnelle.
Groupe Aptas	Cet OBNL, basé à Sainte-Marie-de-Beauce, emploie principalement des personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles. Le Groupe effectue avant tout la collecte du carton auprès des principales entreprises.
Environek	Il s'agit d'une division du Groupe Aptas chargée, entre autres, de la récupération des tubulures d'érablières. En 2019, ils ont collaboré à la récupération de 29 % des tubulures de la MRC de L'Islet.
L'Élan Collectif	Cet OBNL basé à Montmagny mène diverses initiatives de développement durable dans les MRC de L'Islet et de Montmagny. Elle récupère les textiles et le matériel scolaire à ses points de dépôt.
Organismes de réemploi	La MRC compte une demi-douzaine d'organismes communautaires qui récupèrent et mettent en vente des meubles, des vêtements et divers articles ménagers, et ce, à prix abordable : L'Élan collectif, Friperie et location de costume Élisabeth Morneau, Friperie Monk, Dépano-Meubles, Comptoir communautaire de Saint-Pamphile et la Fabrique de Sainte-Perpétue.

4. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles a pour but de maintenir des milieux de vie sains pour la population. Il s'agit d'un ensemble d'activités visant à soutenir les citoyens dans l'adoption et le maintien de bonnes pratiques, comme la réduction et le tri à la source.

4.1 MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION EN PLACE

La MRC et la plupart des municipalités mènent des activités de sensibilisation. La MRC, dans le cadre de son rôle de planification régionale, diffuse de l'information concernant, par exemple, les écocentres, le réemploi, les plastiques agricoles et les symbioses industrielles. De leur côté, les régies diffusent une information de base concernant les dates de collectes et les bonnes pratiques (ex. : position du bac lors de la collecte).

Du côté des municipalités, Saint-Pamphile a mis sur pied un Comité écologique pour faciliter la sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques de recyclage et de compostage par le biais de leur page Facebook. Les autres municipalités diffusent l'information en gestion des matières résiduelles par leur site Internet, le publipostage, des dépliants ainsi que les médias imprimés et sociaux.

4.2 MODES DE COLLECTE ET SERVICES OFFERTS

Les modes de collectes et d'apport volontaire tendent à s'élargir à de nouvelles matières. Si la collecte des déchets et des matières recyclables est établie partout, les citoyens ont accès, de plus, à des écocentres acceptant, entre autres, les résidus verts, les résidus de CRD, les encombrants et les tubulures d'érablières.

De façon générale, les ICI font affaire avec des entreprises privées pour gérer leurs matières résiduelles. Cependant, un certain nombre, les ICI « assimilables » au secteur résidentiel, bénéficient de la collecte municipale, que ce soit en chargement latéral (bacs roulants) ou chargement frontal ou arrière (conteneurs).

4.2.1 Gestion des matières recyclables

Les municipalités ont une entente avec la MRC de L'Islet pour que celle-ci soit responsable de l'appel d'offres pour le transfert, le transport au centre de tri et le traitement des matières recyclables. Pour les municipalités membres ou cliente de la Régie de L'Islet-Sud, cela implique que les matières recyclables transitent par le centre de transfert de Sainte-Perpétue. Quant aux matières recyclables des municipalités associées à la Régie L'Islet-Montmagny, elles sont acheminées directement au centre de tri de Rivière-du-Loup après leur collecte.

Les municipalités associées à la Régie de L'Islet-Sud ont droit, depuis 2019, à la collecte des matières recyclables et des déchets par des employés et des camions de cette Régie. La plupart des autres municipalités confient un contrat à cet effet à une entreprise de la région, habituellement de pair avec la collecte des déchets. Plusieurs municipalités, comme L'Islet et Saint-Aubert, effectuent les collectes en régie interne, c'est-à-dire avec leurs employés municipaux. Saint-Aubert effectue, en plus, la collecte des matières recyclables et des déchets pour deux municipalités voisines.

La majorité des résidents des municipalités ont droit à une collecte des matières recyclables aux deux semaines, mais Saint-Aubert offre la collecte hebdomadaire (voir les détails dans le **Tableau 19**).

De façon générale, les édifices multilogements et les ICI disposant de conteneurs sont desservis par la collecte municipale.

Les municipalités de L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Aubert, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise envisage de regrouper leurs services de collecte des matières recyclables, des déchets et des encombrants par le biais d'une entente intermunicipale. En vertu du projet d'entente, deux scénarios sont examinés :

- 1^e) Les cinq municipalités seraient desservies par les services de collecte de la municipalité de L'Islet;
- 2^e) La municipalité de L'Islet poursuivrait en régie interne tandis que les quatre autres feraient appel à un collecteur privé.

Un appel d'offres en cours permettrait d'établir le scénario permettant le mieux d'optimiser les services de collecte tout en réduisant les coûts.

Tableau 19 : La collecte de porte en porte des déchets et matières recyclables

MUNICIPALITÉ	NOMBRE ANNUEL DE COLLECTES		UNITÉS D'OCCUPATION – SECTEUR RÉSIDENTIEL			UNITÉS D'OCCUPATION ICI
	Déchets	Recyclables	Permanent		Saisonniers	
			Unifamiliales	Multilogements		
L'Islet	26	26	1 455	144	102	107
Saint-Adalbert	26	23	225	6	70	12
Saint-Aubert	52	52	489	28	330	26
Saint-Cyrille-de-Lessard	26	26	305	21	273	16
Saint-Damase-de-L'Islet	26	26	217	9	66	12
Sainte-Félicité	26	26	139	4	27	9
Sainte-Louise	26	26	248	12	24	9
Sainte-Perpétue	26	26	562	65	74	37
Saint-Jean-Port-Joli	26	26	1 090	136	148	147
Saint-Marcel	26	26	179	4	91	11
Saint-Omer	26	24	146	2	70	7
Saint-Pamphile	26	32	795	83	54	71
Saint-Roch-des-Aulnaies	26	26	354	29	95	17
Tourville	26	26	240	17	44	14
TOTAL			6 444	560	1 468	495

4.2.2 Gestion des déchets

Le mode de collecte municipale, de transbordement et traitement des déchets est assez semblable à celui des matières recyclables. Si on exclut les municipalités qui ont confié la collecte et le transport des déchets à la Régie de L'Islet-Sud, les municipalités ont la prérogative d'octroyer des contrats de collecte à des entreprises privées. Seules quelques municipalités effectuent la collecte et le transport des déchets en régie interne.

La collecte a généralement lieu aux deux semaines (voir le **Tableau 19** ci-haut). Cette collecte inclut les déchets des édifices multilogements et des ICI utilisant des conteneurs. Les déchets transitent par les centres de transfert de L'Islet ou de Sainte-Perpétue, d'où ils sont envoyés au LET de Saint-Étienne-des-Grès ou celui de Saint-Rosaire.

La plupart des municipalités imposent des frais fixes de collecte et de traitement des déchets en fonction du nombre de bacs. Ainsi, un ménage nécessitant deux bacs à déchets paye le double.

4.2.3 Gestion des matières organiques

Il n'y a pas de collecte municipale des matières organiques dans la MRC. Celle-ci analyse des scénarios permettant la mise en place d'un mode de traitement, comme le compostage domestique, le feuillicyclage ou l'herbicyclage.

Résidus alimentaires

Depuis 2013, 630 composteurs domestiques ont été distribués grâce à une subvention à l'achat. De son côté, le Comité écologique de Saint-Pamphile offre les composteurs en bois à 20 \$.

Afin de répondre aux exigences de la Stratégie de valorisation de la matière organique ainsi qu'aux critères de redistribution de la redevance à l'élimination, les municipalités de plus de 220 u.o. dans leur périmètre doivent implanter, au minimum, l'un ou l'autre des scénarios suivants :

- Collecte porte-à-porte (minimum de 70 % des u.o.);
- Collecte porte-à-porte (minimum de 50 % des u.o.) et composteurs domestiques (jusqu'à l'atteinte minimum de 70 % des u.o.);
- Collecte porte-à-porte (minimum de 50 % des u.o.) et apport volontaire (100 % des u.o.);
- Composteurs domestiques (minimum de 70 % des u.o.) et apport volontaire (100 % des u.o.).

Les municipalités de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli implanteront la collecte des matières organiques en bacs bruns sur leurs territoires. Les trois autres municipalités de taille moyenne, soit Saint-Aubert, Sainte-Perpétue et Saint-Pamphile, n'ont pas pris de décision quant à leur desserte des matières organiques encore; des consultations auront lieu quant au scénario à implanter.

De leur côté, les municipalités de petite taille comme Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Cyrille -de-Lessard, Sainte-Félicité, Sainte-Louise, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Roch-des-Aulnaies et Tourville planifient la distribution de composteurs domestiques. Le programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) sera vraisemblablement sollicité à cet égard.

Par ailleurs, la MRC de L'Islet a lancé un projet pilote d'implantation de la collecte des matières organiques chez les ICI. Avec l'accompagnement de la firme Stratzer, les plus gros générateurs ont d'abord été identifiés,

puis questionnés sur leurs pratiques. Ensuite, des visites de diagnostic ont été effectuées afin de préparer l'implantation, tant au niveau des besoins en bacs de tri et de collecte que des procédures internes. La MRC a lancé le processus d'appel d'offres pour la collecte et le traitement des matières organiques tout en déployant des mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ). La MRC a également réalisé l'accompagnement des ICI tout au long de la mise en œuvre du projet pilote.

Résidus verts

La MRC et les municipalités favorisent la pratique du feuillicyclage et de l'herbicyclage par les citoyens. Du reste, les écocentres de L'Islet et d'Éco-Vert-Dur acceptent les résidus verts. D'ailleurs, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli offre un point de dépôt pour l'apport volontaire des sapins de Noël. Ceux-ci sont également acceptés aux écocentres de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli.

4.2.4 Gestion des boues municipales

Il y a deux catégories de boues municipales, soit les boues de station d'épuration et celles de fosses septiques. Dans la MRC de L'Islet, les municipalités ont la compétence pour la gestion des deux catégories de boues.

Boues de fosses septiques

La MRC de L'Islet a reçu de neuf municipalités la responsabilité de contrôler et d'effectuer les vidanges des boues de fosses septiques. Parmi les cinq autres municipalités, trois ont leur propre programme de contrôle et de vidanges des boues et les deux autres laissent cette responsabilité aux propriétaires de résidences non connectées au réseau d'égout municipal.

Toutes les boues sont transportées au centre de traitement des boues de Campor, à L'Islet. L'entreprise utilise autant ses étangs aérés que la plateforme de compostage de Témiscouata-sur-le-Lac pour assurer l'épandage agricole et la production de compost à partir des boues.

Boues de stations d'épuration

Comme pour les boues de fosses septiques, Campor reçoit et traite les boues des stations d'épuration municipales à son centre de traitement de L'Islet. Les boues sont valorisées en épandage agricole ou en compostage.

4.2.5 Gestion des encombrants et des résidus de CRD

Neuf municipalités, dont les sept associées à la Régie de L'Islet-Sud, offrent une ou deux collectes d'encombrants par année. La Régie assure le transport des encombrants jusqu'à son écocentre de Sainte-Perpétue. Ceux-ci sont par la suite acheminés au centre de tri de résidus CRD de Conteneurs KRT. De plus, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli offre deux collectes d'encombrants par année.

De son côté, la municipalité de L'Islet effectue une collecte annuelle d'encombrants après la période des déménagements, en juillet; ces encombrants sont transportés à l'écocentre de L'Islet pour être valorisés. La municipalité offre également un service sur appel de collecte des encombrants.

Quant aux résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), tous les écocentres les acceptent. C'est pourquoi la municipalité de L'Islet interdit le dépôt de résidus de CRD et d'encombrants dans le bac à ordures. La municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies en fait autant pour les résidus de CRD seulement.

4.2.6 Autres programmes de gestion

Les municipalités de Sainte-Perpétue et de Saint-Pamphile organisent, chaque printemps, une journée « Grand ménage » permettant aux citoyens de se départir de matériaux divers sans frais. Cet exercice assure la récupération, chaque année, de plusieurs tonnes de matières. D'ailleurs, les écocentres acceptent les encombrants. Certains sont revendus, d'autres sont démantelés pour récupérer le bois et le métal. Quelques OBNL en reçoivent et les revendent. Avec un espace d'entreposage adéquat et un nombre plus important de ressources humaines, la gestion des encombrants serait davantage efficace.

Réduction à la source et réemploi

Afin de réduire à la source, la MRC, les régies et les municipalités diffusent davantage de messages en ligne, évitant l'impression du papier. Du côté des entreprises, les supermarchés IGA interdisent les sacs de plastique à usage unique. Aussi, plusieurs commerces invitent leurs clients à utiliser des sacs et des contenants réutilisables.

Les citoyens ne sont pas en reste, puisque le groupe Facebook « Zéro déchet » dans Montmagny-L'Islet compte 315 membres échangeant des trucs concernant, par exemple, la fabrication de produits ménagers écologiques. En outre, le **Tableau 20** montre les initiatives de certains ICI.

Tableau 20 : Initiatives « Zéro déchet » des municipalités et des ICI

Acteurs	Durée	Description de l'initiative	Réduction estimée des quantités éliminées
Municipalités de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli	7 ans	Subvention de 100 \$ à l'achat de couches lavables	12 tonnes/an
Linéaire Éco-construction, L'Islet	5 ans	Maison « Ultima-Éco » : construction sans déchets ni conteneurs	18 tonnes/maison
Agrumette, Saint-Jean-Port-Joli	7 ans	Vente de couches lavables et produits écoresponsables	
Café Bonté Divine, Saint-Jean-Port-Joli		Contenants et emballages réutilisables	

En ce qui concerne le réemploi, plusieurs organismes et entreprises, comme La Maison de la Famille et L'Élan Collectif, assurent une deuxième vie aux meubles, aux matériaux de construction, aux textiles et à divers articles.

RDD et produits visés par une RÉP

Le **Tableau 48**, en annexe, affiche les points de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD) et les produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Par ailleurs, le **Tableau 17** ci-haut, indique les coordonnées d'organismes de gestion de produits REP et les matières visées.

4.3 SYNTHÈSE DES COÛTS DE COLLECTE, DE TRANSPORT, DE TRANSBORDEMENT ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS EN 2019

La synthèse des coûts donne un aperçu de la performance de la MRC par rapport aux quantités traitées. Les quantités incluent les matières des ICI assimilées aux collectes municipales. Ainsi, les unités d'occupation des ICI sont considérées dans le calcul du coût par unité d'occupation. En outre, la population équivalente, incluant les résidents saisonniers comptabilisés à 50 %, est utilisée pour le coût par habitant.

Le coût et le tonnage au transbordement et au traitement des matières recyclables, dont la gestion relève de la MRC, a été obtenu avec les données du régime de compensation des coûts de services municipaux de collecte sélective (RCSM) pour l'année 2019. En revanche, les coûts associés aux déchets ont été fournis pour une partie des municipalités seulement, d'où le portrait incomplet.

Le **Tableau 21**, ci-dessous, met en évidence les coûts plus faibles de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables, par unité d'occupation, comparativement aux déchets, en 2019.

Le volet concernant les revenus en gestion des matières résiduelles est abordé à la section 7.4.2, puis de façon plus détaillée à l'Annexe 8.

Tableau 21 : Synthèse des coûts collecte, de transport, de transbordement et de traitement des matières recyclables et des déchets

Secteurs résidentiel et ICI	Coût global (\$)	Tonnes	Coût/tonne (\$)	Coût/u.o.(\$)	Coût/habitant (\$)
Collecte municipale des matières recyclables	346 009 \$	1 902 t	182 \$	39 \$	18 \$
Transbordement et traitement des matières recyclables	163 951 \$	1 902 t	86 \$	18 \$	9 \$
Sous-total : Recyclables* <i>(14 municipalités)</i>	509 960 \$	1 902 t	268 \$	57 \$	27 \$
Collecte municipale <i>(3 municipalités)</i>	128 550 \$	2 386 t	54 \$	49 \$	23 \$
Transbordement des déchets** <i>(16 municipalités - MRC L'Islet et Montmagny)</i>	356 000 \$	14 586 t	24 \$	21 \$	10 \$
Transport des déchets au LET** <i>(16 municipalités - MRC L'Islet et Montmagny)</i>	348 042 \$	14 586 t	24 \$	21 \$	10 \$
Enfouissement des déchets*** <i>(14 municipalités)</i>	457 703 \$	6 766 t	68 \$	51 \$	24 \$
Sous-total : Déchets		6 766 t	170 \$	141 \$	67 \$
TOTAL		8 668 t	191 \$	198 \$	94 \$

* Excluant la compensation de Recyc-Québec

** Montants de l'année 2020 pour les municipalités associées à la Régie L'Islet-Montmagny

***Excluant la redevance à l'élimination

La Régie L'Islet-Sud et plusieurs municipalités offrent des collectes, de porte en porte, d'encombrants et de résidus de CRD. Toutefois, les coûts de ces opérations n'ont pas été fournis.

5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

La mise à jour d'un PGMR implique forcément de revisiter les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'**ANNEXE 4**.

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC ont été utilisés pour réaliser cet inventaire. L'année de référence choisie est 2019. Les explications méthodologiques sont résumées à la section 5.5 et les sources d'information se trouvent au **Tableau 31**.

5.1 BILAN GLOBAL DE L'INVENTAIRE

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD. Il s'agit d'un bon indicateur de la performance globale de la MRC.

5.1.1 Portrait de 2019

Le **Tableau 22** montre l'importance du secteur des résidus de CRD dans la génération et la récupération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC. D'après l'Outil d'inventaire, ces résidus représentent 40 % du tonnage généré et 54 % du tonnage récupéré.

Tableau 22 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de L'Islet par secteur

SECTEUR	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	TAUX D'ÉLIMINATION (kg/pers/an)
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE		
Résidentiel	3,319 t	3,783 t	7,102 t	47 %	215
ICI	3,150 t	5,313 t	8,463 t	37 %	302
CRD	8,130 t	2,224 t	10,354 t	79 %	126
TOTAL	14,598 t	11,320 t	25,919 t	56 %	643

La **Figure 4** illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus de prise, ne représente que 27 % du tonnage des matières générées selon l'Outil d'inventaire.

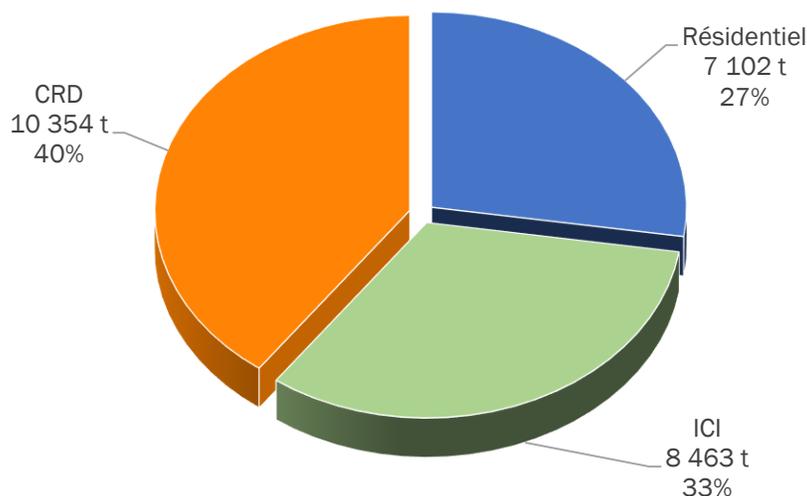


Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC de L'Islet

Le Tableau 23 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Cela donne un taux de récupération global de 57 % en 2019.

Tableau 23 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de L'Islet

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Papier et Carton	2 658 t	1 619 t	4 277 t	62%
Métal	231 t	255 t	486 t	48%
Plastique	328 t	1 061 t	1 388 t	24%
Verre	377 t	290 t	668 t	57%
TOTAL recyclables	3 595 t	3 225 t	6 819 t	53%
Résidus de transformation agroalimentaire	1 232 t	37 t	1 269 t	97 %
Résidus verts	208 t	671 t	880 t	24 %
Résidus alimentaires	71 t	2 255 t	2 326 t	3 %
Autres résidus organiques	0 t	1 097 t	1 097 t	0 %
TOTAL organiques	1 512 t	4 060 t	5 572 t	27 %
Agrégats	6 467 t	399 t	6 866 t	94 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	1 662 t	1 825 t	3 488 t	48 %
TOTAL résidus CRD	8 130 t	2 224 t	10 354 t	79 %
RDD	28 t	61 t	89 t	31 %

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Encombrants métalliques	385 t	38 t	422 t	91 %
Encombrants non métalliques et autres	0 t	71 t	71 t	0 %
Autres résidus	950 t	1,641 t	2,591 t	37 %
TOTAL (sans boues)	14,598 t	11,320 t	25,919 t	56 %
Boues municipales	465 t mh	0 t mh	465 t mh	100 %
TOTAL (avec boues)	15,063 t	11,320 t	26,383 t	57 %

La Figure 5 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières d'après les données municipales et l'Outil d'inventaire. Les matières comme les encombrants, les textiles, les RDD et les résidus de véhicules hors d'usage (VHU) se trouvent dans la catégorie « Autres ».

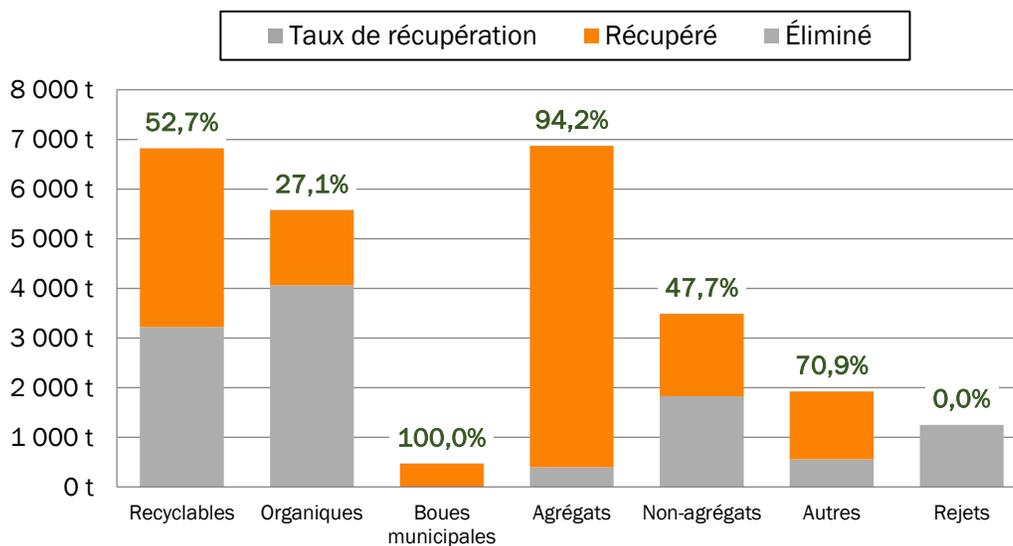


Figure 5 : Estimation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet générées, récupérées et éliminées

5.1.2 Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC de L'Islet, il s'agit du progrès accompli entre les années de référence des inventaires de 2013 et de 2019.

Génération des matières résiduelles

Le PGMR de 2016 faisait état des quantités, pour l'année 2013, de 17 422 tonnes de matières résiduelles générées comparativement à 26 288 tonnes pour l'année 2019, ce qui représente une augmentation de 51%.

Tableau 24 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019

Année	Secteur			Total
	Résidentiel	ICI	CRD	
2013	9 763 t	3 047 t	3 545 t	17 422 t
2019	7 567 t	8 368 t	10 354 t	26 288 t
Écart	-22 %	168 %	192 %	51 %

Les écarts importants, d'après les données municipales et l'Outil d'inventaire, requièrent des explications. Dans le cas de la baisse des quantités générées par le secteur résidentiel, cela est imputable, en bonne partie, à la quantité importante de boues vidangées en 2013, comparativement à 2019.

L'augmentation significative des résidus générés par le secteur des ICI et celui des résidus de CRD, soit plus du double, est plus difficile à expliquer. La vitalité économique des secteurs des ICI et de la construction, comparativement à la situation de 2013, pourrait être un facteur. Du reste, le PGMR de 2016 signalait un possible écart entre, d'une part, les quantités réelles générées dans une MRC ayant une faible densité de population et un niveau de revenus plus bas et, d'autre part, les estimations de l'Outil d'inventaire. Le cas échéant, cet écart se serait élargi.

Élimination des matières résiduelles

L'objectif à atteindre en termes de performance d'ici 2023 est une élimination de 525 kg/hab. Selon les données du MELCCFP, la MRC de L'Islet atteignait, en 2019, une performance de 557 kg/hab. Rappelons que l'objectif à atteindre lors du dernier PGMR était de 700 kg/hab.

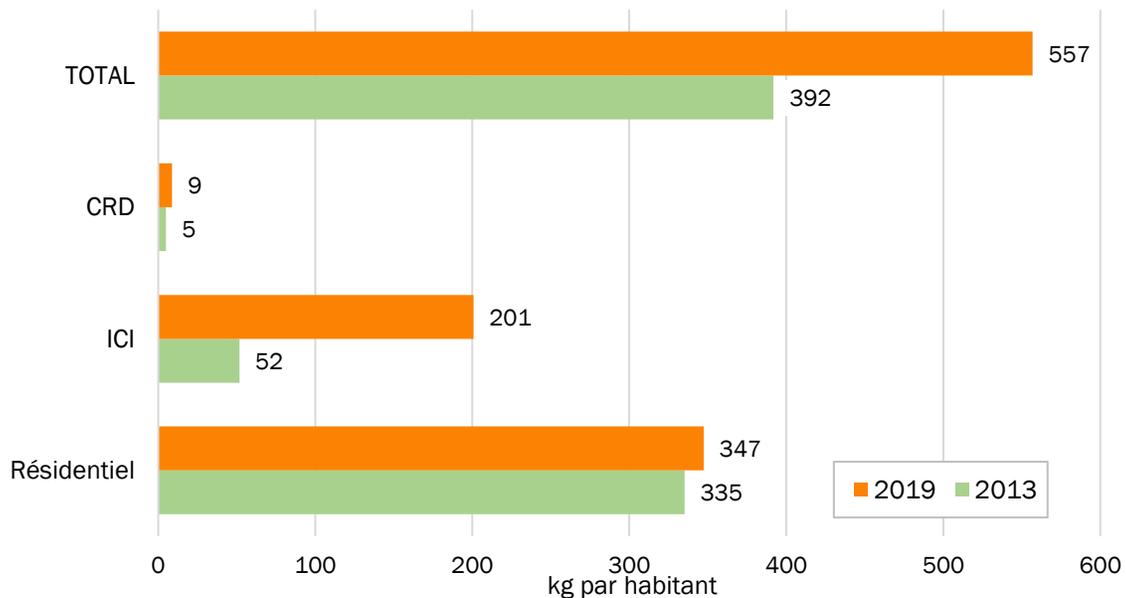


Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur

Source : Données d'élimination du MELCCFP

Les données d'élimination du MELCCFP permettent d'établir que les quantités éliminées par les secteurs résidentiels et des résidus de CRD ont peu changé. D'ailleurs, ces derniers ont pratiquement disparu de l'élimination.

Quant à la brusque augmentation des quantités éliminées par le secteur des ICI en 2019, d'après les données du MELCCFP, aucune explication ne paraît évidente : les données de la MRC indiquent plutôt un taux d'élimination des ICI comparable aux années précédentes. Du reste, aucun nouveau grand ICI ne s'est établi dans la MRC durant cette période.

Il est possible qu'un changement dans les pratiques GMR d'une ou deux grandes industries ait un impact démesuré sur les proportions de matières éliminées, vu la petite taille de la population de la MRC. Ces quantités auraient été acheminées directement à un lieu d'enfouissement au lieu de passer par l'un des centres de transbordement de la MRC. Cette hypothèse de l'événement ponctuel serait corroborée par le que les données du MELCCFP pour l'année 2020 indiquent un retour des quantités éliminées par les ICI au niveau précédant l'année 2019.

Malgré l'augmentation apparente des quantités éliminées par les ICI, la MRC demeure en bonne posture pour atteindre la cible globale d'élimination du gouvernement du Québec pour 2023, soit 525 kg/habitant/année.

Les données d'élimination du MELCCFP sont utilisées à titre illustratif seulement et n'entrent pas dans le calcul des quantités de matières générées, récupérées ou éliminées.

La **Figure 7** et le **Tableau 25**, tirés des données d'élimination du MELCCFP, confirment la régularité des quantités éliminées, par secteur, d'année en année. Ainsi, le bond dans l'élimination par le secteur des ICI, en 2019, fait contraste.



Figure 7 : Quantités éliminées par secteur et valeur des permis de construction

Tableau 25 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)

	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2019	347	201	9	556
2018	354	57	4	413
2017	345	58	4	407
2016	338	68	9	414
2015	342	48	2	391
2013	335	52	5	392

Rappelons que l'objectif énoncé par le MELCCFP vise une performance d'élimination maximale de 525 kg/habitant/an.

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération.

Récupération des matières résiduelles

Le **Tableau 26** compare la performance en récupération de la MRC de L'Islet en 2013 et en 2019, mais aussi les cibles gouvernementales de récupération; les données municipales et l'Outil d'inventaire ont été utilisés à cette fin. Pour les matières recyclables, la cible est plus ambitieuse, mais la performance de la MRC semble avoir légèrement régressé. Du côté des matières organiques, le taux de récupération a plus que doublé, mais demeure bien en deçà de la cible de récupération de 60 % d'ici 2023. En revanche, le taux de recyclage des résidus de CRD atteint déjà la cible de 2023, surtout grâce à la performance en récupération des agrégats.

Tableau 26 : Taux de mise en valeur global par matière en 2013 et en 2019

MATIÈRES RÉSIDUELLES	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2013	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	56 %	75 %	53 %
Matières organiques	60 %	12 %	60 %	27 %
Boues municipales	-	35 %	60 %	100 %
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	79 %
Béton, brique, asphalte	80 %	94 %	70 %	94 %
Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD	70 %	46 %	70 %	48 %

Sources : données municipales et Outil d'inventaire

Après cet aperçu global, il est opportun d'examiner la performance respective des secteurs résidentiel, ICI et CRD.

5.2 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel relève de la gestion des municipalités et de la MRC. Ainsi, les données de collecte fournies par ces dernières permettent de déterminer les quantités générées, récupérées et éliminées.

5.2.1 Résultats de l'inventaire

Le **Tableau 27** présente la composition des matières du secteur résidentiel. De façon globale, les ménages de la MRC de L'Islet ont valorisé 47 % de leurs matières en 2019. Ce taux de récupération grimpe à 50 % lorsqu'on inclut les boues municipales.

Tableau 27 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel

MATIÈRES RÉSIDUELLES	RÉCUPÉRÉES (T)	ÉLIMINÉES (T)	GÉNÉRÉES (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	1 157 t	253 t	1 410 t	82 %
Métal (incluant consigne)	72 t	68 t	140 t	51 %
Plastique (incluant consigne)	182 t	332 t	513 t	35 %
Verre (incluant consigne)	303 t	105 t	408 t	74 %
TOTAL collecte sélective	1 714 t	757 t	2 471 t	69 %
Résidus verts	208 t	499 t	708 t	29 %
Résidus alimentaires	71 t	1 057 t	1 128 t	6 %
Autres résidus organiques	0 t	848 t	848 t	0 %
TOTAL organiques	279 t	2 405 t	2 684 t	10 %
Véhicules hors d'usage	824 t	0 t	824 t	100%
Textiles	89 t	179 t	269 t	33 %
Rejets centre de tri	0 t	234 t	234 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	8 t	8 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	28 t	61 t	89 t	31 %
Encombrants métalliques	385 t	38 t	422 t	91 %
Encombrants non métalliques et autres	0 t	71 t	71 t	0 %
Balayures de rue	n/d	n/d	n/d	S.O.
Résidus ultimes	0 t	29 t	29 t	0 %
SOUS-TOTAL (sans boues)	3 319 t	3 783 t	7 102 t	47 %
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues de fosses septiques (BFS)	465 t mh	0 t mh	465 t mh	100 %
TOTAL boues	465 t mh	0 t mh	465 t mh	100 %
GRAND TOTAL (avec boues)	3 783 t mh	3 783 t mh	7 566 t mh	50 %

La **Figure 8** montre les catégories de matières les plus significatives au niveau de la génération des matières du secteur résidentiel, comme les matières organiques, les matières recyclables et les boues municipales.

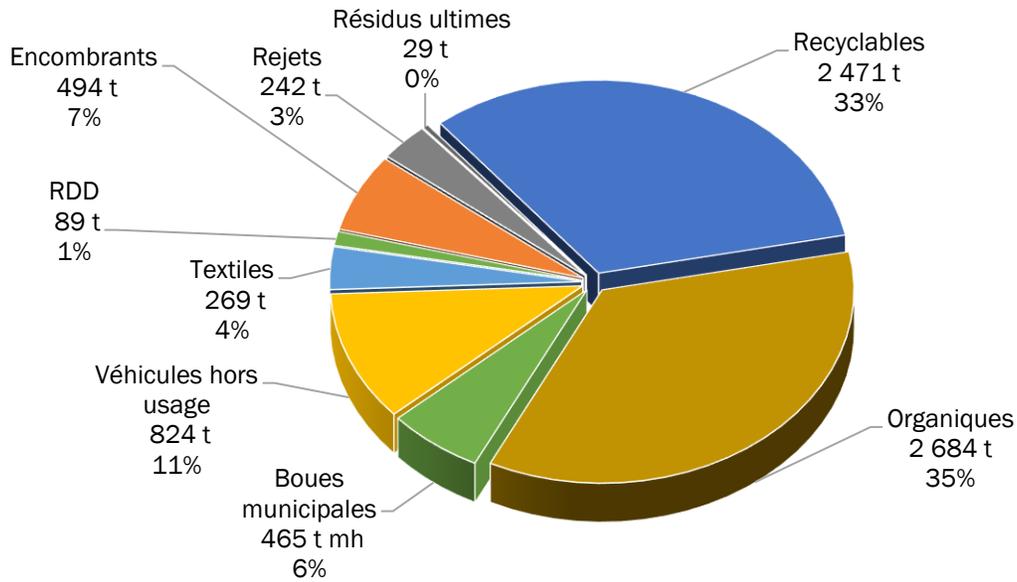


Figure 8 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel

Afin d'augmenter la qualité des données de l'Outil d'inventaire, la MRC de L'Islet a réalisé une caractérisation des matières éliminées par le secteur résidentiel sur son territoire. Ainsi, les proportions des matières recyclables et organiques de l'Outil d'inventaire ont été ajustés selon les résultats de la caractérisation. La composition des matières observées lors de la caractérisation est disponible à la

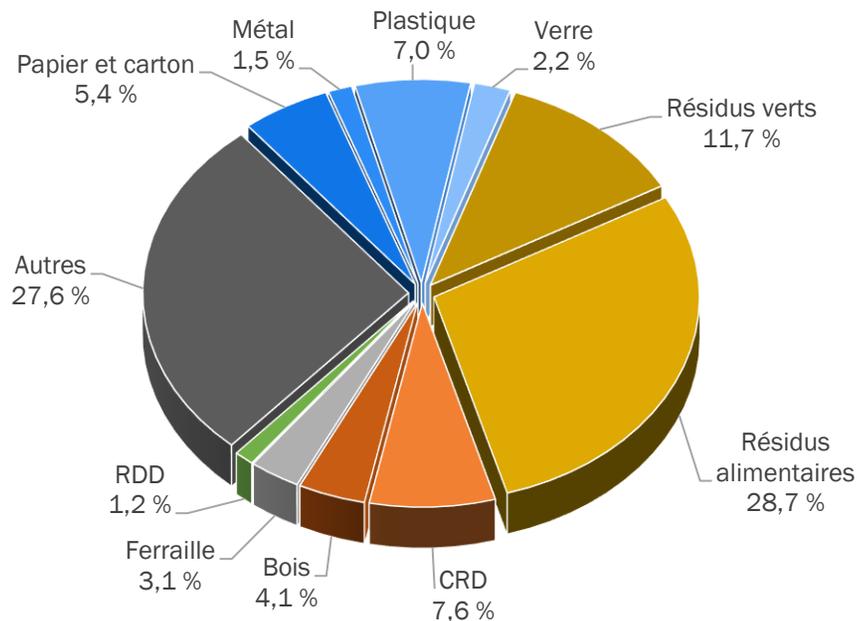


Figure 9. Il faut noter qu'une comparaison directe entre les résultats de la caractérisation et le **Tableau 27** n'est pas possible à cause de la différence entre la méthodologie de l'Outil et de la caractérisation, notamment la catégorisation des matières.

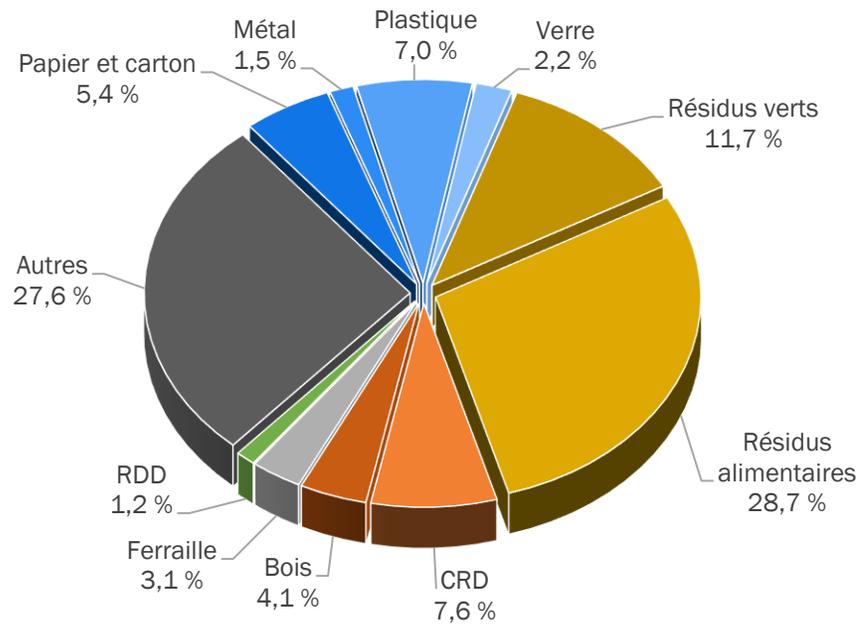


Figure 9 : Résultat de la caractérisation des matières résidentielles éliminées

Le **Tableau 28** illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières facultatives dans le PGMR, soit les pneus usés et les contenants consignés.

Tableau 28 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés

MATIÈRES RÉSIDUELLES	RÉCUPÉRÉES (T)	ÉLIMINÉES (T)	GÉNÉRÉES (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Pneus	353 t	0 t	353 t	100 %
Contenants consignés	89 t	50 t	139 t	64 %
Aluminium	37 t	16 t	53 t	70 %
Plastique	9 t	5 t	14 t	65 %
Verre	43 t	29 t	72 t	59 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la **Figure 10** montre des taux de récupération enviables pour le papier, le carton et le verre. Cela donne, pour le secteur résidentiel, un taux global de récupération des matières recyclables approchant de la cible du plan d'action gouvernemental établie à 75 % d'ici 2023.

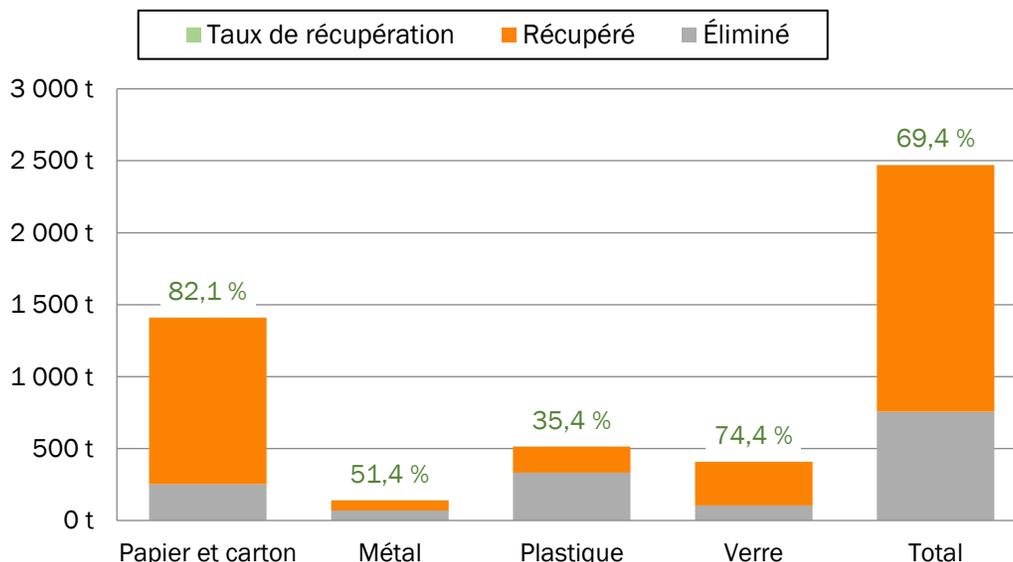


Figure 10 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent les matières recyclées par l'apport volontaire et le compostage domestique en l'absence de collecte de porte en porte des résidus alimentaires. Les initiatives de collecte ou d'apport volontaire des résidus verts ont toutefois obtenu un certain succès, comme l'indique la **Figure 11**.

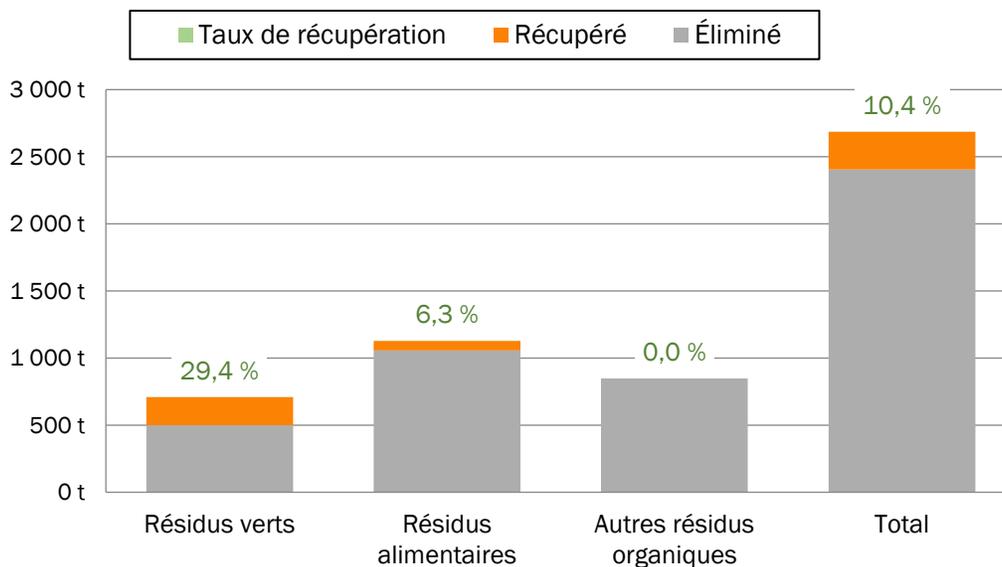


Figure 11 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration et celles des fosses septiques, leur recyclage est bien établi. Comme l'illustre la **Figure 12**, l'ensemble des boues sont valorisées en épandage agricole ou en compostage par le biais d'un centre de traitement des boues situé sur le territoire. Les quantités de boues sont mesurées en tonnes de matière humide (965 t mh) à une siccité de 20%.

Pour ce qui est des stations à étangs aérés, les données des années antérieures ne sont pas suffisamment complètes et homogènes, notamment concernant le nombre d'étangs vidangés, pour établir une moyenne annuelle de la quantité de boues. Ainsi, seule la quantité de boues vidangées en 2019 a été considérée pour l'inventaire. En l'occurrence, aucune municipalité n'a effectué de vidange de ses étangs aérés en 2019.

Durant la période d'application du PGMR 2023-2029, quatre municipalités de la MRC de L'Islet prévoient effectuer la vidange de leurs étangs aérés.

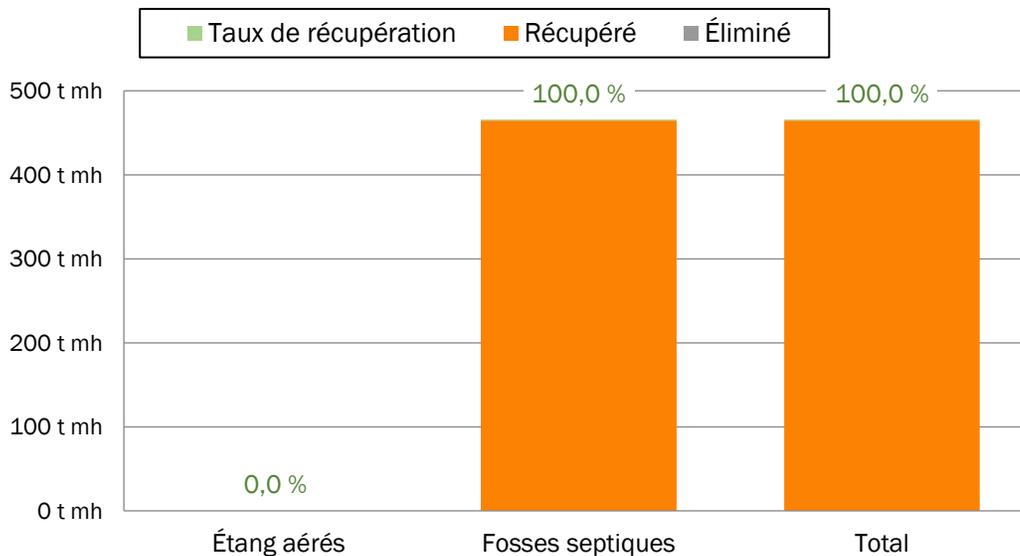


Figure 12 : Boues municipales générées et récupérées en 2019

De façon générale, la performance du secteur résidentiel dans la valorisation de l'ensemble des matières semble comparable à 2013. La récupération des matières recyclables a progressé de 64 à 69 % entre 2013 et 2019, mais la récupération des matières organiques a régressé de 14 à 10 % durant cette période. La mise en place prévue d'un mode de gestion des résidus alimentaires devrait améliorer le taux global de recyclage du secteur résidentiel au cours des prochaines années.

Il faut noter que les comparaisons des résultats de 2013 et de 2019 doivent être faites avec précaution pour le secteur résidentiel. En effet, l'Outil d'inventaire a principalement été utilisé en 2013. En revanche, les données municipales, lorsque disponibles, ont été utilisées pour les taux de récupération du secteur résidentiel en 2019.

5.3 SECTEUR ICI

Les quantités générées par le secteur des ICI constituent 32 % du total des matières résiduelles de la MRC. Il s'agit donc d'un secteur important, mais sur lequel les municipalités et la MRC ont moins de pouvoir d'intervention. En effet, bien que presque tous les ICI soient intégrés aux collectes municipales, les grandes industries recourent habituellement à des contrats privés pour leurs collectes.

Comme les industries ont généralement recours à des contrats privés de collecte, il s'avère difficile d'avoir des informations précises concernant les matières générées par les ICI. C'est pourquoi il faut recourir aux estimations de quantités de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d'activité au Québec. Les résultats sont ainsi ajustés en fonction du nombre d'employés dans les différents secteurs d'activité. De plus, les données réelles provenant des centres de transbordement et de l'apport volontaire de certaines matières sont prises en compte. Par exemple, les 37 tonnes de tubulures d'érablières récupérées ont été incluses dans les données, dans la catégorie des plastiques agricoles.

Pour estimer les quantités de plastiques agricoles générées, en excluant les tubulures d'érablières, l'UPA a développé un mode de calcul¹². En gros, chaque production laitière ou de bovins de boucherie génère annuellement une tonne de plastiques. Cela donnerait, pour les exploitations agricoles de la MRC de L'Islet, 120 tonnes de plastiques par an. La catégorie « plastiques agricoles » du **Tableau 29** inclut toutefois les tubulures d'érablières. Ce tableau présente, dans le détail, les quantités estimées pour chaque type de matières.

Tableau 29 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI

MATIÈRES RÉSIDUELLES	RÉCUPÉRÉES (T)	ÉLIMINÉES (T)	GÉNÉRÉES (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	1 502 t	1 366 t	2 867 t	52 %
Métal	159 t	187 t	346 t	46 %
Plastique	146 t	729 t	875 t	17 %
Verre	74 t	186 t	260 t	28 %
TOTAL collecte sélective	1 881 t	2 467 t	4 348 t	43 %
Industries de transformation agroalimentaire	1 232 t	37 t	1 269 t	97 %
Résidus verts	0 t	172 t	172 t	0 %
Résidus alimentaires	0 t	1 197 t	1 197 t	0 %
Autres résidus organiques	0 t	249 t	249 t	0 %
TOTAL organiques	1 232 t	1 655 t	2 887 t	43 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	256 t	256 t	0 %

¹² Vachon, K. (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan.

MATIÈRES RÉSIDUELLES	RÉCUPÉRÉES (T)	ÉLIMINÉES (T)	GÉNÉRÉES (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	S.O.
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	567 t	567 t	0 %
Plastiques agricoles	37 t	210 t	247 t	15 %
Résidus ultimes	0 t	157 t	157 t	0 %
GRAND TOTAL	3,150 t	5,313 t	8,463 t	37 %

La **Figure 13** montre la proportion des différentes catégories de matières et leur gestion par les ICI. À cet égard, les matières recyclables dominent à 52 %.

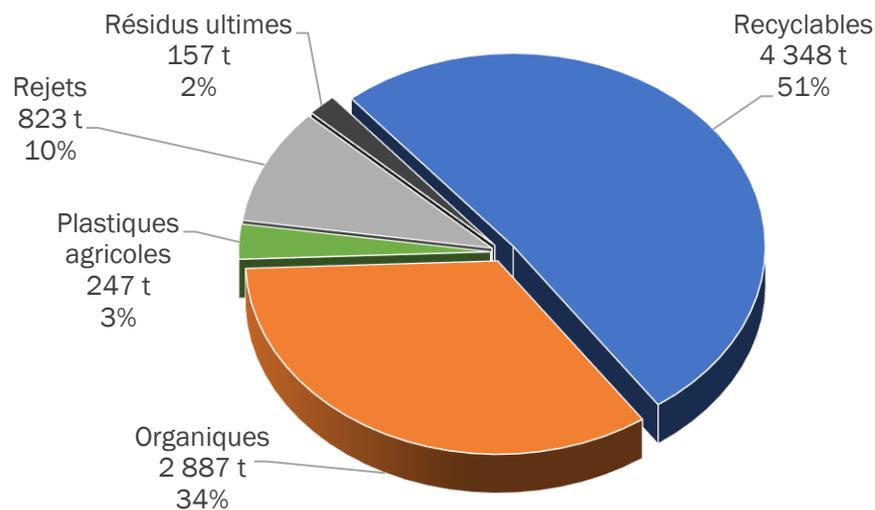


Figure 13 : Répartition des matières générées par le secteur des ICI

Sur le plan de la récupération des matières de la collecte sélective, le secteur des ICI accuse, d'après les estimations de l'Outil d'inventaire, un retard par rapport au secteur résidentiel. La **Figure 14** illustre cette situation. Des données plus précises permettraient toutefois d'évaluer si la performance réelle en collecte sélective des ICI de la MRC de L'Islet, dont une bonne partie adhèrent aux collectes municipales, est meilleure que celle estimée.

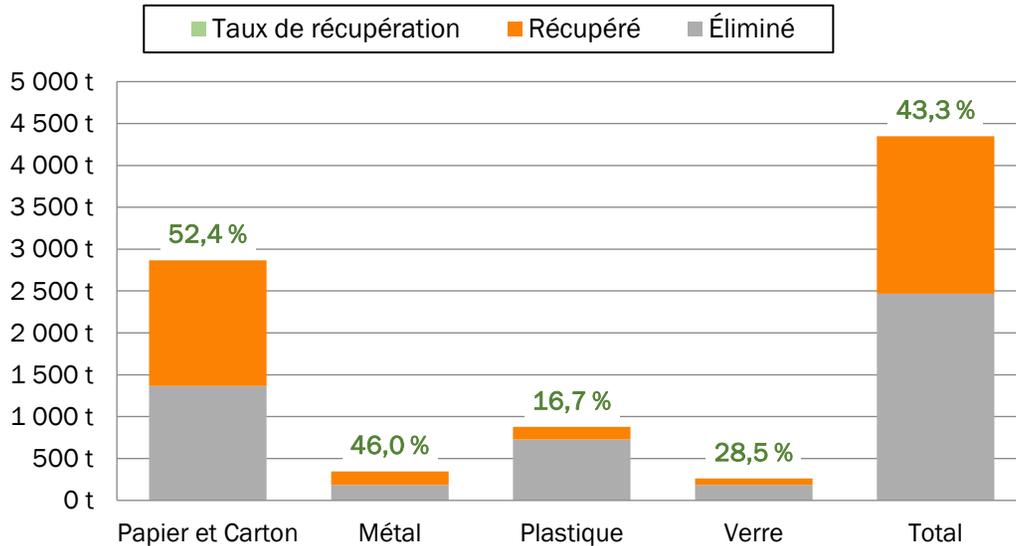


Figure 14 : Estimation des matières recyclables générées, récupérées et éliminées par les ICI

Du côté des matières organiques, l'Outil d'inventaire attribue une performance exemplaire à l'industrie agroalimentaire (voir la Figure 15). Pour les autres ICI, toutefois, le taux de récupération des matières organiques est plus faible que celui du secteur résidentiel, c'est-à-dire quasi nul.

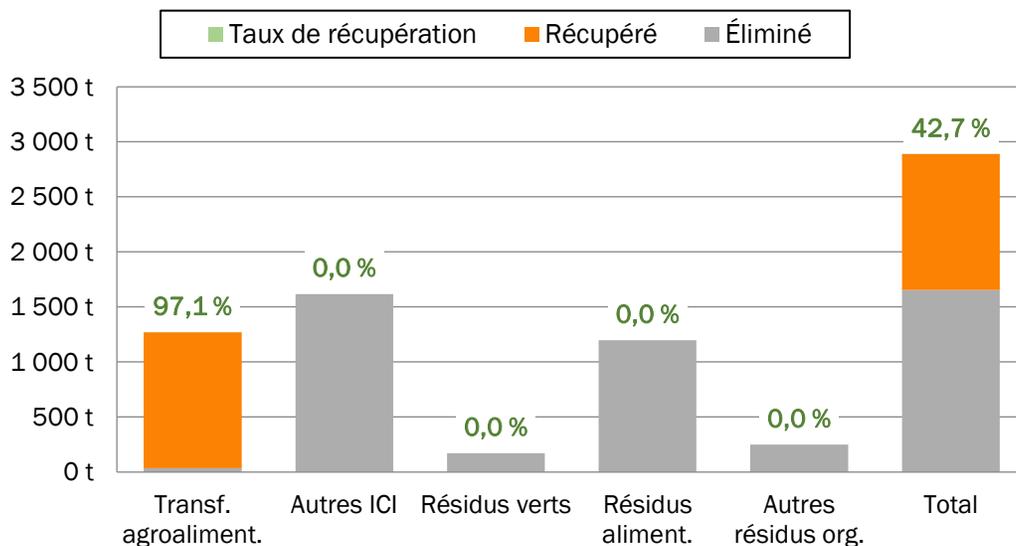


Figure 15 : Estimation des matières organiques générées, recyclées et éliminées par les ICI

Avec un taux global de récupération de 38 %, les estimations de l'Outil d'inventaire laissent croire que les ICI devraient améliorer leur performance afin de contribuer à l'atteinte, par la MRC, des cibles

gouvernementales de recyclage. Les initiatives en cours laissent toutefois entrevoir des performances améliorées après 2019.

5.4 SECTEUR CRD

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers routiers. Les résidus de CRD sont composés d'agrégats, notamment la brique, le béton et l'asphalte et de résidus non-agrégats, comme le bois, le gypse et les bardeaux d'asphalte.

Les estimations des quantités reposent presque entièrement sur l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, car peu de données réelles sont disponibles. Par exemple, les écocentres desservant la MRC ont recueilli 1 304 tonnes de résidus de CRD en 2019, mais cela ne comprend pas les résidus qui sont directement acheminés dans les centres de tri de résidus de CRD.

Le **Tableau 30** montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés de la MRC de L'Islet.

Tableau 30 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des CRD

MATIÈRES RÉSIDUELLES	RÉCUPÉRÉES (T)	ÉLIMINÉES (T)	GÉNÉRÉES (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Agrégats	6 467 t	399 t	6 866 t	94 %
Non-agrégats	1 662 t	1 825 t	3 488 t	48 %
Bois de construction	1 533 t	850 t	2 383 t	64 %
Gypse	15 t	389 t	403 t	4 %
Bardeaux d'asphalte	40 t	326 t	365 t	11 %
Autres	75 t	261 t	336 t	22 %
GRAND TOTAL	8 130 t	2 224 t	10 354 t	79 %

La **Figure 16** illustre l'importance des agrégats dans le tonnage de résidus de CRD. En effet, la brique, le béton et l'asphalte comptent pour près des deux tiers des résidus de CRD générés. Leur incidence est majeure sur les taux de récupération, car il s'agit de matières facilement recyclables.

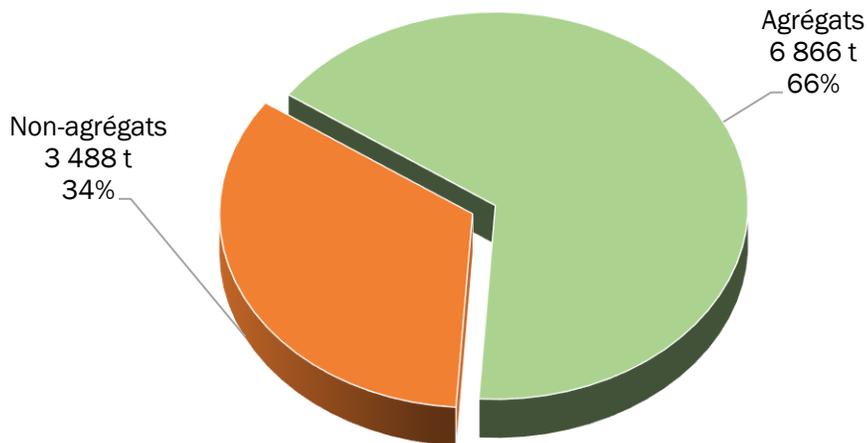


Figure 16 : Répartition des matières générées par le secteur CRD

Le contraste entre les taux de recyclage des agrégats et celui des autres résidus de CRD est frappant. D'après l'Outil d'inventaire, la récupération du gypse et des bardeaux d'asphalte, par exemple, ne dépasse guère 10 % du gisement. La Figure 17 illustre cet écart.

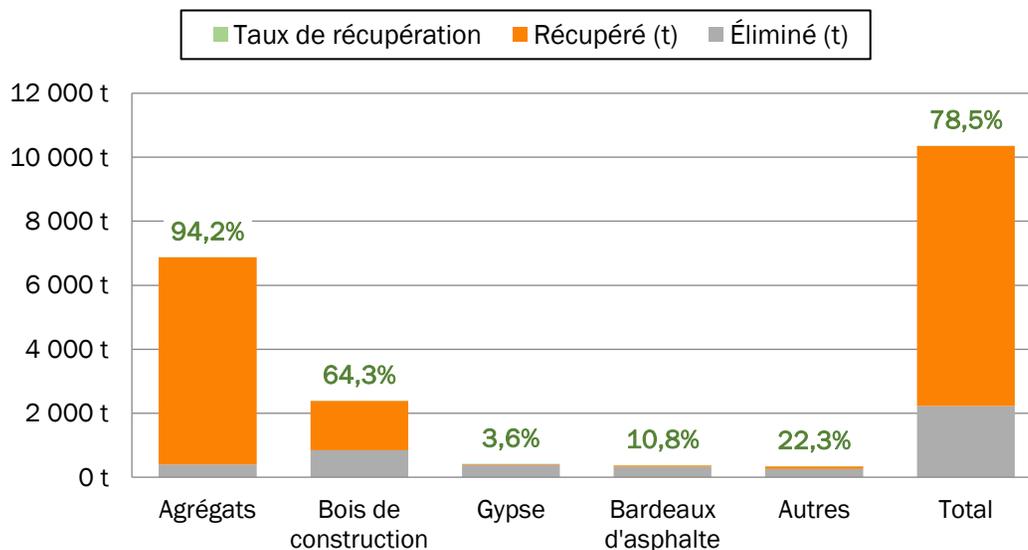


Figure 17: Taux de récupération des divers résidus CRD

Le taux de récupération des résidus de CRD affiché par l'Outil d'inventaire, soit 78 %, ne concorde pas avec les données d'élimination du MELCCFP en vertu desquelles pratiquement aucun résidu de CRD n'est éliminé. Si la bonne performance des écocentres y est pour quelque chose, l'attribution des rejets des centres de tri de résidus de CRD hors MRC serait à examiner. En effet, certains résidus de CRD générés dans la MRC de L'Islet pourraient avoir été attribués à la MRC où se trouve le centre de tri de résidus de CRD.

L'un des défis à relever, dans le cadre du plan d'action, consistera à développer une meilleure connaissance du secteur CRD et de la destination finale des matières.

5.5 ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRÉCISIONS

Autant que possible, la mise à jour de l'inventaire est fondée sur les quantités de matières résiduelles fournies par les municipalités, la MRC, les écocentres, les centres de tri et d'autres organismes œuvrant en récupération. Du côté de l'élimination, il est possible de recourir aux données des lieux d'enfouissement.

C'est ainsi que l'inventaire du secteur résidentiel est essentiellement fondé sur les données réelles de collectes. Par ailleurs, comme la MRC de L'Islet a récemment réalisé une caractérisation de ses déchets du secteur résidentiel et des ICI assimilables, ces données ont permis de compléter certaines informations manquantes.

Pour les secteurs des ICI et des résidus de CRD, toutefois, il est plus difficile d'obtenir des données réelles. Bien que les ICI assimilables aient été inclus dans la caractérisation réalisée en 2020, ce n'était pas le cas des grands générateurs de matières. C'est pourquoi l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé. Cet Outil repose sur les données de caractérisation obtenues par RECYC-QUÉBEC. Il s'agit entre autres de l'Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec et d'études nord-américaines. Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l'Outil en fonction de l'importance des différents secteurs dans une MRC. L'Outil suppose toutefois que la génération et la récupération des matières résiduelles de l'industrie textile d'une MRC, par exemple, seront comparables à celle de l'ensemble du Québec. Afin de valider cette hypothèse, des enquêtes spécifiques ont été menées auprès de grands générateurs de matières sur le territoire.

Le **Tableau 31** indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

Tableau 31 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2019

SECTEURS	SOURCES
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none">• Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales)• Données des écocentres• Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020• Étude de caractérisation des déchets de la MRC de L'Islet, 2020• Sommaire des rôles d'évaluation foncière des municipalités (pour alimenter l'Outil)

SECTEURS	SOURCES
	<ul style="list-style-type: none"> Données des municipalités et du Centre de traitement des boues de Campor sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec
ICI	<ul style="list-style-type: none"> Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 Étude de caractérisation des déchets de la MRC de L'Islet, 2020 Données des deux centres de transbordement de la MRC de L'Islet Statistique Canada, Emploi selon l'industrie Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013 UPA, Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan, 2018 Emploi Québec – Répertoire d'entreprises RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec Taux de rejets du centre de tri du Groupe Bouffard à Mont-Joli MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec
CRD	<ul style="list-style-type: none"> Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 Institut de la statistique du Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques

6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial consiste d'abord à examiner le bilan de la mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020. Il s'agit également d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces visant la GMR de la MRC de L'Islet. Cet exercice est mené en tenant compte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR ainsi que du Plan d'action régional des six MRC de Chaudière-Appalaches participant au PGMR collaboratif.

6.1 BILAN DU PRÉCÉDENT PGMR

Les mesures du PGMR couvrent la période 2016-2020. La MRC de L'Islet affiche sur son site Internet le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre des mesures inscrites au PGMR. Le plus récent rapport, pour l'année 2020, permet de constater que la majorité des mesures (25 mesures sur 31) sont entièrement réalisées ou en voie de l'être; toutefois, quelques mesures (6) n'ont pas été déployées.

Les mesures réalisées concernent les matières recyclables, les matières organiques et les résidus de CRD. Ces mesures sont en lien avec la réglementation, les directives, les politiques, les services offerts, les études, les recherches ainsi que les projets pilotes et les mesures de suivi.

Certaines mesures qui n'ont pas pu être réalisées, mais qui demeurent pertinentes pour la MRC de L'Islet, seront reprises dans le cadre du plan d'action du PGMR 2023-2029.

Le

Tableau 32 présente les points saillants du plan d'action applicable à la période 2016-2020.

Tableau 32 : Bilan du PGMR 2016-2020

MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
<u>Matières recyclables</u>	
1. Harmoniser les contrats de collecte, de transport et de traitement	En cours
2. Desservir les lieux publics municipaux et scolaires	Terminé
3. Promouvoir la participation des ICI et des immeubles à logements	En continu
4. Mettre de l'avant les avantages financiers de la récupération	Non réalisé
5. Rentabiliser le centre de transfert de L'Islet-Sud	Non réalisé
6. Obtenir les données des récupérateurs privés (matières recyclables)	En cours
7. Dresser un portrait de la participation des ICI et des multilogements	En cours
8. Desservir l'ensemble des ICI et des multilogements	Terminé

MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
9. Adopter des règlements concernant la participation	Non réalisé
<u>Matières organiques</u>	
10. Déterminer un mode de collecte et mettre en route le traitement et le mode de collecte choisis	En cours
11. Déterminer un lieu de traitement pour les matières organiques issues de la collecte	En cours
12. Déterminer un lieu de traitement pour les résidus verts issus des points de dépôt	Terminé
13. Ajouter des lieux de dépôt pour les résidus verts	Terminé
14. Desservir les ICI de fort volume avec des collectes de conteneurs	En cours
15. Mesurer les boues de fosses septiques annuellement	Non réalisé
16. Desservir l'ensemble du territoire par la vidange des fosses septiques	En cours
17. Mieux planifier la vidange des boues municipales	En cours
<u>Construction, rénovation, démolition</u>	
18. Obtenir les données des récupérateurs privés (résidus CRD)	En cours
19. Desservir l'ensemble des municipalités par des écocentres	En cours
20. Améliorer la gestion des résidus de CRD générés par les municipalités	En cours
21. Améliorer la gestion des résidus de CRD générés par les entrepreneurs	En cours
22. Atteindre une gestion exemplaire des résidus domestiques dangereux	En continu
23. Desservir l'ensemble du territoire par des dépôts pour le textile	Terminé
24. Valoriser les matières issues des collectes municipales d'encombrants	Terminé
25. Ajouter des points de vente pour les matières réutilisables	Terminé
26. Caractériser les matières éliminées	Terminé

MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
27. Étudier l'opportunité d'enfouir localement les matières éliminées	Non réalisé
28. Regrouper les services de collecte	En cours
29. Optimiser les parcours de collecte	Terminé
30. Obtenir les données des ICI qui éliminent des matières de façon autonome	Non réalisé
31. Mettre en place une tarification incitative	En cours

6.2 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS NATIONAUX

Les grandes orientations et les objectifs en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la PQGMR et son plan d'action 2019-2024. L'objectif fondamental de la politique est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Pour ce faire, la PQGMR repose sur les orientations suivantes :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024. L'année prévue pour l'atteinte de ces objectifs est 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

De plus, les PGMR doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) publiée en 2020 :

- Instaurer la gestion de la matière organique (MO) sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% des MO en 2030.

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC.

6.3 ENJEUX RÉGIONAUX

Certains enjeux en gestion des matières résiduelles doivent être pris en considération avant d'élaborer les mesures du plan d'action. Il s'agit autant des enjeux de la MRC de L'Islet que de ceux ayant une envergure régionale.

6.3.1 Constats de la démarche régionale

Les rencontres des responsables des PGMR des six MRC de Chaudière-Appalaches engagées dans le PGMR collaboratif ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux à l'échelle régionale. Outre le fait que ces enjeux soient communs à la plupart des MRC, des pistes de solutions devaient être envisageables à l'échelle régionale.

C'est ainsi que les dix enjeux suivants ont été identifiés :

1. **Gestion des matières organiques** : l'enjeu de la valorisation des résidus alimentaires interpelle l'ensemble des MRC, en particulier la desserte des milieux ruraux par la collecte, l'apport volontaire ou le compostage domestique;
2. **Manque de connaissances concernant la gestion des matières résiduelles du secteur des ICI** : la difficulté à obtenir des données réelles concernant la performance GMR des ICI touche l'ensemble du territoire, de même que le manque de méthodologie commune pour l'acquisition de connaissances;
3. **Optimisation des collectes** : les collectes sont souvent gérées à l'échelle de chaque municipalité. Des regroupements ciblés de services permettraient de réduire les coûts et les impacts environnementaux;
4. **Gestion des encombrants** : il y a des disparités dans les modes de gestion des encombrants entre municipalités et MRC, que ce soient les collectes avec les déchets, les collectes dédiées ou les points d'apport volontaire;
5. **Performance en réemploi** : le réemploi dépend d'un ensemble d'initiatives locales, menées par des OBNL, concernant des matières comme les encombrants, les résidus de CRD et les textiles. Une mise en commun des ressources pourrait améliorer la performance en réemploi de ces matières;
6. **Desserte des écocentres** : il y a peu d'uniformité dans les services offerts par les divers écocentres (matières acceptées, pratiques de récupération, clientèle);
7. **Réglementation municipale** : il y a des écarts importants dans le contenu et l'application des règlements municipaux;
8. **Initiatives « Zéro déchet »** : un partage des ressources et des idées permettrait d'étendre les initiatives « Zéro déchet » à davantage de MRC et de développer une vision régionale;
9. **Évaluation des besoins en élimination** : la connaissance des capacités régionales en élimination est partielle. Tout en maintenant la réduction continue des quantités éliminées, il pourrait y avoir un gain environnemental à privilégier des solutions locales d'élimination;
10. **Gouvernance et reddition de comptes** : le maintien des instances régionales de concertation en GMR sera important pour favoriser le partager d'expertise en la mise en commun des ressources.

6.3.2 Constats sur le territoire de la MRC

Le survol des mesures du PGMR précédent permet d'établir un état des lieux des avancées en gestion des matières résiduelles, mais aussi des éléments à bonifier pour la MRC de L'Islet. Cette étape contribue à faire les constats qui vont orienter l'élaboration du plan d'action.

Analyse FFOM

Le portrait réalisé de la MRC de L'Islet a permis de mettre en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autre part, les opportunités et les menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles. Cet exercice essentiel est préalable à l'élaboration des actions prioritaires à mettre en œuvre et des enjeux relatifs à chaque mesure du plan d'action. Le **Tableau 33** résume, pour la MRC de L'Islet et ses municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

Tableau 33 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Regroupements de services par le biais de régies 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'harmonisation des contrats de collecte de déchets et de matières recyclables entre municipalités (secteur nord)
<ul style="list-style-type: none"> • Projet pilote de collecte des MO dans les ICI 	<ul style="list-style-type: none"> • Longues distances à parcourir pour éliminer les déchets (impacts environnementaux)
<ul style="list-style-type: none"> • Présence sur le territoire du centre de valorisation des boues de Campor 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de collecte ou de points d'apport volontaire des résidus alimentaires (2019)
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de 100 % des boues municipales 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux de récupération des matières recyclables dans les ICI (d'après l'Outil d'inventaire)
<ul style="list-style-type: none"> • Accès gratuit aux écocentres pour les citoyens des municipalités ayant une entente 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux de récupération des plastiques agricoles
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau de réemploi dynamique et bien implanté sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation partielle des encombrants de collectes spéciales
	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'initiatives de réduction à la source provenant des municipalités
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible performance dans la récupération des résidus de CRD non-agrégats : bois, gypse, bardeaux d'asphalte (d'après l'Outil d'inventaire)

Le **Tableau 34** ci-dessous présente une synthèse des aspects extérieurs qui peuvent influencer sur les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet.

Tableau 34 : Opportunités et menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Projet régional d'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts associés à l'élimination d'encombrants, de petits articles ménagers, de résidus de CRD et de matières organiques dans un contexte d'augmentation des redevances
<ul style="list-style-type: none"> • REP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation et électroménagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des coûts et des impacts environnementaux associés au transport des déchets sur de longues distances
<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'optimisation des écocentres (incluant la récupération du bois et zone de réemploi) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture possible du LET de Saint-Étienne-des-Grès en 2032
<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne (2025) 	

6.3.3 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le PGMR doit comprendre, pour la durée de son application, une estimation des besoins actuels et futurs en élimination de la MRC. En 2019, les trois secteurs (résidentiel, ICI et résidus de CRD) ont éliminé environ 11 300 tonnes de déchets. Les secteurs résidentiels et celui des ICI dont les déchets sont pris en charge par les municipalités auraient éliminé environ 7 000 tonnes en 2019. Ces déchets sont répartis entre les LET de Saint-Rosaire et de Saint-Étienne-des-Grès.

Le LET de Saint-Rosaire dispose encore d'une grande capacité d'enfouissement, de sorte que la réception à long terme des déchets provenant de la Régie de L'Islet-Sud ne devrait pas poser de problème. Quant à l'autorisation actuelle pour le LET de Saint-Étienne-des-Grès, qui reçoit les déchets provenant de la Régie de L'Islet-Montmagny, elle est valide jusqu'en 2032. Un agrandissement du site doit être autorisé par le MELCCFP pour que les activités du LET se poursuivent au-delà de cette période.

Bien que l'offre de ces deux LET semble répondre de façon satisfaisante aux besoins de la MRC, cela implique le transport de déchets sur de longues distances. Dans le cadre du PGMR collaboratif de Chaudière-Appalaches, une évaluation doit être menée sur les capacités d'enfouissement régionales et les besoins des MRC à cet égard. Il pourrait y avoir un intérêt, pour la MRC de L'Islet, de trouver une solution pour l'ensemble du territoire.

Deux facteurs viennent toutefois atténuer les besoins en élimination. D'abord, l'ISQ prévoit une baisse de la population de la MRC de L'Islet de l'ordre de 12 % d'ici 2041; une diminution proportionnelle des quantités à éliminer peut donc être attendue. De plus, la mise en œuvre des programmes de récupération et les mesures prévues dans le Plan d'action 2023-2029 permettront de réduire de façon significative la quantité de matières éliminées provenant de la MRC de L'Islet. De cette façon, la MRC et ses municipalités pourront s'approcher de l'objectif consistant à n'éliminer que les déchets ultimes.

6.3.4 Droit de regard

La MRC de L'Islet ne dispose pas de lieu d'enfouissement actif sur son territoire. Dans le PGMR 2016-2020, la MRC a établi son droit de limiter l'enfouissement de matières provenant de l'extérieur du territoire à

40 000 tonnes par an. En effet, même s'il n'y a pas de LET, cette limite permettrait de garantir la rentabilité financière d'un éventuel lieu d'enfouissement, car ce dernier pourrait combiner l'enfouissement des 11 000 tonnes de la MRC de L'Islet à celui des 40 000 tonnes de l'extérieur du territoire. Ainsi, le PGMR 2023-2029 reconduit le droit de regard à 40 000 tonnes par an.

6.4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC

Cette section présente les principales orientations en GMR pour la MRC de L'Islet. Les objectifs spécifiques à chaque orientation sont également détaillés.

6.4.1 Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019

Le **Tableau 35** ci-dessous présente le bilan des résultats atteints par la MRC en 2013 et 2019 ainsi que les cibles correspondantes des plans d'action gouvernementaux pour les années 2015 et 2023.

Tableau 35 : Résultats de la MRC comparés aux cibles des plans d'action

MATIÈRES RÉSIDUELLES	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2013	OBJECTIFS 2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2019	OBJECTIFS 2023
Élimination Kg/habitant/an	392	700	557	525
Recyclables	56 %	70 %	53 %	75 %
Organiques	12 %	60 %	27 %	60 %
CRD	94 %	70 %	94 %	70 %
CRD (sans agrégats)	46 %	70 %	48 %	70 %

La MRC doit consacrer davantage d'efforts afin d'atteindre les cibles de récupération, principalement pour les matières recyclables et organiques ainsi que les résidus de CRD non-agrégats. En revanche, les quantités éliminées par habitant en 2019 se trouvent déjà près de la cible fixée par le Plan d'action 2019-2024.

6.4.2 Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats du diagnostic territorial de la MRC de L'Islet. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilités identifiés.

Tableau 36 : Orientations et objectifs du Plan d'action

ORIENTATIONS (2023-2029)	OBJECTIFS (2023-2029)
1- Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV	Réduire la quantité des matières générées par habitant de 5% et la quantité éliminée par habitant à 400 kg/an par des actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage d'ici 2025 Améliorer le taux de récupération des matières recyclables à 75% d'ici 2028
2- Implanter un système de gestion des matières organiques adapté dans toutes les municipalités (excluant les boues municipales)	Desservir 100 % de la population et les ICI assimilables par la collecte, l'apport volontaire ou le compostage d'ici 2024, et recycler 60 % des MO d'ici 2028 (excluant les boues municipales)
3- Accroître la performance en GMR dans les ICI (recyclables, MO, élimination)	Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI d'ici 2025 (avec voies de desserte municipale ou contrats privés)
4- Améliorer la gestion des résidus de CRD	Recycler 70 % des résidus de CRD non-agrégats d'ici 2028
5- Harmoniser la gestion contractuelle et la réglementation applicable	Examiner les possibilités de regroupement des services de collecte et d'harmonisation des règlements

7. PLAN D'ACTION 2023-2029

Cette section présente les différentes actions proposées afin de mettre en œuvre les orientations et les objectifs retenus.

7.1 PLAN D'ACTION RÉGIONAL

Les responsables des six MRC engagées dans la démarche collaborative ont tenu des rencontres afin de cibler des enjeux communs et développer un plan d'action à déployer à l'échelle régionale. Dans certains cas, les actions proposées rejoignent celles mises de l'avant dans le plan d'action de la MRC. Le plan d'action régional aborde, entre autres, la gestion des matières organiques, l'acquisition de connaissances concernant la GMR des ICI, l'optimisation des collectes et la stratégie de gestion des encombrants. Il s'agit d'un outil important pour assurer la cohérence régionale des interventions des MRC concernées. Les détails du plan d'action régional peuvent être consultés à l'ANNEXE 5. Ce dernier fait partie intégrante du PGMR de la MRC.

7.2 PRÉSENTATION DES ACTIONS DE LA MRC

Le plan d'action de la MRC présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Ils visent l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec. Certaines cibles peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue par le Plan d'action. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité de la MRC, l'échéance pour la réalisation de certaines cibles est adaptée en fonction de la situation en 2019 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR, comme le montre le **Tableau 37**.

Pour ce qui est des cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), la MRC prévoit desservir 100% du secteur résidentiel et les ICI assimilables d'ici 2024. De plus, 70% des matières organiques serait récupérées en 2030.

Tableau 37 : Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale

MATIÈRES RÉSIDUELLES	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2019	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024 (2023)	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE DES CIBLES
Élimination kg/habitant/an	557	525	2025
Recyclables	53 %	75 %	2028
Organiques (excluant les boues municipales)	27 %	60 %	2028
CRD	94 %	70 %	2023

MATIÈRES RÉSIDUELLES	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2019	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024 (2023)	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE DES CIBLES
CRD (sans agrégats)	48 %	70 %	2028

Le **Tableau 38** présente pour chaque mesure, l'organisme responsable de sa mise en œuvre, la période d'application et le coût estimé. L'**ANNEXE 6** présente d'autres détails pour chaque mesure, soit le secteur d'intervention, le type de mesure et les indicateurs de performance.

Concernant le traitement des matières organiques, on peut remarquer que le tableau ne présente pas de mesure spécifique à l'implantation d'un lieu de traitement sur le territoire, mais comme il y a une étude de faisabilité en cours à ce sujet, il est possible qu'un tel lieu voit le jour. Le cas échéant, les municipalités seront incitées à acheminer les matières vers ce lieu dans un objectif de réduction des coûts et des GES reliés au transport. Les résultats de l'étude seront diffusés auprès des intervenants potentiellement intéressés, tant au niveau des instances municipales que des entreprises privées.

Afin d'éviter le dédoublement des montants, aucun coût n'est affiché pour la mise en œuvre d'une mesure dont les frais sont couverts par la réalisation d'une autre mesure (par exemple, l'embauche d'agents de patrouille verte). Dans certains cas, il peut également s'agir de coûts déjà prévus dans le cadre du plan d'action régional.

Les années inscrites pour l'implantation et la durée des mesures correspondent aux années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Les revenus découlant des activités de gestion des matières résiduelles sont présentés à la section 7.4.2, puis détaillés de façon annuelle à l'Annexe 8.

Tableau 38 : Mesures du Plan d'action 2023-2029

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régies	Autres ¹³	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 1 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV										
Réduire la quantité des matières générées par habitant de 5% et les quantités éliminées par habitant de 10% par des actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage d'ICI 2025										
A- Développer des mesures visant la réduction à la source	1. Subventionner l'achat de produits écologiques ou réutilisables	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des programmes dans toutes les municipalités pour encourager l'utilisation de couches et de produits d'hygiène personnelle lavables 	●	◇			2023	7	147 000 \$	21 000 \$
	2. Lutter contre le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Participer à une campagne régionale en réalisant diverses activités d'ISÉ 	◇	●		●	2023	7	21 000 \$	3 000 \$
	3. Encadrer la vente des produits à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> S'inspirer des initiatives régionales pour réduire l'usage de sacs et de bouteilles en plastique à usage unique Assurer l'accès à l'eau potable dans les édifices municipaux Interdire la distribution et la vente de bouteilles d'eau jetables dans les édifices municipaux Mettre en place une ligne de vaisselle réutilisable dans les cuisines des édifices municipaux 	●	◇	●		2024	3	62 860 \$	20 953 \$

¹³ Les « autres » collaborateurs peuvent être des organismes de réemploi, des organismes faisant de l'ISÉ (ex. CRECA), des ICI, Synergie L'Islet-Montmagny, RECYC-QUÉBEC ou des organismes de gestion de la REP.

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régies	Autres ¹³	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
B- Encadrer la collecte des encombrants dans toutes les municipalités pour favoriser le réemploi	4. Améliorer la gestion des collectes d'encombrants	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter des pré-collectes ou des collectes sur appel • Assurer la réception des encombrants par des ententes avec les écocentres ou d'autres lieux de réemploi 	●	◇	●		2023	7	294 000 \$	42 000 \$
	5. Stimuler la revente d'articles divers dans les écocentres	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager ou améliorer les zones de réemploi dans les écocentres • Favoriser le déploiement des OBNL en réemploi 	●	◇	●	●	2024	5	20 000 \$	4 000 \$
	6. Favoriser la réparation et le surcyclage des encombrants et d'autres articles domestiques	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec un ou des organismes pour mettre en place un ou des ateliers permanents ou ponctuels de réparation (ex.: Réparothon, café-réparation, etc.) • Faciliter la tenue d'événements de revente d'articles usagés (ventes de garage, articles usagés en ligne, etc.) 	●	◇	●	●	2024	6	240 000 \$	40 000 \$
Améliorer le taux de récupération des matières recyclables à 75% d'ici 2028										
Bonifier la performance de la collecte sélective	7. Améliorer la récupération des matières recyclables de la collecte sélective	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une campagne de sensibilisation (écopatrouilles, activités scolaires, communications sur les coûts réels, etc.) 	●	◇	●		2023	7	206 500 \$	29 500 \$
	8. Utiliser les leviers de la modernisation de la collecte sélective pour améliorer la performance	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des points d'amélioration possibles lors des discussions avec l'organisme de gestion 	◇	●	●	●	2025	5	22 200 \$	4 440 \$
Sous-total - Orientation 1									1 013 560 \$	164 893 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET		
			MRC	Municipalités	Régies	Autres ¹³	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
Orientation 2 : Planter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités											
Desservir 100% de la population et les ICI assimilables par la collecte des matières organiques d'ici 2024 et recycler 60% des MO d'ici 2028 (excluant les boues municipales)											
A- Offrir la collecte, l'apport volontaire ou le compostage des résidus alimentaires à toutes les municipalités	9. Planter les modes de gestion des résidus alimentaires dans chacune des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des collectes de porte en porte dans les périmètres urbains des municipalités concernées (résidentiel et ICI assimilables) Subventionner des composteurs domestiques et former les citoyens Selon les municipalités, demander l'aide financière des programmes PTMOBC ou ACDC Si l'étude de faisabilité est concluante, construire une plateforme de compostage ou un centre de transfert des MO 	●	◇	●			2023	2	540 000 \$	270 000 \$
	10. Mener des campagnes de sensibilisation (pré-implantation et récurrentes)	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir ou identifier des outils de communication et assurer leur diffusion Réaliser des formations et des activités scolaires 	◇	●	●			2023	7	130 000 \$	18 571 \$
	11. Offrir un service d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une ligne téléphonique d'information et une écopatrouille Offrir de l'information et mener des inspections visuelles (écopatrouille pour bacs bruns, composteurs) 	◇	●	●			2023	7	Coûts inclus dans ceux de la mesure 7	- \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régies	Autres ¹³	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
B- Maintenir la sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage ainsi que les points de dépôt pour l'apport volontaire des résidus verts (feuilles mortes, retailles de gazon, branches et arbres de Noël)	12. Poursuivre la sensibilisation à l'herbicyclage et le feuillicyclage	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et diffuser des messages dans les médias traditionnels ou sociaux 	◇	●	●		2023	7	3 885 \$	555 \$
	13. Assurer la gestion des résidus verts par apport volontaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place ou maintenir les points de dépôt de résidus verts 		◇	●	●	2023	7	31 080 \$	4 440 \$
C-Maintenir le recyclage de 100% des boues municipales	14. Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de station d'épuration vidangées et des boues de fosses septiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités) • Planifier et mettre en oeuvre un calendrier de vidange des fosses septiques selon les municipalités et les secteurs (MRC) • Planifier la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le recyclage des boues (MRC et municipalités) 	◇	●		●	2023	7	210 000 \$	30 000 \$
Sous-total - Orientation 2									915 000 \$	323 600 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régies	Autres ¹³	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI										
Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI d'ici 2025 (avec voies de desserte municipale ou contrats privés)										
A- Réduire le taux d'élimination dans les ICI	15. Améliorer la connaissance sur les gisements de matières résiduelles générées par les ICI	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer régionalement sur une méthode efficace pour documenter les modes et les quantités de matières générées dans les ICI du territoire 	◇	●	●		2023	2	Coûts inclus dans ceux de la mesure R2 du plan d'action régional (Annexe 5)	- \$
	16. Améliorer la performance globale en GMR dans les édifices municipaux	<ul style="list-style-type: none"> Informar les municipalités et les régies concernant le programme « ICI on recycle + » 	●	◇	●	●	2023	7	9 800 \$	1 400 \$
	17. Augmenter la récupération des plastiques agricoles en collaboration avec l'organisme agriRÉCUP	<ul style="list-style-type: none"> Implanter ou améliorer les lieux de dépôt des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières en partenariat avec agriRÉCUP Sensibiliser les agriculteurs et les acériculteurs au recyclage des plastiques agricoles et des tubulures 	●	●	●	◇	2023	2	2 000 \$	1 000 \$
	18. Implanter la tarification incitative	<ul style="list-style-type: none"> Fournir de l'information ou accompagner les municipalités et les ICI Mettre en place une grille de tarification en fonction du nombre de levées et du volume du bac ou du conteneur 	●	◇	●		2023	7	49 000 \$	7 000 \$
B- Implanter un système de gestion des MO dans les ICI (à	19. Récupérer la matière organique dans les ICI	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la poursuite du projet pilote de récupération dans les établissements qui génèrent de grandes quantités de MO (à 	◇	●	●		2023	2	49 000 \$	24 500 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régies	Autres ¹³	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
l'exception du secteur agroalimentaire)		l'exception du secteur agroalimentaire)								
C- Renforcer le programme d'économie circulaire	20. Promouvoir l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir ou consolider la plateforme d'échange en ligne • Diffuser de l'information générale et sur les cas à succès • Créer de nouvelles synergies et renforcer le partenariat régional 	◇	●	●	●	2023	7	18 200 \$	2 600 \$
Sous-total - Orientation 3									128 000 \$	36 500 \$
Orientation 4 : Améliorer la gestion des résidus de CRD										
Recycler ou valoriser 70% des résidus de CRD non-agrégats d'ici 2028										
A- Favoriser la saine gestion des résidus de CRD	21. Augmenter le taux de récupération des résidus CRD	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les services de récupération et de valorisation par les éco-centres • Assurer l'accès gratuit de tous les citoyens à un éco-centre 	●	◇	●	●	2023	5	400 000 \$	80 000 \$
	22. Assurer la promotion des bonnes pratiques dans le secteur CRD	<ul style="list-style-type: none"> • Produire et diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques à l'intention des responsables municipaux, des citoyens et des entrepreneurs 	◇	●	●	●	2024	6	10 500 \$	1 750 \$
Sous-total - Orientation 4									410 500 \$	81 750 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régies	Autres ¹³	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 5 : Harmoniser la gestion contractuelle et la réglementation applicable										
Examiner la possibilité de regrouper des services de collecte et d'harmoniser les règlements										
A- Examiner la possibilité de regrouper les services de collecte municipale des déchets par un appel d'offres commun pour toutes les municipalités	23. Optimiser les collectes municipales	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les possibilités de regroupement Assurer la coordination entre les municipalités concernées 	●	◇	●		2023	7	55 000 \$	7 857 \$
	24. Regrouper les municipalités pour le transfert et le traitement des matières	<ul style="list-style-type: none"> Mandater la MRC à procéder à des appels d'offres communs, comme c'est présentement le cas pour le tri des matières recyclables (enfouissement des déchets, traitement des matières organiques, traitement des boues de fosses septiques) 	●	◇	●		2024	6	14 800 \$	2 467 \$
	25. Réévaluer les modes actuels de transfert et d'élimination des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Documenter et analyser les possibilités d'élimination au niveau régional Choisir un scénario à privilégier en fonction des besoins, des capacités des lieux d'enfouissement, des impacts environnementaux et des coûts pour les municipalités 	●	◇	●		2024	6	Coûts inclus dans ceux de la mesure R9 du plan d'action régional	- \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régies	Autres ¹³	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
B- Adopter des règlements municipaux visant à interdire le dépôt de certaines matières dans les déchets	26. Interdire le dépôt de matières autres que les résidus ultimes dans les contenants à déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les matières à interdire dans le bac à déchets (recyclables, encombrants, résidus de CRD, résidus verts, etc.) (MRC et municipalités) • Concevoir et proposer un gabarit régional de règlement et le proposer aux municipalités pour adoption (MRC) • Lancer une campagne de sensibilisation pour expliquer les objectifs du règlement (MRC) • Assurer la mise en application du règlement par l'information et des sanctions pour les infractions (municipalités) 	●	◊	●		2025	4	26 900 \$	6 725 \$
Sous-total - Orientation 5									96 700 \$	17 049 \$
GRAND TOTAL									2 563 800 \$	

7.3 GOUVERNANCE ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

À partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, soit en janvier 2023, le compteur démarre en vue de son échéance, sept ans plus tard. En vertu de modifications récentes à la LQE, la MRC devra prévoir l'adoption d'une résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR avant le cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c'est-à-dire en 2028 (les deux années subséquentes servent à réviser le PGMR, à mener la consultation publique et à faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC). La planification et l'élaboration d'un projet de PGMR révisé nécessitent généralement au moins une année de travail.

De plus, si la MRC de L'Islet souhaite continuer son travail de collaboration avec les autres MRC de la région, elles devraient planifier, dès 2025, des rencontres entre les responsables de la GMR des MRC. Ces rencontres serviront autant à faire le point sur la mise en œuvre des mesures au niveau régional qu'à planifier la prochaine ronde de révision des PGMR.

Le **Tableau 39** illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre et de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE seront toutefois incontournables.

Tableau 39 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR

Étapes de mise en œuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Janvier 2023*
Planification de la révision des PGMR par les MRC de la région de Chaudière-Appalaches	Mai 2027
Définition des orientations régionales et planification des PGMR collaboratifs à l'échelle régionale	Novembre 2027
Adoption par la MRC de la résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR	Octobre 2027
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le conseil de la MRC de L'Islet	Octobre 2028
Consultation publique	Début 2029
Approbation du PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC	Octobre 2029
Mise en vigueur du PGMR 2030-2036	Janvier 2030

*La MRC a jusqu'en février 2024 pour mettre en vigueur son PGMR révisé, mais elle est prête à procéder plus tôt.

7.4 CADRE FINANCIER

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

7.4.1 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 25 mesures du PGMR, les coûts totaux sont estimés à près de 2,6 millions \$ (voir l'ANNEXE 7). En ajoutant les coûts estimés du plan d'action régional, cela revient à 2,7 millions \$. De façon annuelle, cela donne environ 385 000 \$, ou autour de 22 \$ par habitant.

En comparaison, le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020 était de 854 070 \$. Cela revenait à environ 171 000 \$ par année d'application du PGMR.

7.4.2 Estimation des revenus

La MRC de L'Islet et ses municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination, de la compensation des coûts municipaux de collecte sélective. Pour ce qui est de la redistribution des redevances à l'élimination, il est important de noter que les municipalités qui n'auront pas géré leurs matières organiques en respect des critères du programme, au cours de l'année 2023, ne percevront plus de redevances à compter de 2024.

Comme deux municipalités prévoient l'acquisition de bacs bruns, le montant du remboursement prévu par le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) est également indiqué. Il en est de même pour le programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) dont les petites municipalités peuvent se prévaloir pour assurer leur desserte en matières organiques.

Le **Tableau 40** illustre les montants attendus durant la période d'application du PGMR 2023-2029 en se basant, pour la redistribution de la redevance et la compensation des coûts de collecte sélective, sur les montants perçus pour l'année 2020.

Tableau 40 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles

REVENUS ESTIMÉS (2023-2029)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination	884 000
Compensation des coûts de collecte sélective	3 209 000
PTMOBC – Compensation des coûts d'acquisition de bacs bruns	102 667
Programme ACDC (70%, autour de 200 000\$)	163 240

En ce qui concerne la compensation des coûts de collecte sélective, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera des modifications dans les modalités de compensation. Par exemple, les coûts de tri des matières recyclables pourraient être déboursés directement par l'organisme de gestion.

Ainsi, aucun revenu associé au tri et au conditionnement des matières recyclables n'est comptabilisé pour la MRC à compter de 2025.

Les détails des revenus annuels attendus de la redistribution de la redevance et de la compensation des coûts de collecte sélective se trouvent à l'Annexe 8.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer.

En somme, les revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles, de l'ordre de 4,4 M \$, pourrait financer complètement ou en partie la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

7.5 SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant d'en vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des mesures du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'ANNEXE 6.

Par ailleurs, les activités de concertation entre les municipalités initiées par la Table de concertation du PGMR peuvent se poursuivre. Ces activités pourraient s'étendre à l'échelle régionale par le biais de la participation de la MRC au Comité régional en GMR.

De plus, le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que la MRC transmette, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. L'exercice d'élaboration du rapport de suivi permettra à la MRC d'apporter en cours de route des ajustements, le cas échéant, à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action.

ANNEXE 1— SOURCES D'INFORMATION

agriRÉCUP (2021). Programmes et Événements au Québec.

Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000.

Comité écologique de Saint-Pamphile (2021). Page Facebook du Comité.

Conteneurs KRT (2021). Qui sommes-nous?

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (s.d.). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de l'Islet.

Écocentre Saint-Jean-Port-Joli (2020). Dépliant.

Écohabitation (2021). Matériaux en Chaudière-Appalaches.

Émilie Vallée (2016). Site d'enfouissement de Saint-Étienne-de-Grès: bientôt la fin? TVA Nouvelles

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus.

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes.

Groupe Bouffard (2021). Centres de tri.

ICI Radio-Canada (2019). Site d'enfouissement de Saint-Étienne-de-Grès: Un avenir incertain.

ICI Radio-Canada Maricie-Centre-du-Québec (2019). Crise des déchets en Mauricie: la RGMRM en règle pour recevoir à nouveau des déchets.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021a). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021b). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021c). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021d). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.

Journal l'Oie blanche (2019). ÉCO-VERT-DUR: Un écocentre doublé d'un centre de tri à Saint-Jean-Port-Joli.

Jonathan Cyrenne (2015). Conformité du site d'enfouissement à Saint-Étienne-de-Grès: la Régie prend les grands moyens. Le Nouvelliste.

Linéaire Design (2021). Écoconstruction.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de l'Islet.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide aux composteurs domestiques et communautaires.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2014). Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020). Décret de population (applicable à la population des municipalités en 2019).

MRC de l'Islet (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.

MRC de l'Islet (2017a). Écocentres.

MRC de l'Islet (2017b). Vidange des installations septiques.

MRC de l'Islet (2020). Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de l'Islet -2019.

MRC de l'Islet (2020). Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (schéma d'aménagement original adopté en 2010 – Règlement 01-2010).

MRC de l'Islet (2021). Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de l'Islet -2020.

MRC Robert-Cliche (2020). État de situation – Plastiques agricoles 2020.

Municipalités de la MRC de l'Islet (2021). Données fournies concernant les quantités de déchets, de matières recyclables, de matières organiques, de résidus de CRD, de boues de fosses septiques et de boues de stations d'épuration éliminées et récupérées en 2019.

Municipalité de Saint-Damase-de-l'Islet (2020). Communiqué sur la collecte des grosses ordures.

Patricia Hélie (2021). Des déchets à un million de dollars en Mauricie. Le Journal de Montréal.

Patrick Bergeron (2020). Société Via aura un nouveau centre de tri à Rivière-du-Loup. ICI Radio-Canada Bas-Saint-Laurent.

Pierre Levasseur (2020). Un site d'enfouissement pour toujours? À moins que... L'Express.

Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).

Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1).

RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ».

RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020).

RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (2017). Procès-verbaux de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Régie intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Islet Sud (s.d.). Informations Écocentre. Dépliant.

Régie intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Islet Sud (2021). Page Facebook de la Régie.

Services sanitaires A. Deschênes inc. (SSAD). (2018). 25 ans d'histoire.

Société Via (s.d.). Nos centres de tri.

SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.

Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016 – MRC de l'Islet.

Union de producteurs agricoles (UPA) (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan (réalisation : Kathryn Vachon, agronome).

ANNEXE 2 – PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC

Les tableaux ci-dessous présentent différentes caractéristiques de la population et du territoire de la MRC de L'Islet. Les derniers recensements disponibles de Statistiques Canada, réalisés en 2011 et 2016, constituent la principale source d'information.

Tableau 41: Occupation du territoire de la MRC

MRC	Périmètre d'urbanisation (km ²)	Superficie (km ²)	Proportion (%)
Total des municipalités	23,48	2098	1,1 %

Source : Schéma d'aménagement de la MRC L'Islet

Tableau 42: Taille des ménages des municipalités de la MRC

	2011	2016		
	Nombre de ménages	Population totale (Habitants)	Nombre de ménages	Nombre de personnes/ménage
Total	8 105	17 798	8 025	2,2

Source : Statistiques Canada, Profil du recensement de la population de 2011 et 2016

Tableau 43: Évolution démographique 2016-2041

Perspective démographique	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
Population	17 800	17 500	17 100	16 700	16 200	15 800	-11,6 %
Nombre de ménages privés	8 015	8 027	7 974	7 846	7 642	7 365	-8,1 %
Nombre moyen de personnes par ménage	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041

Le **Tableau 44** indique, de façon plus précise, les variations de population pour chacune des municipalités de la MRC de L'Islet.

Tableau 44 : Variations de population par municipalité

Municipalité	Population	Population	Variation
	2014	2019	
L'Islet	4 071	3 787	-7,5%
Saint-Adalbert	536	485	-10,5%
Saint-Aubert	1 425	1 453	1,8%
Saint-Cyrille-de-Lessard	775	729	-6,3%
Saint-Damase-de-L'Islet	609	535	-13,8%
Sainte-Félicité	405	364	-11,3%
Sainte-Louise	698	629	-11%
Sainte-Perpétue	1 760	1 588	-10,8%
Saint-Jean-Port-Joli	3 374	3 418	1,3%
Saint-Marcel	516	418	-23,4%
Saint-Omer	393	268	-46,6%
Saint-Pamphile	2 693	2 358	-14,2%
Saint-Roch-des-Aulnaies	990	938	-5,5%
Tourville	639	579	-10,4%
Total	18 884	17 599	-6,8%

Source : Données de population du MAMH pour les années 2014 et 2019.

Selon l'Institut de la statistique du Québec¹⁴, la population de la MRC de L'Islet sera en décroissance de 11,6 % entre 2016 et 2041. Ce phénomène est accompagné d'une plus grande proportion de personnes âgées dans la MRC de L'Islet. Autant la diminution de la population que l'augmentation de l'âge moyen ont une incidence pour la gestion des matières résiduelles. Le **Tableau 45** montre la proportion des différentes cohortes d'âges au fil des ans.

¹⁴ Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011 – 2036.

Tableau 45 : Évolution des cohortes d'âges

GROUPE D'ÂGE	POPULATION				VARIATION	RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE
	2001	2006	2011	2016	2001-2016	
0-14 ans	3 245	2 780	2 550	2 485	-23,4 %	14 %
15-24 ans	2 425	2 200	1 915	1 560	-35,7 %	60,8 %
25-44 ans	5 220	4 365	3 645	3 250	-37,8 %	
45-64 ans	5 225	6 085	6 535	6 000	14,8 %	
65 et plus	3 260	3 475	3 860	4 495	37,9 %	28,4 %

Source : ISQ - Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011 – 2036.

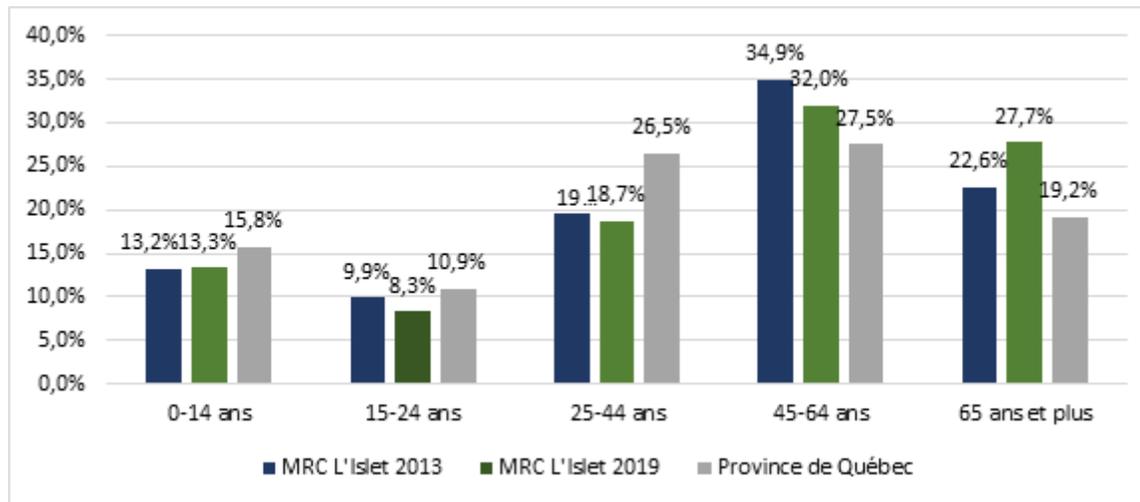


Figure 18: Tranches d'âge de la population

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2019

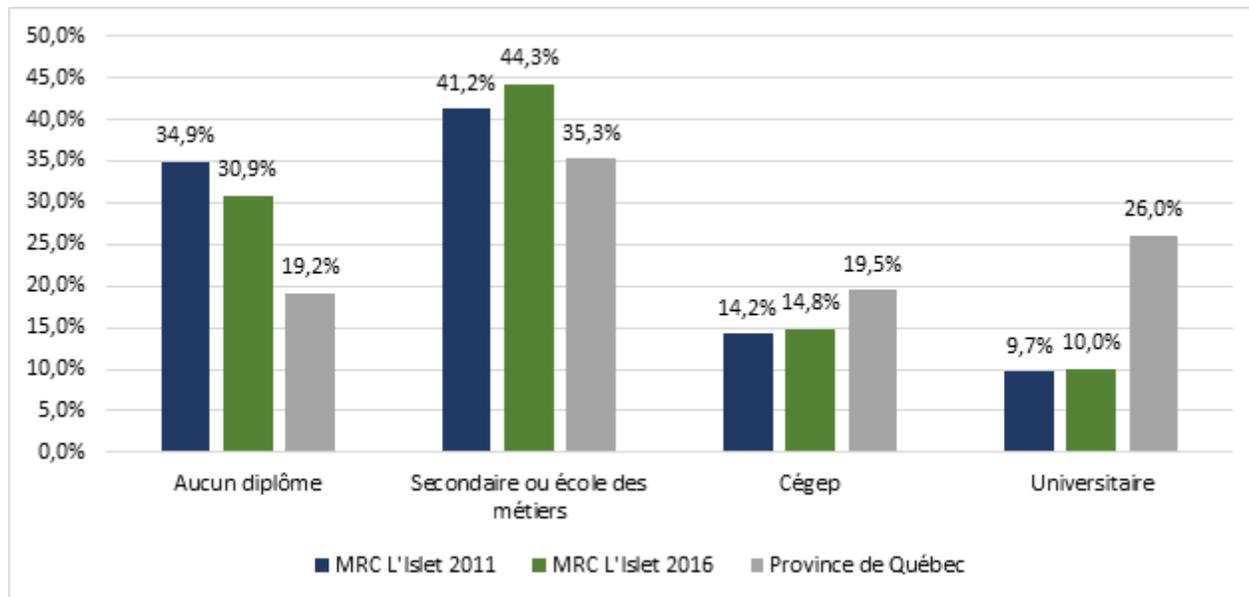


Figure 19: Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

Tableau 46: Revenu annuel des ménages

Revenu total du ménage pour les ménages privés	Répartition		
	MRC 2011	MRC 2016	Québec 2016
Moins de 20 000 \$	39,2 %	33,7 %	9,9 %
20 000 \$ à 39 999 \$	33,7 %	33,2 %	23,0 %
40 000 \$ à 59 999 \$	17,4 %	23,2 %	20,2 %
60 000 \$ à 99 999\$	5,2 %	8,3 %	28,9 %
100 000\$ et plus	0,8 %	1,6 %	18,2 %

Source : Statistiques Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

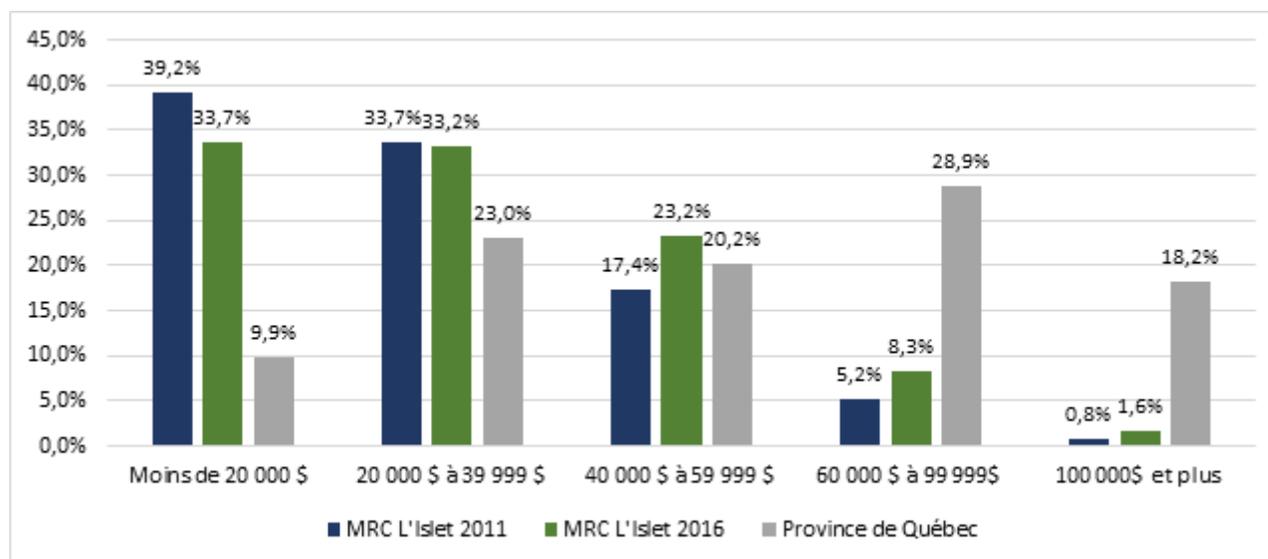


Figure 20 : Tranches de revenus des ménages

Tableau 47: Indicateurs économiques

Situation d'activité	Répartition	
	2011	2016
Taux d'activité	60,4 %	60,3%
Taux de chômage	7,9 %	6,5%

ANNEXE 3— LISTE DES POINTS DE DÉPÔT POUR LES PRODUITS REP, LES RDD ET LES TEXTILES

Le **Tableau 48** détaille les points de dépôt pour les différents produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) comme les piles, les pièces électroniques et les lampes au mercure. Les points de dépôt pour les autres résidus domestiques dangereux (RDD) ainsi que les textiles sont également affichés.

Tableau 48 : Points de dépôt des produits REP, RDD et textiles

Municipalité	Électronique	Peinture	Hulles, antigels, filtres	Ampoules	Piles	RDD	Textile
L'Islet	Écocentre	Écocentre Quincaillerie Jos Proulx Inc.	Municipalité Écocentre	Écocentre RONA	Écocentre, Bureau municipal, Quincaillerie Jos Proulx inc., Marché Tradition, Pharmacie Uniprix Poste Canada (3)	Écocentre Garage municipal	Écocentre
Saint-Adalbert	Garage municipal	Garage municipal	Garage municipal		Garage municipal	Garage municipal	Garage municipal
Saint-Aubert	Garage municipal	Garage municipal		Garage municipal	Poste Canada	Garage municipal	Garage municipal
Saint-Cyrille-de-Lessard	Garage municipal				Poste Canada Bureau municipal		Garage municipal
Saint-Damase-de-L'Islet	Garage municipal	Garage municipal		Garage municipal	Garage municipal	Garage municipal	Garage municipal
Sainte-Félicité	Terrain de baseball						Garage municipal
Saint-Jean-Port-Joli	Écocentre	Écocentre BMR-Avantis Coopérative	Deschesne et Fils	BMR-Avantis Coopérative	MRC IGA, Coop la Paix BMR-Avantis Dépôt municipal	Écocentre	Iga coop la paix
Sainte-Louise	Bureau municipal	Garage municipal	Garage municipal		Bureau municipal	Garage municipal	Garage municipal
Saint-Marcel	Garage municipal			Garage municipal	Bureau municipal Poste Canada Dépôt municipal	Garage municipal	Garage municipal

Municipalité	Électronique	Peinture	Huiles, antigels, filtres	Ampoules	Piles	RDD	Textile
Saint-Omer	Garage municipal		Services de réparation Joel				Garage municipal
Saint-Pamphile	Garage municipal	Dépôt Saint-Pamphile		Hôtel de Ville	Bureau municipal Marché tradition Poste Canada	Garage municipal	Garage municipal
Sainte-Perpétue	Écocentre, garage municipal	Garage municipal RIGD de l'Islet-Sud	RIGD de l'Islet-Sud	Garage municipal	Poste Canada	Écocentre, garage municipal	Écocentre, garage municipal
Saint-Roch-des-Aulnaies	Garage municipal	Dépôt Saint-Roch-des-Aulnaies	Dépôt Saint-Roch-des-Aulnaies	Bureau municipal	Bureau municipal	Écocentre Garage municipal	Garage municipal
Tourville	Bureau municipal	Dépôt Tourville			Bureau municipal Poste Canada	Garage municipal	Bureau municipal

ANNEXE 4— RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

Secteur Résidentiel - Résultats - L'Islet

Version 2020

MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 157 t	253 t	1 410 t
Métal	72 t	68 t	140 t
Plastique	182 t	332 t	513 t
Verre	303 t	105 t	408 t
Total	1 714 t	757 t	2 471 t

MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	208 t	499 t	708 t
Résidus alimentaires	71 t	1 057 t	1 128 t
Autres résidus organiques	0 t	848 t	848 t
Total	279 t	2 405 t	2 684 t

BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	465 t mh	0 t mh	465 t mh

Total	465 t mh	0 t mh	465 t mh
VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU) (Données de l'outil)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	824 t	0 t	824 t
TEXTILE (Données de l'utilisateur)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	89 t	179 t	269 t
AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'utilisateur)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	242 t	242 t
Ä <i>Centre de tri</i>	0 t	234 t	234 t
Ä <i>Centre de valorisation des M.O.</i>	0 t	8 t	8 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)	28 t	61 t	89 t
Encombrants (Données de l'outil)	385 t	109 t	494 t
Ä <i>Métalliques</i>	385 t	38 t	422 t
Ä <i>Non-métalliques</i>	0 t	71 t	71 t
Total	413 t	412 t	825 t
RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)			
		Éliminé	
Résidus ultimes		29 t	
TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	1 157 t	253 t	1 410 t

Métal	72 t	68 t	140 t
Plastique	182 t	332 t	513 t
Verre	303 t	105 t	408 t
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	208 t	499 t	708 t
Résidus alimentaires	71 t	1 057 t	1 128 t
Autres résidus organiques	0 t	848 t	848 t
Véhicules hors d'usage	824 t	0 t	824 t
Textiles	89 t	179 t	269 t
Rejets des centres de tri	0 t	234 t	234 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	8 t	8 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	28 t	61 t	89 t
Encombrants métalliques	385 t	38 t	422 t
Encombrants non-métalliques	0 t	71 t	71 t
Résidus ultimes	0 t	0 t	0 t
TOTAL (sans boues)	3 319 t	3 783 t	7 102 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	3 157 t	3 777 t	6 934 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	465 t mh	0 t mh	465 t mh
TOTAL boues	465 t mh	0 t mh	465 t mh
TOTAL boues, estimé par l'outil	604 t mh	847 t mh	1 451 t mh

Secteur ICI - Résultats - L'Islet

Version 2020

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	1 502 t	1 366 t	2 867 t
Métal	159 t	187 t	346 t
Plastique	146 t	729 t	875 t
Verre	74 t	186 t	260 t
Total	1 881 t	2 467 t	4 348 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	1 232 t	37 t	1 269 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	1 618 t	1 618 t
Ä Résidus verts (t)	0 t	172 t	172 t
Ä Résidus alimentaires	0 t	1 197 t	1 197 t
Ä Autres résidus organiques	0 t	249 t	249 t
Total	1 232 t	1 655 t	2 887 t

RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Plastiques agricoles	37 t	210 t	247 t
Total	37 t	210 t	247 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	256 t	256 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t

Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	567 t	567 t
Total	0 t	823 t	823 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

Résidus ultimes	Éliminé
	157 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	1 502 t	1 366 t	2 867 t
Métal	159 t	187 t	346 t
Plastique	146 t	729 t	875 t
Verre	74 t	186 t	260 t
Industries de transformation agroalimentaire	1 232 t	37 t	1 269 t
Résidus verts (t)	0 t	172 t	172 t
Résidus alimentaires	0 t	1 197 t	1 197 t
Autres résidus organiques	0 t	249 t	249 t
Plastiques agricoles	37 t	210 t	247 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	256 t	256 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	0 t	567 t	567 t
Résidus ultimes	0 t	157 t	157 t
TOTAL	3 150 t	5 313 t	8 463 t
TOTAL estimé par l'outil	3 113 t	5 103 t	8 216 t

Secteur CRD - Résultats - L'Islet

Version 2020

RÉSIDUS DE CRD
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	6 467 t	399 t	6 866 t
Non-agrégats :	1 662 t	1 825 t	3 488 t
Ä Bois de construction	1 533 t	850 t	2 383 t
Ä Gypse	15 t	389 t	403 t
Ä Bardeaux d'asphalte	40 t	326 t	365 t
Ä Autres	75 t	261 t	336 t
Total	8 130 t	2 224 t	10 354 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE
CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	6 467 t	399 t	6 866 t
Gypse	15 t	389 t	403 t
Bardeaux d'asphalte	40 t	326 t	365 t
Autres	75 t	261 t	336 t
Bois de construction	1 533 t	850 t	2 383 t
TOTAL	8 130 t	2 224 t	10 354 t
TOTAL estimé par l'outil	8 055 t	2 299 t	10 354 t

Résultats globaux - L'Islet

Version 2020

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	2 658 t	1 619 t	4 277 t
MÉTAL	231 t	255 t	486 t
PLASTIQUE	328 t	1 061 t	1 388 t
VERRE	377 t	290 t	668 t
MATIÈRES ORGANIQUES	1 512 t	4 060 t	5 572 t
RÉSIDUS DE CRD	8 130 t	2 224 t	10 354 t
PLASTIQUES AGRICOLES	37 t	210 t	247 t
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	28 t	61 t	89 t
AUTRES RÉSIDUS	1 298 t	1 353 t	2 651 t
RÉSIDUS ULTIMES		186 t	186 t
TOTAL (sans boues)	14 598 t	11 320 t	25 919 t
BOUES MUNICIPALES	465 t mh	0 t mh	465 t mh

Calculateur contenants consignés - 2018-2019

Contenants consignés 2019

VENTE	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (TM/hab)	Total MRC
Aluminium	25 207	0,00299	52,6
Plastique	6 790	0,00081	14,2
Verre	34 508	0,00409	72,0
Total	66 505		138,9

RÉCUPÉRATION	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (TM/hab)	Total MRC
Aluminium	17 767	0,00211	37,1
Plastique	4 441	0,00053	9,3
Verre	20 499	0,00243	42,8
Total	42 707		89,2

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-contenants-consignes-pgmr.xlsx>

Calculateur pneus - 2019

Pneus - 2019

	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage TM
L'Islet	23 720	-	2 234	-	25 954	353,37

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx>

ANNEXE 5 : PLAN D'ACTION RÉGIONAL

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET				
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régies	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût par MRC			
GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES																						
<p>1- Uniformiser les mesures d'ISÉ</p> <p>2- Diminuer les coûts liés à la gestion des matières organiques</p> <p>3- Avoir des modes de suivi uniformes de performance</p>	R1. Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Structurer le projet avant son implantation: réaliser un bilan de la situation au niveau de chaque MRC, évaluer les besoins en composteurs, budget, ressources nécessaires 		●									◇		●	●	2023	4	180 000 \$	30 000 \$		
		<ul style="list-style-type: none"> Envisager un achat groupé des composteurs domestiques et/ou mobiliser des entreprises locales d'économie sociale et solidaire à la fabrication des composteurs à partir du bois ou plastiques récupérés 		●				●						◇		●		2023			4	
		<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un programme de formation et de sensibilisation: page internet interactive, réseaux sociaux, ligne d'information régionale, capsules informatives, ateliers de formation à l'utilisation des composteurs, partage des astuces 	●					●				◇	●	●	●			2023			4	
		<ul style="list-style-type: none"> Développer des incitatifs à participer au programme et mobiliser les acteurs à l'utilisation de leur composteur: Réduction des taxes, concours du 'meilleur compost' suivi d'une récompense à gagner, projets de verdissement d'espaces verts avec du compost produit par les citoyens, etc. 	●								●	◇	●	●	●			2023			4	
		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un suivi en continu de la participation des citoyens: envoi d'un sondage annuel/mensuel intégrant un système de rappel, appels téléphoniques, communauté Facebook 	●								●	◇	●								2023	4
		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un suivi en continu de la performance du programme: compilation de données, caractérisation des intrants au compostage pour apprécier la qualité du compost (à partir de 2027) 	●								●	◇	●	●							2024	4

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET		
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régies	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût par MRC	
ACQUISITION DE CONNAISSANCES DES ICI																				
<p>1- Obtenir des données réelles en lien avec la GMR dans les ICI</p> <p>2- Accompagner les ICI dans la GMR en vue d'accroître la performance régionale</p>	<p>R2. Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Documenter les façons de faire et s'inspirer des facteurs de succès d'autres régions, villes 	●									◇	●	●	●	2023	1	180 000 \$	30 000 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un portrait (théorique) des ICI par secteur d'activité au niveau de chacune des MRC: matières générées, habitudes actuelles en GMR 	●										◇		●		2023			1
		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un échantillonnage des ICI par secteurs d'activité/type de matières résiduelles générées pour des fins d'inventaires ou de caractérisations 	●										◇	●	●		2024			2
		<ul style="list-style-type: none"> Bonifier les données du terrain avec celles obtenues dans le cadre des synergies régionales 	●										◇	●	●		2024			1
		<ul style="list-style-type: none"> Unifier les projets d'économie circulaire sur le territoire et synchroniser les efforts déployés vers une meilleure connaissance des flux de matières résiduelles générées 	●			●	●						◇	●	●		2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les projets régionaux en économie circulaire pour sensibiliser les ICI à l'importance d'optimiser les procédés de gestion des matières résiduelles 	●				●						◇		●		2023			7
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en commun les informations et réaliser un diagnostic régional pour situer le niveau d'avancement et mieux cibler les besoins propres à chaque MRC 	●										◇	●	●	●	2025			2
<ul style="list-style-type: none"> Prévoir ou renforcer les incitatifs à la participation des ICI: sensibilisation des ICI sur le pourquoi de la démarche, utilisation de la réglementation, tarification incitative, certification régionale pour faire rayonner les ICI qui prennent part à la démarche (vitrine de la MRC/villes) 	●				●						◇	●	●	●	2025	1				
OPTIMISATION DES COLLECTES																				
<p>1- Réduire les coûts de GMR à travers des économies d'échelles</p> <p>2- Réduire les impacts environnementaux (GES) induits par la collecte des matières résiduelles</p>	<p>R3. Identifier et mettre en place les opportunités d'optimisation des services de collecte en GMR</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une analyse économique des coûts réels des différents services de GMR afin d'en ressortir les meilleures pratiques et facteurs de succès 	●	●								◇	●	●		2023	1	75 000 \$	12 500 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les entrepreneurs de collecte pour envisager les possibilités d'optimisation et d'uniformisation des services offerts: proposition d'un bordereau de prix détaillé et uniforme pour l'ensemble des MRC/municipalité 	●	●									◇	●	●		2023			1
		<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les pistes d'optimisation possibles ainsi que les potentiels bénéfiques (économiques, environnementaux), incluant d'éventuels regroupements 	●	●									◇	●	●	●	2024			1
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en application les pistes d'optimisation retenues (jusqu'à 2029) 	●	●									◇	●	●		2025			5

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régies	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût par MRC
STRATÉGIE DE GESTION DES ENCOMBRANTS																			
1- Uniformiser à l'échelle régionale, les modes de collectes des encombrants 2- Détourner de l'élimination les encombrants potentiellement réutilisables et recyclables	R4. Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	• Réaliser un portrait régional des modes de gestion des encombrants et valider la faisabilité d'uniformiser les pratiques à l'échelle régionale: collecte sur appel, collecte spéciale, apport volontaire	•			•						◇		•	•	2023	1	45 000 \$	7 500 \$
		• Interdire par règlement la collecte des encombrants avec celle des déchets et rendre obligatoire leur mise en valeur	•							•	•	◇		•	2024	1			
		• Produire un bordereau de prix uniforme et plus détaillé afin de connaître les coûts associés aux collectes des encombrants		•			•	•			◇	•	•	•	2024	1			
STRATÉGIE DE RÉEMPLOI																			
1- Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques de réemploi 2- Mettre en place la stratégie de réemploi	R5. Adopter une stratégie régionale de réemploi	• Documenter les bonnes pratiques et les acteurs de la région au niveau du réemploi de matières résiduelles	•			•						◇	•	•	2023	1	65 400 \$	10 900 \$	
		• Réaliser une étude afin de définir les gisements potentiels d'encombrants, de résidus de CRD et d'autres matières (textiles) potentiellement réutilisables	•			•					◇	•	•	2024	1				
		• Évaluer la faisabilité et la stratégie d'implantation d'un 'Carrefour Chaudière-Appalaches' de réemploi	•			•		•			◇	•	•	•	2025	2			
		• Collaborer avec les organismes du milieu: main d'oeuvre, partage du savoir-faire et des installations	•	•		•		•			◇	•	•	2023	7				
OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES																			
1- Bonifier les services offerts dans les écocentres 2- Uniformiser les pratiques au niveau régional	R6. Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale	• Réaliser le portrait des écocentres existants sur le territoire ; par MRC ou par municipalité (services offerts, horaire d'ouverture, installations, conformité, sécurité, etc.)		•	•							◇	•	•	2024	1	120 000 \$	20 000 \$	
		• Élaborer un cadre de gestion applicable à tous les écocentres de la région (aménagement, services offerts, horaire d'ouverture, collecte des données) afin d'uniformiser les pratiques et message en GMR aux usagers		•	•			•			◇	•	•	•	2025	3			
		• Développer des synergies avec des projets de réemploi des encombrants et des résidus CRD		•	•	•		•			◇	•	•	2025	5				

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régies	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût par MRC
HARMONISATION DE LA RÈGLEMENTATION																			
1- Disposer d'une trame commune de règlements en GMR 2- Assurer le suivi de l'application des règlements	R7. Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelles	• Développer un modèle de gabarit de règlement ajustable par les MRC et les municipalités		•	•					•	◇	•	•	2023	1	20 400 \$	3 400 \$		
		• Offrir des ressources aux municipalités dans l'application et le suivi de leurs règlements (ex.: mesures de sensibilisation, écopatrouille régionale, etc.)	•	•			•				◇	•	•	2023	7				
ZÉRO DÉCHET ET MESURES D'ISÉ																			
1- Adopter une vision régionale 'zéro déchet' 2-Uniformiser les outils d'ISÉ	R8. Développer une vision régionale 'zéro déchet' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ	• Définir la vision 'zéro déchet' souhaitée et bâtir une méthodologie personnalisable par les MRC	•	•		•				•	◇	•	•	2024	1	60 000 \$	10 000 \$		
		• Développer un plan de communication collaboratif entre MRC: trousse d'outils d'ISÉ, logo 'zéro déchet' Chaudière-Appalaches, formations annuelles en GMR (citoyens, écoles, DG, élus)	•	•			•				◇	•	•	•	2024			1	
		• Développer des projets pilotes en partenariats avec les écoles et les organismes locaux		•			•			•	◇	•			2024			6	
		• Collaborer avec le CRECA dans une démarche d'uniformisation des communications		•			•			•	◇	•	•		2024			6	
ÉVALUATION DES BESOINS EN ÉLIMINATION																			
1- Réaliser une veille informationnelle sur les besoins en élimination 2- Prévoir des alternatives à l'élimination	R9. Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	• Recenser les capacités d'enfouissement des LET de la région et les besoins des MRC	•	•	•			•	•		◇	•	•	•	2023	1	25 200 \$	4 200 \$	
		• S'il y a lieu, effectuer des arrimages entre les besoins et les capacités	•	•	•			•			◇	•	•	•	2023	1			
GOVERNANCE ET REDDITION DES COMPTES																			
1- Réaliser une veille informationnelle sur les besoins en élimination 2-Prévoir des alternatives à l'élimination	R10. Maintenir le comité régional en place	• Effectuer le suivi de la mise en oeuvre des actions et définir la gouvernance de celle-ci (budget et coûts)		•						•	◇	•	•	•	2024	6	10 200 \$	1 700 \$	
		• Tenir des rencontres périodiques		•			•			•	◇		•	•	2024	6			
		• Partager les résultats de différents projets (ex. Tri robotisé, traitement mécano-biologique, etc.) afin de valider si des stratégies communes pourraient être développées		•			•			•	◇	•	•		2024	6			
Sous-total - RÉGIONAL																781 200 \$	130 200 \$		

ANNEXE 6 : PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC DE L'ISLET

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régies	Autres ¹⁵	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
Orientation 1 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV																					
Réduire la quantité des matières générées par habitant de 5% et les quantités éliminées par habitant de 10% par des actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage d'ici 2025																					
A- Développer des mesures visant la réduction à la source	1. Subventionner l'achat de produits écologiques ou réutilisables	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des programmes dans toutes les municipalités pour encourager l'utilisation de couches et de produits d'hygiène personnelle lavables 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités qui offrent la subvention Nombre de subventions octroyées (par municipalité) 	•			•							•	◇			2023	7	147 000 \$	21 000 \$
	2. Lutter contre le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Participer à une campagne régionale en réalisant diverses activités d'ISÉ 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités d'ISÉ organisées Nombre de participants aux activités 	•			•	•						◇	•	•		2023	7	21 000 \$	3 000 \$
	3. Encadrer la vente des produits à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> S'inspirer des initiatives régionales pour réduire l'usage de sacs et de bouteilles en plastique à usage unique Assurer l'accès à l'eau potable dans les édifices municipaux Interdire la distribution et la vente de bouteilles d'eau jetables dans les édifices municipaux Mettre en place une ligne de vaisselle réutilisable dans les cuisines des édifices municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités qui interdisent la distribution de sacs d'emplettes à usage unique Nombre de municipalités qui interdisent la distribution de bouteilles d'eau jetables dans leurs édifices Nombre d'édifices municipaux disposant de vaisselle réutilisable 	•	•		•							•	•	◇	•		2024	3	62 860 \$
B -Encadrer la collecte des encombrants dans toutes les municipalités pour favoriser le réemploi	4. Améliorer la gestion des collectes d'encombrants	<ul style="list-style-type: none"> Planter des pré-collectes ou des collectes sur appel Assurer la réception des encombrants par des ententes avec les écocentres ou d'autres lieux de réemploi 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités qui font des pré-collectes ou des collectes sur appel des objets destinés au réemploi Quantité ou nombre d'objets collectés, récupérés et valorisés 	•			•		•					•	◇	•		2023	7	294 000 \$	42 000 \$
	5. Stimuler la revente d'articles divers dans les écocentres	<ul style="list-style-type: none"> Aménager ou améliorer les zones de réemploi dans les écocentres Favoriser le déploiement des OBNL en réemploi 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux d'aménagements effectués dans les écocentres Nombre d'écocentres ayant un espace de réemploi Fréquentation annuelle des zones de réemploi des écocentres (ponctuelle, permanente) Nombre d'activités de réemploi organisées par les OBNL 	•			•		•					•	◇	•	•	2024	5	20 000 \$	4 000 \$
	6. Favoriser la réparation et le surcyclage des encombrants et d'autres articles domestiques	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec un ou des organismes pour mettre en place un ou des ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers tenus 	•			•		•					•	•	◇	•		2024	6	240 000 \$

¹⁵ Les « autres » collaborateurs peuvent être des organismes de réemploi, des organismes faisant de l'ISÉ (ex. CRECA), des ICI, Synergie L'Islet-Montmagny, RECYC-QUÉBEC ou des organismes de gestion de la REP.

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Règles	Autres ^{1,5}	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
		permanents ou ponctuels de réparation (ex.: Réparathon, café-réparation, etc.) • Faciliter la tenue d'événements de revente d'articles usagés (ventes de garage, articles usagés en ligne, etc.)	• Nombre de participants aux journées prévues pour les ventes de garage																	
C- Améliorer le taux de récupération des matières recyclables	7. Améliorer la récupération des matières recyclables de la collecte sélective	• Déployer une campagne de sensibilisation (écopatrrouilles, activités scolaires, communications sur les coûts réels, etc.)	• Embauche des membres de l'écopatrrouille • Nombre d'événements de sensibilisation • Taux de contamination du bac bleu (inspections visuelles des écopatrrouilles)	•	•		•	•			•	◇	•		2023	7	206 500 \$	29 500 \$		
	8. Utiliser les leviers de la modernisation de la collecte sélective pour améliorer la performance	• Identifier des points d'amélioration possibles lors des discussions avec l'organisme de gestion	• Quantité de matières recyclables récupérées • Taux de remboursement des frais de collecte sélective par l'organisme de gestion	•	•			•			◇	•	•	•	2025	5	22 200 \$	4 440 \$		
Sous-total - Orientation 1																1 013 560 \$	164 893 \$			

Orientation 2 : Implanter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités																		
Desservir 100% de la population et des ICI assimilables par la collecte des matières organiques d'ici 2024 et recycler 60% des MO d'ici 2028 (excluant les boues municipales)																		
A- Offrir la collecte, l'apport volontaire ou le compostage des résidus alimentaires à toutes les municipalités	9. Implanter les modes de gestion des résidus alimentaires dans chacune des municipalités	• Mettre en place des collectes de porte en porte dans les périmètres urbains des municipalités concernées (résidentiel et ICI assimilables) • Subventionner des composteurs domestiques et former les citoyens • Selon les municipalités, demander l'aide financière des programmes PTMOBC et ACDC • Si l'étude de faisabilité est concluante, construire une plateforme de compostage ou un centre de transfert des MO	• Nombre de municipalités offrant la collecte de porte en porte dans le périmètre urbain • Nombre de municipalités ayant reçu la subvention du PTMOBC (bacs bruns) ou de l'ACDC (composteurs domestiques) • Taux de participation aux collectes de résidus alimentaires par les ménages et les ICI visés • Nombre de composteurs distribués par municipalité • Tonnage traité localement, le cas échéant	•	•		•	•			•	◇	•		2023	2	540 000 \$	270 000 \$
	10. Mener des campagnes de sensibilisation (pré-implantation et récurrentes)	• Concevoir ou identifier des outils de communication et assurer leur diffusion • Réaliser des formations et des activités scolaires	• Nombre d'activités d'ISÉ organisées • Nombre de participants aux activités d'ISÉ • Nombre de municipalités diffusant les calendriers de collecte et les consignes de tri	•	•			•				◇	•	•	2023	7	130 000 \$	18 571 \$
	11. Offrir un service d'accompagnement	• Mettre en place une ligne téléphonique d'information et une écopatrrouille • Offrir de l'information et mener des inspections visuelles (écopatrrouille pour bacs bruns, composteurs)	• Nombre d'appels reçus par année • Nombre d'interventions des agents de l'écopatrrouille	•	•			•				◇	•		2023	7	Coûts inclus dans ceux de la mesure 7	- \$
B-Maintenir la sensibilisation à	12. Poursuivre la sensibilisation à l'herbicyclage et le feuillicyclage	• Concevoir et diffuser des messages dans les médias traditionnels ou sociaux	• Nombre de publications concernant l'herbicyclage et le feuillicyclage	•			•	•				◇		2023	7	3 885 \$	555 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régies	Autres ^{1,5}	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
L'herbicyclage et au feuillicyclage ainsi que les points de dépôt pour l'apport volontaire des résidus verts (feuilles mortes, retailles de gazon, branches et arbres de Noël)	13. Assurer la gestion des résidus verts par apport volontaire	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place ou maintenir les points de dépôt de résidus verts 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visites estimées aux points de dépôt Quantité de résidus verts récupérés aux points de dépôt 	●			●		●					◇	●	●	2023	7	31 080 \$	4 440 \$
C-Maintenir le recyclage de 100% des boues municipales	14. Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations de station d'épuration vidangées et des boues de fosses septiques	<ul style="list-style-type: none"> Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités) Planifier et mettre en oeuvre un calendrier de vidange des fosses septiques selon les municipalités et les secteurs (MRC) Planifier la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le recyclage des boues (MRC et municipalités) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'étangs aérés vidangés Nombre de fosses septiques vidangées Taux de recyclage des boues 	●			●	●						◇	●	●	2023	7	210 000 \$	30 000 \$
Sous-total - Orientation 2																915 000 \$	323 600 \$			

Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI																						
Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI d'ici 2025 (avec voles de desserte municipale ou contrats privés)																						
A- Réduire le taux d'élimination dans les ICI	15. Améliorer la connaissance sur les gisements de matières résiduelles générées par les ICI	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer régionalement sur une méthode efficace pour documenter les modes et les quantités de matières générées dans les ICI du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats des démarches entreprises auprès des ICI au niveau régional Création d'une base de données de la MRC 	●												◇	●	●	2023	2	Coûts inclus dans ceux de la mesure R2 du plan d'action régional (Annexe 5)	- \$
	16. Améliorer la performance globale en GMR dans les édifices municipaux	<ul style="list-style-type: none"> Informers les municipalités et les régies concernant le programme «ICI on recycle +» 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'édifices de la MRC, des municipalités et des régies inscrits au programme de reconnaissance ICI on recycle + 	●	●	●									●	◇	●	●	2023	7	9 800 \$	1 400 \$
	17. Augmenter la récupération des plastiques agricoles en collaboration avec l'organisme agriRÉCUP	<ul style="list-style-type: none"> Implanter ou améliorer les lieux de dépôt des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières en partenariat avec agriRÉCUP 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de points de dépôts implantés Quantités des plastiques agricoles et tubulures récoltés Taux de participation/satisfaction des agriculteurs et acériculteurs 	●	●	●									●	●	●	◇	2023	2	2 000 \$	1 000 \$
	18. Implanter la tarification incitative	<ul style="list-style-type: none"> Fournir de l'information ou accompagner les municipalités et les ICI Mettre en place une grille de tarification en fonction du nombre de levées et du volume du bac ou du conteneur 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités appliquant une tarification incitative 	●	●	●									●	◇	●		2023	2	49 000 \$	7 000 \$
B- Implanter un système de gestion des	19. Récupérer la matière organique dans les ICI	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la poursuite du projet pilote de récupération dans les établissements qui 	<ul style="list-style-type: none"> Publication de l'étude sur l'implantation de la collecte des MO auprès des ICI 	●	●	●								◇	●	●	●	2023	2	49 000 \$	24 500 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Règles	Autres ^{1,5}	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
MO dans les ICI (à l'exception du secteur agroalimentaire)		génèrent de grandes quantités de MO (à l'exception du secteur agroalimentaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ICI desservis par le projet pilote • Taux de participation • Quantités des MO récupérées chez les gros générateurs 																	
C- Renforcer le programme d'économie circulaire	20.Promouvoir l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir ou consolider la plateforme d'échange en ligne • Diffuser de l'information générale et sur les cas à succès • Créer de nouvelles synergies et renforcer le partenariat régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visite de la plateforme d'échange en ligne • Nombre de mentions spéciales des symbioses durant les événements municipaux, sur les réseaux sociaux, etc. • Nombre de symbioses industrielles créées sur le territoire 		●		●	●					◇		●	2023	7	18 200 \$	2 600 \$	
Sous-total - Orientation 3																128 000 \$	36 500 \$			

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Règles	Autres ¹⁵	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel		
Orientation 4 : Améliorer la gestion des résidus de CRD																						
Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats d'Ici 2028																						
A- Favoriser la saine gestion des résidus de CRD	21. Augmenter le taux de récupération des résidus CRD	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les services de récupération et de valorisation par les écocentres Assurer l'accès gratuit de tous les citoyens à un écocentre 	<ul style="list-style-type: none"> Quantités des résidus de CRD récupérés Nombre de visites dans les écocentres pour le dépôt de CRD 	●	●	●				●					●	◇	●	●	2025	5	400 000 \$	80 000 \$
	22. Assurer la promotion des bonnes pratiques dans le secteur CRD	<ul style="list-style-type: none"> Produire et diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques à l'intention des responsables municipaux, des citoyens et des entrepreneurs 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'événements d'information sur le guide de bonnes pratiques sur les sites internet, réseaux sociaux et médias traditionnels Nombre de municipalités diffusant le guide lors de l'émission des permis 	●	●	●		●							◇	●	●	●	2024	6	10 500 \$	1 750 \$
Sous-total - Orientation 4																			410 500 \$	81 750 \$		

Orientation 5 : Harmoniser la gestion contractuelle et la réglementation applicable																						
Examiner la possibilité de regrouper des services de collecte et d'harmoniser les règlements																						
A- Examiner la possibilité de regrouper les services de collecte municipale des déchets par un appel d'offres commun pour toutes les municipalités	23. Optimiser les collectes municipales	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les possibilités de regroupement Assurer la coordination entre les municipalités concernées 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats de l'étude en cours Appel d'offres commun lancé pour la collecte municipale des déchets Nombre de regroupements de services effectués sur le territoire 	●	●				●	●	●				●	◇	●		2023	7	55 000 \$	7 857 \$
	24. Regrouper les municipalités pour le transfert et le traitement des matières	<ul style="list-style-type: none"> Mandater la MRC à procéder à des appels d'offres communs, comme c'est présentement le cas pour le tri des matières recyclables (enfouissement des déchets, traitement des matières organiques, traitement des boues de fosses septiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Appels d'offres communs lancés sous l'égide de la MRC Nombre de municipalités ayant un contrat commun pour l'élimination des déchets et le traitement des matières organiques et des boues de fosses septiques 	●	●				●		●				●	◇	●		2024	6	14 800 \$	2 467 \$
	25. Réévaluer les modes actuels de transfert et d'élimination des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Documenter et analyser les possibilités d'élimination au niveau régional Choisir un scénario à privilégier en fonction des besoins, des capacités des lieux d'enfouissement, des impacts environnementaux et des coûts pour les municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des options d'enfouissement au niveau régional compte tenu des capacités et des programmes de réduction des quantités éliminées Sélection d'un scénario optimal en fonction des impacts environnementaux et des coûts 	●	●				●	●	●	●			●	◇	●		2024	6	Coût inclus dans la mesure R9 du plan d'action régional	- \$
B- Adopter des règlements municipaux visant à interdire le dépôt de certaines	26. Interdire le dépôt de matières autres que les résidus ultimes dans les contenants à déchets	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les matières à interdire dans le bac à déchets (recyclables, encombrants, 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant le dépôt de matières dans le bac à déchet Nombre d'événements publics ou en ligne liés à la campagne de sensibilisation 	●	●	●	●	●							●	◇	●		2025	4	26 900 \$	6 725 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Règles	Autres ^{1,5}	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
matières dans les déchets		résidus de CRD, résidus verts, etc.) (MRC et municipalités) • Concevoir et proposer un gabarit régional de règlement et le proposer aux municipalités pour adoption (MRC) • Lancer une campagne de sensibilisation pour expliquer les objectifs du règlement (MRC) • Assurer sa mise en application du règlement par l'information et des sanctions pour les infractions (municipalités)	• Nombre d'interventions effectuées par les écopatrouilles • Nombre de billets de courtoisie ou d'amendes distribuées																	
Sous-total - Orientation 5															96 700 \$	17 049 \$				
GRAND TOTAL															2 563 800 \$					

ANNEXE 7 : SYNTHÈSE DES COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DU PLAN D'ACTION DU PGMR

No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ESTIMATION DES DÉPENSES – MRC									
1	Subventionner l'achat de produits écologiques ou réutilisables	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	147 000 \$
2	Lutter contre le gaspillage alimentaire	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	21 000 \$
3	Encadrer la vente des produits à usage unique	- \$	20 953 \$	20 953 \$	20 953 \$	- \$	- \$	- \$	62 860 \$
4	Améliorer la gestion des collectes d'encombrants	42 000 \$	42 000 \$	42 000 \$	42 000 \$	42 000 \$	42 000 \$	42 000 \$	294 000 \$
5	Stimuler la revente d'articles divers dans les écocentres	- \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	- \$	20 000 \$
6	Favoriser la réparation et le surcyclage des encombrants et d'autres articles domestiques	- \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	240 000 \$
7	Améliorer la récupération des matières recyclables de la collecte sélective	29 500 \$	29 500 \$	29 500 \$	29 500 \$	29 500 \$	29 500 \$	29 500 \$	206 500 \$
8	Utiliser les leviers de la modernisation de la collecte sélective pour améliorer la performance	- \$	- \$	4 440 \$	4 440 \$	4 440 \$	4 440 \$	4 440 \$	22 200 \$
9	Implanter les modes de gestion des résidus alimentaires dans chacune des municipalités	270 000 \$	270 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	540 000 \$
10	Mener des campagnes de sensibilisation (pré-implantation et récurrentes)	70 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	130 000 \$
11	Offrir un service d'accompagnement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
12	Poursuivre la sensibilisation à l'herbicyclage et le feuillicyclage	555 \$	555 \$	555 \$	555 \$	555 \$	555 \$	555 \$	3 885 \$
13	Assurer la gestion des résidus verts par apport volontaire	4 440 \$	4 440 \$	4 440 \$	4 440 \$	4 440 \$	4 440 \$	4 440 \$	31 080 \$
14	Améliorer la connaissance sur les gisements de matières résiduelles générées par les ICI	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
15	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations de station d'épuration vidangées et des boues de fosses septiques	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	210 000 \$

PGMR de la MRC de L'Islet

No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
16	Améliorer la performance globale en GMR dans les édifices municipaux	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$	9 800 \$
17	Augmenter la récupération des plastiques agricoles en collaboration avec l'organisme agriRÉCUP	1 000 \$	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 000 \$
18	Implanter la tarification incitative	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	49 000 \$
19	Récupérer la matière organique dans les ICI	24 500 \$	24 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	49 000 \$
20	Promouvoir l'économie circulaire	2 600 \$	2 600 \$	2 600 \$	2 600 \$	2 600 \$	2 600 \$	2 600 \$	18 200 \$
21	Augmenter le taux de récupération des résidus CRD	- \$	- \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	400 000 \$
22	Assurer la promotion des bonnes pratiques dans le secteur CRD	- \$	1 750 \$	1 750 \$	1 750 \$	1 750 \$	1 750 \$	1 750 \$	10 500 \$
23	Optimiser les collectes municipales	7 857 \$	7 857 \$	7 857 \$	7 857 \$	7 857 \$	7 857 \$	7 857 \$	55 000 \$
24	Regrouper les municipalités pour le transfert et le traitement des matières	- \$	2 467 \$	2 467 \$	2 467 \$	2 467 \$	2 467 \$	2 467 \$	14 800 \$
25	Réévaluer les modes actuels de transfert et d'élimination des déchets	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
26	Interdire le dépôt de matières autres que les résidus ultimes dans les contenants à déchets	- \$	- \$	6 725 \$	6 725 \$	6 725 \$	6 725 \$	- \$	26 900 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES MRC		523 852 \$	533 022 \$	329 687 \$	329 687 \$	308 734 \$	308 734 \$	298 009 \$	2 563 800 \$

ESTIMATION DES DÉPENSES — RÉGIONAL									
R1	Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	15 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	1 500 \$	1 500 \$	- \$	- \$	30 000 \$
R2	Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	30 000 \$
R3	Adopter une vision régionale d'optimisation des services de collecte en GMR	7 500 \$	1 250 \$	1 250 \$	625 \$	625 \$	625 \$	625 \$	12 500 \$
R4	Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	6 375 \$	1 125 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 500 \$
R5	Adopter une stratégie régionale de réemploi	5 995 \$	1 635 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	10 900 \$
R6	Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale	- \$	4 000 \$	16 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 000 \$
R7	Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelles	1 360 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	3 400 \$
R8	Développer une vision régionale 'Zéro Déchets' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ	- \$	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
R9	Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	4 200 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 200 \$
R10	Maintenir le comité régional en place		300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	1 800 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES RÉGIONAL		50 430 \$	29 650 \$	35 544 \$	4 419 \$	4 419 \$	2 919 \$	2 919 \$	130 200 \$
GRAND TOTAL		544 282 \$	532 672 \$	335 231 \$	304 106 \$	283 153 \$	281 653 \$	270 928 \$	2 694 000 \$

ANNEXE 8: REVENUS ANTICIPÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	Année de référence	2023 *	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL (2023-2029)
Redistribution de la redevance à l'élimination (2021)	114 253	118 869	121 246	123 671	126 144	128 667	131 241	133 865	883 704 \$
Compensation ou remboursement pour les frais de collecte sélective (2020)	531 996	565 346	576 653	397 241	405 185	413 289	421 555	429 986	3 209 255 \$
<i>Collecte transport des matières recyclables</i>	359 793	381 815	389 452	397 241	405 185	413 289	421 555	429 986	2 838 523 \$
<i>Tri et conditionnement des matières recyclables</i>	172 945	183 531	187 201	-	-	-	-	-	370 732 \$
PTMOBC – Compensation des coûts de bacs bruns de L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli	n/a	102 667	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	102 667
Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) pour Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Cyrille-de-Lessard, Sainte-Félicité, Sainte-Louise, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Roch-des-Aulnaies et Tourville	n/a	163 240	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	163 240
Total de la redistribution de la redevance et du remboursement des coûts de collecte sélective **	646 249 \$	950 122 \$	697 899 \$	520 912 \$	531 330 \$	541 956 \$	552 796 \$	563 851 \$	4 358 865 \$

* L'augmentation annuelle des revenus est estimée à 2%.

** Ce tableau ne comprend pas les autres sources possibles de revenus, comme les compensations pour les frais de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP).